

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014 3

<i>Monsieur le Maire</i>	4
Isabelle GODEAU	4
<i>Monsieur le Maire</i>	4

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 5

<i>Monsieur le Maire</i>	10
Alain PIVETEAU	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
Amaury BREUILLE	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
Amaury BREUILLE	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
Jean-Romée CHARBONNEAU	11
<i>Monsieur le Maire</i>	11
Amaury BREUILLE	11
<i>Monsieur le Maire</i>	11
Amaury BREUILLE	11
<i>Monsieur le Maire</i>	12
Elodie TRUONG	12
<i>Monsieur le Maire</i>	12
Lucien-Jean LAHOUSSE	12
Christophe POIRIER	13
<i>Monsieur le Maire</i>	13
Marc THEBAULT	13
Christelle CHASSAGNE	13
Amaury BREUILLE	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
Nathalie SEGUIN	14
<i>Monsieur le Maire</i>	14
Pascal DUFORESTEL	14
Simon LAPLACE	15
<i>Monsieur le Maire</i>	16
Alain PIVETEAU	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
Josiane METAYER	16
<i>Monsieur le Maire</i>	16
Dominique SIX	17
<i>Monsieur le Maire</i>	17

PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE - ANNÉE 2014 18

Michel PAILLEY	19
Amaury BREUILLE	19
Michel PAILLEY	20
<i>Monsieur le Maire</i>	20
Rose-Marie NIETO	20
Elodie TRUONG	21
<i>Monsieur le Maire</i>	21
Elodie TRUONG	21
<i>Monsieur le Maire</i>	22
Romain DUPEYROU	22
Alain PIVETEAU	22
<i>Monsieur le Maire</i>	22
Elisabeth BEAUVAIS	22
Alain PIVETEAU	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
Simon LAPLACE	23
<i>Monsieur le Maire</i>	23
Jean-Romée CHARBONNEAU	23
Amaury BREUILLE	24
<i>Monsieur le Maire</i>	24

Christophe POIRIER	24
Monsieur le Maire	25
Christophe POIRIER	25
Monsieur le Maire	25

FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

..... 26

Monsieur le Maire	27
Alain GRIPPON	28
Rose-Marie NIETO	33
Jacqueline LEFEBVRE	33
Sébastien PARTHENAY	34
Monsieur le Maire	34
Nathalie SEGUIN	34
Monsieur le Maire	35
Simon LAPLACE	36
Elisabeth BEAUVAIS	36
Rose-Marie NIETO	37
Dominique SIX	37
Christophe POIRIER	37
Monsieur le Maire	38
Fabrice DESCAMPS	38
Christelle CHASSAGNE	38
Yvonne VACKER	38
Jean-Romée CHARBONNEAU	38
Eric PERSAIS	39
Alain PIVETEAU	39
Monsieur le Maire	41
Amaury BREUILLE	42
Lucien-Jean LAHOUSSE	43
Rose-Marie NIETO	44
Yvonne VACKER	44
Sylvette RIMBAUD	44
Elodie TRUONG	44
Monsieur le Maire	45
Simon LAPLACE	45
Monsieur le Maire	45
Amaury BREUILLE	45
Monsieur le Maire	46
Fabrice DESCAMPS	46
Monsieur le Maire	47
Dominique DESQUINS	47
Monsieur le Maire	47

FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE

FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES 48

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL 49

Monsieur le Maire	50
Alain GRIPPON	50

AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE - RÉGIE DE RECETTES DE LA PATINOIRE..... 51

Alain GRIPPON	52
---------------------	----

BUDGET CHAUFFERIE BOIS - FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

..... 53

Alain GRIPPON	54
Monsieur le Maire	54

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER MUNICIPAL 55

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 3 NOVEMBRE 2014

..... 56

Jérôme BALOGÉ	57
Alain PIVETEAU	57

Monsieur le Maire	57
SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - MODE DE DIRECTION - REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIONS.....	58
Monsieur le Maire.....	59
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	60
Lucien-Jean LAHOUSSE	62
Josiane METAYER	62
Lucien-Jean LAHOUSSE	62
Monsieur le Maire	63
EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATIONS DE POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS	64
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION	65
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES À LA PATINOIRE.....	66
Lucien-Jean LAHOUSSE	67
Elodie TRUONG	67
Monsieur le Maire	67
LOGEMENTS DE FONCTION - LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION.....	68
CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CCAS DE NIORT ET L'ADAPEI 79 ORGANISME GESTIONNAIRE DU CAP EMPLOI DES DEUX-SÈVRES	70
CONVENTION AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) PROJET HANDIC'APTE.....	72
PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.....	74
Lucien-Jean LAHOUSSE	75
Jean-Romée CHARBONNEAU	75
Monsieur le Maire	75
Lucien-Jean LAHOUSSE	75
Nathalie SEGUIN	75
Lucien-Jean LAHOUSSE	75
Monsieur le Maire	75
PRESTATIONS TÉLÉPHONIQUES SERVIES À LA TRÉSORERIE MUNICIPALE DES DEUX-SÈVRES PAR LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE NIORT - CONVENTION.....	76
ACQUISITION AUPRÈS DE L'UGAP D'UN LOGICIEL DE TYPE ORDONNANCEUR POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATIONS	77
MATÉRIELS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NATURELS - APPROBATION DE MARCHÉ	78
MARCHÉ DE COORDONNATEUR ET ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES CHANTIERS BTP - APSI - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL	79
GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE DE CARBURANT EN VRAC - ACCORD CADRE - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015	80
REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS - MODIFICATION	81
PROJETS FÉDÉRATEURS 2014/2015 - SENSIBILISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À DESTINATION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES NIORTAISES	82
PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES ORGANISMES DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT (OGEC)	84
Rose-Marie NIETO	86
Elodie TRUONG	86

Rose-Marie NIETO	86
Isabelle GOUDEAU	86
Yvonne VACKER	87
Monsieur le Maire	87
Dominique SIX	88
Monsieur le Maire	88
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CSC CHAMPCLAIROT/CHAMPOMMIER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	89
MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU CENTRE EQUESTRE MUNICIPAL ET DE LA STATION DE MONTE À L'ASSOCIATION EQUI'SÈVRES	90
CENTRE EQUESTRE - FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT DU SITE - CONVENTION À SOUSCRIRE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET L'ASSOCIATION EQUI'SÈVRES.....	91
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 79 ET À L'ASSOCIATION ASALEE	92
SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - UNION CYCLISTE NIORTAISE - EQUI'SÈVRES-CLUB HIPPIQUE NIORTAIS - ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE NIORT - UA ST FLORENT.....	93
DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION AU PROFIT DU LIONS CLUB NIORT DOYEN.....	94
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	95
Christelle CHASSAGNE	97
Nathalie SEGUIN	97
Christelle CHASSAGNE	97
Nathalie SEGUIN	97
Christelle CHASSAGNE	97
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET DE SA RÉGION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE - AVENANT N°4	98
Christelle CHASSAGNE	99
Jean-Romée CHARBONNEAU	99
Christelle CHASSAGNE	99
Jean-Romée CHARBONNEAU	99
Christelle CHASSAGNE	99
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2013.....	100
ZAC POLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (RÉALISATIONS 2013 - PRÉVISIONS 2014)	101
Monsieur le Maire	103
Alain PIVETEAU	104
Marc THEBAULT	104
Monsieur le Maire	104
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRE DE SPORT	105
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRE DE SPORT	107
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRE DE SPORT	109
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	111
ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU GROS GUÉRIN - EMPLACEMENT RÉSERVÉ AU PLU ET ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT POUR PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE VALLÉE JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND-CROIX	112

ACQUISITION D'UN TERRAIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - CHEMIN DES CÔTEAUX DE RIBRAY.....	113
CESSION DE PARCELLE RUE DE L'AÉRODROME	114
CESSION DE PARCELLES MARAIS DE BESSINES	115
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES D'ALIGNEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC.....	117
PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET RÉSEAUX - RUE DE LA TOUR CHABOT.....	118
PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET RÉSEAUX - RUE DES BRISSONNIÈRES.....	120
PRUS TOUR CHABOT/GAVACHERIE : CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE MAX LINDER ET RUE DE LA TOUR CHABOT POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ.....	122
HANDICAP - ACCESSIBILITÉ - CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE NIORT	123
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	125
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	125
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SIGAP OUEST	126
ACQUISITION PAR LA VILLE DE NIORT D'UN IMMEUBLE À USAGE DE BUREAUX APPARTENANT AU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE	128
<i>Michel PAILLEY</i>	129
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	129
<i>Monsieur le Maire</i>	129
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - APPROBATION DE L'AVENANT N°3	130
AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - CONVENTION PORTANT SUR LES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES À LA NAVIGATION AÉRIENNE - AVENANT N°1	132
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES	133
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CLAPETS DES VIEUX PONTS - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 : LA COMPARAISON ENTRE RÉALITÉ ET TOLÉRANCE	134
EFFACEMENT DE RÉSEAUX SUR LA RUE DE LA MIRANDELLE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER.....	135
AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À FEUX AVENUE DE PARIS / RUE EDMOND PROUST - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAISSE D'EPARGNE	137
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE SPÉCIALE DE TOURNE À GAUCHE ET DE QUAIS DE BUS - QUARTIER DE BUFFEVEENT - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT DE L'OPÉRATION	138
GESTION DES OUVRAGES D'ART SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	140
<i>Dominique SIX</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



NIORT

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 novembre 2014

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Procès-verbal n° Pv-2014-18

Direction du Secrétariat Général

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15
SEPTEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous allons débiter notre séance du Conseil municipal du 24 novembre 2014, mais avant cela, il faut peut-être que je nomme le secrétaire de séance, en la personne de Simon LAPLACE.

Nous commençons donc par l'approbation du procès verbal du 15 septembre 2014.

Isabelle GODEAU

Oui, page 122, je pense qu'il y a un oubli ou un copier-coller qui ne convient pas.

C'est la délibération sur les tarifs municipaux – centre de loisirs et modification des tarifs à la demi-journée, je pense qu'il manque des paragraphes, ou il y a un copier-coller.

Le premier paragraphe, Monsieur le Maire parle des tarifs et le deuxième paragraphe, Monsieur LAHOUSSE, parle du tableau des effectifs à la Direction de Projet Agenda 21.

Monsieur le Maire

Si les personnes intéressées veulent faire connaître leurs remarques éventuelles, nous les prendrons en compte.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Eh bien dans ce cas là, sous réserve de modifications éventuelles, je vous propose de passer à l'approbation de ce compte-rendu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Recueil-décisions n° Rc-2014-9

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2014-1461	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>Achat d'une benne pour camion</i>	3 550,00 € HT soit 4 260,00 € TTC	5
2.	L-2014-1452	CABINET DU MAIRE <i>Formation sur les fondamentaux de la stratégie de la prévention de la délinquance avec VILLES AU CARRE</i>	250 € net	6
3.	L-2014-1478	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>Accord-Cadre - Prestations de reprographie, façonnage et reproduction</i>	Montant maximum du marché : 10 000 € TTC	7
4.	L-2014-1486	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>Marché subséquent - Service postaux et services connexes</i>	506,40 € TTC	9
5.	L-2014-1509	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>Acquisition de petits matériels audio et vidéo</i>	2 479,16 € HT soit 2 975,00 € TTC	11
6.	L-2014-1301	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <i>Identité culturelle de la Ville</i>	5 300,00 € HT soit 6 360,00 € TTC	13
7.	L-2014-1460	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <i>Evaluation de la qualité du sous-sol - Urbanisation Avenue de Limoges</i>	6 927,00 € HT soit 8 312,40 € TTC	14
8.	L-2014-1449	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec STREETLIGHT Vision - Participation d'un groupe d'agents à la formation sur le logiciel STREETLIGHT Vision</i>	1 630 ,00 € HT soit 1 956,00 € TTC	15
9.	L-2014-1455	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec COHERENCES - Participation d'un agent à un bilan professionnel</i>	1 350,00 € HT	16
10.	L-2014-1459	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec MB FORMATION - Participation d'un agent à la formation 'préparation au concours d'attaché'</i>	1 295,00 € HT soit 1 554,00 € TTC	17
11.	L-2014-1464	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CEMEA - Participation de 2 agents au BAFD</i>	1 140 € net	18

[RETOUR SOMMAIRE](#)

12.	L-2014-1468	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CAGEC - Participation d'un agent au stage 'Les sociétés de gestion collective'</i>	340 € net	19
13.	L-2014-1480	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec ACEPP 17 - Participation d'un agent à la formation "Réduire le stress et le bruit au travail"</i>	510 € net	20
14.	L-2014-1481	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres - Participation de 5 agents à une formation sur le service lors des cérémonies et vins d'honneur</i>	2 400,00 € TTC	21
15.	L-2014-1487	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CEGAPE. Participation de 5 agents à la formation "La retraite des fonctionnaires" et "La retraite du régime général" - Annule et remplace la décision n°2014-1251</i>	2 925,00 € net	22
16.	L-2014-1488	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec EFE - Participation d'un agent au stage "Panorama de toute l'actualité 2014 du droit de l'urbanisme"</i>	1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC	23
17.	L-2014-1489	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec MB FORMATION - Participation d'un agent à une formation sur le droit des étrangers</i>	1 430,00 € HT soit 1 716,00 € TTC	24
18.	L-2014-1496	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec FARECO - Participation d'un groupe d'agents à la maintenance et à la programmation de contrôleurs de feux tricolores.</i>	3 150,00 € HT soit 3 780,00 € TTC	25
19.	L-2014-1533	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec Le centre de recherche, de formation et de promotion de la langue des signes - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Sensibilisation à la langue des signes".</i>	1 051,00 € net	26
20.	L-2014-1534	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec TRIADIS - Participation d'un agent à la formation personnelle du RHS au Management de la Santé et Sécurité au travail</i>	6 500,00 € HT	27
21.	L-2014-1535	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CFPPA - Participation de 3 groupes d'agents au stage "Certiphyto territorial".</i>	4 000,00 €	28
22.	L-2014-1345	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché d'acquisition, de mise en oeuvre et de maintenance d'appareils d'acquisition de données par satellite</i>	Montant maximum du marché 89 900 € HT sur sa durée de 3 ans	29

[RETOUR SOMMAIRE](#)

23.	L-2014-1397	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'acquisition, d'installation, de mise en oeuvre et de maintenance de la version GTS V5 pour le système de billetterie et de contrôle d'accès pour la patinoire municipale de la Ville de Niort	Montant maximum du marché 89 900 € HT sur sa durée de 2 ans	31
24.	L-2014-1504	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché d'acquisition, de mise en oeuvre et de maintenance d'un logiciel standard de gestion des marchés à la Ville de Niort	50 835,00 € HT soit 61 002,00 € TTC	33
25.	L-2014-1521	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Maintenance de licences Linux RedHat à la Ville de Niort	9 065,28 € HT soit 10 878,34 € TTC	34
26.	L-2014-1463	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Niort GR - Atelier gymnastique artistique	270,00 € net	35
27.	L-2014-1495	DIRECTION DE L'EDUCATION Animations APS/ALSH - 1er trimestre année scolaire 2014-2015 - Association Taekwondo Club Niortais	1 140,00 € net	38
28.	L-2014-1500	DIRECTION DE L'EDUCATION Marché n°13311M042 - Fourniture de pains et de brioches - Lot n° 19 - Ecole Jean Zay - Avenant n°1	Montant de l'avenant 500,00 € TTC	41
29.	L-2014-1529	DIRECTION DE L'EDUCATION Conventions d'interventions pour l'action 'Lire et Faire Lire dans les écoles élémentaires G. Sand et J. Mermoz	A titre gratuit	42
30.	L-2014-1457	DIRECTION ESPACES PUBLICS Rénovation d'un ouvrage hydraulique et construction d'un ouvrage de franchissement sur le site Boinot - Mission de contrôle technique (CT) - Consultation par procédure adaptée	4 645,00 € HT soit 5 574,00 € TTC	47
31.	L-2014-1503	DIRECTION ESPACES PUBLICS Prestations de nettoyage des espaces publics quartier du Clou-Bouchet - Signature du marché	88 616,00 € HT soit 106 339,20 € TTC	49
32.	L-2014-1465	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE Fourrière/Refuge - Convention de partenariat entre la Ville de Niort et l'association CHERVEUX AGILITY EDUCATION CANINE	1 500,00 € net	51
33.	L-2014-1439	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Foire Exposition 2015 - Conception, conduite de l'animation et réalisation du décor du Thème	75 000,00 € HT soit 82 500,00 € TTC	55
34.	L-2014-1475	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Achat de matériel pour mettre en sécurité les scènes gérées par le Parc des Expositions	4 455,74 € HT soit 5 346,88 € TTC	56
35.	L-2014-1493	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Acquisition d'une remorque pour le Parc des Expositions	4 979,68 € HT + 69,50 € net carte grise soit 6 045,12 € TTC	57

. RETOUR SOMMAIRE

36.	L-2014-1214	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Cession du mobilier de la maison Pérochon	Recette : Vente aux enchères L'ensemble estimé à 1 030,00 €	58
37.	L-2014-1344	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative et box de rangement - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association 'Nouvelle Vie Sans Alcool'	Valeur locative annuelle: 275,00 € + participation aux charges 25,50 €	59
38.	L-2014-1454	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Halles de Niort - Travaux de désamiantage dans la réserve 'cave à fromage' - Attribution de marché	8 044,56 € HT soit 9 653,47 € TTC	67
39.	L-2014-1458	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Stade Espinassou - Remplacement des grilles de protection du terrain de sports	4 169,72 € HT soit 5 003,66 € TTC	68
40.	L-2014-1471	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Ecole maternelle Michelet - Travaux de rénovation de la chaufferie - Attribution de marché	24 084,92 € HT soit 28 901,90 € TTC	69
41.	L-2014-1472	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Résidence Habitat Jeunes La Roulière - Convention d'occupation en date du 19 juillet 2013 entre la Ville de Niort et l'Escale - Association pour le logement des Jeunes en Pays Niortais - Avenant n° 1	15 000,00 € de dégrèvement sur l'année 2014	70
42.	L-2014-1473	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Immeuble sis 22 bis rue Chiron Courtinet - Bail d'habitation entre Monsieur BREMONT Janick ayant pour mandataire l'Agence Immobilière de la Poste et la Ville de Niort	Loyer de 750,00 €/ mois + 26,22 € charges	74
43.	L-2014-1474	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association "Accueil des Villes Françaises de Niort" (AVF Niort)	Valeur locative : 541,33 €/ mois	75
44.	L-2014-1476	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Aérodrome Niort-Marais poitevin - Prestation de mesures d'adhérence et de portance de la piste revêtue, du taxiway revêtu et du parking revêtu - Attribution de marché	13 178,00 € HT soit 15 813,60 € TTC	82
45.	L-2014-1477	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Cour ancienne caserne des pompiers sise rue Eugène BAUJET - Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et la Mutualité Française des Deux-Sèvres - Avenant n° 1	A titre gratuit	83
46.	L-2014-1479	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Espace associatif Langevin Wallon salle associative 48 rue Rouget De Lisle - Convention d'occupation à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association "Le Chaleuil Dau Pays Niortais"	Redevance d'occupation selon tarifs votés par le Conseil municipal	84
47.	L-2014-1484	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Local commercial sis 4 et 6 rue Brisson - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la Mercerie d'Antan	Redevance d'occupation selon tarifs votés par le Conseil municipal	92

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

48.	L-2014-1519	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Cellule commerciale sise 8 rue Brisson - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et Madame Marion CAZADE	Redevance d'occupation selon tarifs votés par le Conseil municipal	94
49.	L-2014-1538	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Local commercial sis 10 et 12 rue Brisson - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et la Société Music Play	Redevance d'occupation selon tarifs votés par le Conseil municipal	96
50.	L-2014-1490	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Espace Michelet - Convention d'occupation de locaux en date du 16 décembre 2010 entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort - Avenant n°1	Redevance d'occupation mensuelle : 1 267,09 €	98
51.	L-2014-1492	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Centre Technique Municipal de la Chamoiserie Bâtiment A - Service Repas à Domicile CCAS - Convention de location entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale de Niort	Redevance d'occupation mensuelle 312,05 € + participation aux charges	100
52.	L-2014-1499	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Local animation du Pontreau - 10 rue Guy Guilloteau - Convention précaire de mise à disposition - Avenant n°1	/	102
53.	L-2014-1507	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Haut de brèche - Remise en état - Grosses réparations - Travaux d'étanchéité	2 460,00 € HT soit 2 952,00 € TTC	103
54.	L-2014-1523	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS Immeuble sis 48 rue Rouget de Lisle à Niort dénommé Espace Langevin Wallon - Convention de mise à disposition partagée en date du 19 juillet 2012 entre la Ville de Niort et les associations "Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres" et "Deux-Sèvres Nature Environnement" - Avenant n°1	Redevance d'occupation selon tarifs votés par le Conseil municipal	105
55.	L-2014-1482	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Paiement d'honoraires à la SCP MARCHAND-LAFON-DESMOULINS - Procès-verbal de constat	182,27 € HT soit 217,99 € TTC	112
56.	L-2014-1313	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES Marché subséquent Impression du magazine d'information interne 'Apartés'	3 150,00 € HT soit 3 780,00 € TTC	113

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ensuite, nous avons le Recueil des Décisions. Appelle t-il des remarques ?

Alain PIVETEAU

Une simple question, pas une remarque.

Sur la décision 6, concernant la Direction de la Communication : « Identité culturelle de la Ville », pouvez vous nous en dire un peu plus ?

Monsieur le Maire

J'ai peur de confondre entre deux choses et je préfère être précis dans ma réponse, c'est pour cette raison que je me renseigne...C'est une décision qui, en effet, concerne le programme de la saison culturelle qui n'existait pas auparavant, il y avait un programme d'été, mais il n'y avait pas de programme, en quelque sorte, automne - hiver, donc il s'agit de ce programme.

Amaury BREUILLE

J'ai une question sur la décision n° 33, qui porte sur le marché de conception et de réalisation du thème de la Foire 2015, pour un montant de 82 500 € TTC. Vous le savez, je suis pour ma part favorable à ce que la Ville se désengage du financement coûteux de la Foire expo. Cela dit, à constater que le 29 septembre vous passiez ce marché pour 82 500 € et que vous annonciez un mois et demi après, à peine, l'annulation de cette Foire, j'y vois une précipitation. Cela m'interroge sur la cohérence de votre décision et la façon dont les décisions se prennent, et surtout sur le caractère très coûteux de cette absence de cohérence.

Monsieur le Maire

Quant à votre appréciation subjective, je vous en laisse le seul maître. Pour ce qui est de la somme, il y a dénonciation du marché avec 5% de pénalité. Ma réponse vous convient-elle ?

Amaury BREUILLE

Ça reste malgré tout un coût inutile pour la collectivité. Moi, je m'interroge. C'est à peine un mois et demi avant cette annonce, on s'interroge sur la façon dont a été prise cette décision, vous n'avez même pas réuni le comité de pilotage de la Foire.

Monsieur le Maire

On pourra revenir sur cette décision si vous le souhaitez, notamment dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), dans lequel elle s'intègre mieux. Néanmoins, cette décision a été prise

. RETOUR SOMMAIRE

en responsabilité par rapport à ce qui pouvait être estimé comme difficile, je vous rappelle que nous avons eu à voter une subvention d'équilibre importante, beaucoup plus importante qu'il n'avait été envisagé, 100 000 € de plus, donc j'ai estimé, j'ai consulté pour prendre ma décision bien sûr, que l'évènement devait être reporté, ce qui me paraissait la plus sage décision, même si certains marchés avaient pu être passés ; ils ont été, pour la plupart, bloqués, et donc les pénalités seront minimales. Il y aura peut-être un effort particulier qui sera fait pour les entreprises locales. Voilà. Les finances de la Ville sont largement préservées. Mais il est sûr que si vous aviez pris vous-même cette décision bien avant, puisque vous la souhaitiez, nous n'en serions pas là.

Jean-Romé CHARBONNEAU

Vous avez pris cette décision, mais c'est quelque chose d'important la Foire exposition à Niort, je vous rejoins tout à fait, rassurez-vous tout de suite, sur la suppression de cette Foire cette année dans le cadre et dans le contexte de l'endettement colossal. Mais ce que je n'ai pas compris dans l'explication que vous avez donnée à Monsieur BREUILLE, c'est le fait que vous ayez réfléchi tout seul alors que cette assemblée vous aurait soutenu, forcément majoritairement, mais pourquoi cette suppression n'était-elle pas inscrite au débat ce soir, alors que vous avez fait cette déclaration à la presse sans consulter votre Conseil municipal ?

Monsieur le Maire

Il y a ce qui relève de la délibération et ce qui relève de la décision du Maire, c'est ainsi que les institutions sont conçues, et c'est ainsi aussi que les décisions se prennent. Je crois que d'autres avant moi ont su faire la part des choses entre délibération et décision. C'est de la responsabilité de chaque instance, en fonction de chaque élément.

Amaury BREUILLE

Puisque vous m'interpelliez Monsieur le Maire sur le fait de le faire....

Monsieur le Maire

Je ne vous interpelle pas, je vous propose de répondre puisque vous souhaitez parler.

Amaury BREUILLE

Si, si. Sur le fait de prendre plus tôt cette décision d'arrêter la foire, je vous rappellerai que nous, c'est une proposition que nous avons faite il y a un an, et que justement ça aurait laissé la possibilité de préparer dans de bonnes conditions un arrêt du subventionnement de la foire par la Ville, une reprise en main par d'autres acteurs. Je constate, vous dites que vous avez consulté pour prendre cette décision, vous n'avez consulté ni le Conseil municipal, ni le Comité de pilotage de la foire qui me semblent être les deux instances qui auraient dû être les premières à être consultées si vous consultiez quelqu'un.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il est vrai que je ne vous ai pas consulté, Monsieur BREUILLE, mais je connaissais votre réponse. Et puis je me permettrai, après vous avoir interpellé, de vous corriger gentiment, puisque la foire n'est pas annulée, si ce n'est son édition 2015, elle est reportée à 2016.

Elodie TRUONG

Sur la question de la foire expo, le moins qu'on puisse dire, c'est que vous nous faites tourner en bourrique sur cette question, pour rappeler les premières heures de la foire exposition. Vous nous disiez, il y a un mois, que c'est un évènement extrêmement important, qu'il faut à tout prix le maintenir, qu'il nous faut voter une subvention de plus de 500 000 € pour assurer des tarifs bas à cette foire, des tarifs d'entrée, et ce mois-ci vous nous dites que vous l'annulez et que vous la reportez pour des raisons budgétaires. J'aimerais savoir ce qui s'est passé en l'espace d'un mois, c'est-à-dire quelle situation, quel nouvel évènement peut justifier une nouvelle lecture de la situation budgétaire. Ça, c'est une première chose. Ensuite, je trouve qu'effectivement il y a une brutalité dans cette décision, mon collègue Monsieur BREUILLE l'a rappelé, il y a une brutalité parce qu'il y a eu très peu de concertations sur la question, très peu d'informations, y compris vis-à-vis du service qui porte cet évènement, donc oui, il y a une forme de brutalité.

Enfin, je dirais qu'il y a des coûts à ce type d'hésitation, à ce type de revirement, il y a des coûts directs qui sont soulignés dans le Recueil des Décisions qu'on vient de voir, il y a des coûts indirects qui sont importants pour la collectivité, et je rappellerai quelques autres évènements qui ont été annulés comme ça, dans l'urgence, en particulier les fêtes de quartiers, les 50 ans de Souché, les Pexifolies. Alors effectivement ils ont eu lieu, mais il a fallu différer l'évènement, ça a aussi eu un coût, ça a eu des coûts directs, des coûts économiques et ça a aussi eu des coûts humains. Et je trouve que c'est important de le souligner.

Monsieur le Maire

Il y a eu 9 000 € d'économies en effet.

Lucien-Jean LAHOUSSE

De mémoire, les fêtes de Souché, et il y avait eu aussi un évènement à Sainte-Pezenne, si en son temps les gens avaient fait la demande qui était nécessaire, elle aurait été satisfaite. Donc c'est quand même un peu gonflé d'en faire porter la responsabilité à la municipalité qui a rattrapé le coup et a fait que les choses ont pu s'organiser un peu plus tard. Alors, c'est vrai qu'il y a eu un coût humain, mais dès le départ, il fallait aussi que les acteurs s'organisent pour que les choses soient faites en leur temps, et ce n'est pas ce qui s'est passé. Donc c'est une lecture quand même un peu tendancieuse de cet évènement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Vous semblez assumer complètement la façon dont vous prenez des décisions, moi je dois dire que ça m'inquiète un petit peu, parce qu'effectivement ce n'est pas un évènement mineur, c'est un évènement important, vous-même n'avez cessé de le proclamer à la fois au cours de votre campagne et puis après. Comme on vient de le répéter, il y a encore un mois vous nous disiez que de toutes façons cette édition aurait lieu, elle est bel et bien annulée, donc c'est le fait du prince, vous n'avez concerté personne, même pas les services, et donc je trouve ça extrêmement inquiétant, y compris sur tout ce que vous pourrez dire à l'occasion de ce DOB, à l'occasion du vote du budget définitif dans un mois, votre parole me semble t-il est complètement décrédibilisée à travers ce type de décision, et je trouve ça inquiétant. Aujourd'hui, vous semblez découvrir la subvention d'équilibre de 500 000 € alors que vous proclamiez, tout fier, dans la presse après l'édition de cette année avec votre Adjoint, que la tendance était inversée, que maintenant, avec votre arrivée, déjà cette année, vous aviez endigué la chose, donc je suis extrêmement surpris par ces changements d'attitude et par la façon dont vous prenez des décisions, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Il est certain que si vous prêtez plus que l'on donne, c'est particulier. Rassurez-vous, les directions et les services ont été informés.

Marc THEBAULT

Je crois qu'on peut discuter sur le fond, parce que c'est un vrai sujet, en revanche, les propos que vous proférez manifestent volontairement une attitude de polémique qui ne correspond pas à l'enjeu du dossier. Vous parlez de la brutalité de la décision. Mais il y a la brutalité des chiffres qui s'impose à l'ensemble de notre collectivité, vous nous parlez d'une action qui serait décrédibilisée, mais vous, votre bilan a été tellement décrédibilisé, que les Niortais vous ont renvoyé dans vos foyers. Ce qui nous inquiète nous, c'est l'héritage que vous nous laissez. Alors la foire, dès le départ on a manifesté notre attachement à cette manifestation, mais on voit bien que le modèle économique aujourd'hui est à bout de souffle et qu'il convient de travailler à sa rénovation et à un nouveau projet. Donc on a besoin d'une année blanche pour pouvoir promouvoir un nouveau modèle économique. Et je souhaiterais plutôt qu'on travaille tous ensemble pour reconstituer une dynamique pour ce rendez-vous auquel l'ensemble de notre territoire est attaché. Donc discutons sur le fond, mais de grâce, il ne faut pas polémiquer sur un sujet comme ça.

Christelle CHASSAGNE

Raymond BARRE disait : « L'économie se venge toujours ». Je pense que nous sommes en train d'accuser le coup de la vengeance des mauvais chiffres, et que la fermeture, enfin ce que vous appelez la fermeture, la suspension de la foire est aussi ce que nous attendions par rapport à tous les efforts que nous avons dû faire sur chacune de nos délégations. Cet effort était global, pour toutes les délégations et tout ce que ça représentait encore comme effort à faire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Encore une fois, ne parlons pas de polémique parce que moi, je le dis, je suis favorable au désengagement de la Ville du financement de la foire. Et si on l'a dit il y a un an, c'est parce que c'était justement le principe de réalité. Ce qui s'est passé, c'est que, parce que vous vouliez faire des promesses électorales de campagne, vous vous êtes arc-boutés sur cette foire, c'est une réalité, et cette façon de s'arc-bouter sur cette décision, a abouti au fait que vous la prenez au dernier moment dans de mauvaises conditions, dans une impréparation totale. Deuxième chose : puisque, Monsieur le Maire, vous rappeliez, précision que vous apportez, qu'elle est annulée en 2015, et que pour 2016 vous annoncez une foire re-calibrée, ça ne fait qu'ajouter à mon trouble parce que d'une part vous prenez cette décision dans l'impréparation, dans l'urgence, de façon non concertée, et d'autre part, vous ne résolvez pas le problème, c'est-à-dire qu'il se reposera à nouveau en 2016. Quel portage, quel coût pour la Ville etc., on n'a aucune perspective stable, aucune orientation claire sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. C'est vrai qu'en matière de perspective stable, vous avez offert de jolis cadeaux, on en reparlera dans un instant, si vous voulez bien.

Nathalie SEGUIN

Vous connaissez la position du Front de gauche par rapport à la foire expo, à savoir que nous soutenons l'évènement, mais qu'il ne soit pas financé par la Ville et par des fonds publics. Je voulais savoir dans quelle direction vous alliez partir pour trouver désormais le bon modèle économique, et s'il y avait déjà des contacts de pris avec de potentiels financeurs intéressés pour financer cet évènement. Voilà. Question constructive.

Monsieur le Maire

J'entends votre appel à la privatisation de l'évènement, j'en prends bonne note et le compte-rendu en rendra compte. Reste que, comme je l'ai annoncé dans la presse de façon publique et transparente, nous créerons un comité de la foire et pour le reste, un certain nombre de contacts sont en cours et des annonces seront faites dans un temps relativement proche. Mais j'en reste là pour ce soir. Vous ne manquerez pas d'être informés de la suite des évènements. Nous y travaillons.

Pascal DUFORESTEL

Je vais essayer de satisfaire Marc THEBAULT, j'espère qu'il en sera ravi, et parler un peu de fond sur ce débat de la foire exposition. Parce qu'à défaut de brutalité, en dégageant le terme puisqu'il ne vous plaît pas, parlons peut-être de lisibilité de tout ça. Qu'est-ce que ça signifie comme vision de la Ville ? Du développement économique ? Puisque c'est une manifestation économique, vous l'avez rappelé. Et si l'on

. RETOUR SOMMAIRE

doit définir un nouveau modèle, quid en effet, la question vient d'être posée, des partenaires, partenaires institutionnels qui ont la compétence économique notamment, soit l'Agglomération pour prendre le plus proche d'entre nous, soit les chambres consulaires, qui avaient des visées, des idées sur cette foire exposition, donc quid de l'ambition de porter collectivement autour d'un projet renouvelé, d'un nouveau modèle économique, et ça nous ramène inmanquablement à la question de la visibilité de l'ensemble des politiques publiques. Je suis désolé d'élargir le débat, mais j'ai du mal à voir ce qu'il en est des politiques de transports comme d'un côté je vois qu'on arrête un TCSP, dont acte, que l'on met des heures gratuites, qu'ensuite il y a des bus gratuits sur certains samedis etc., très honnêtement, j'ai du mal à voir quel est le modèle caché, il doit y en avoir un derrière ces effets d'annonce. Et puis pour finir, puisqu'on était sur le champ des manifestations et des événements, j'ai le sentiment qu'on a des feuillets à rebondissements qui aboutissent inmanquablement au même scénario et à la même chute finale. Puisque sur Teciverdi, sous la tutelle et l'œil bienveillant du Préfet de l'époque lors de l'inauguration qui souhaitait une continuité dans les politiques publiques, notamment dans les manifestations culturelles, vous ne sembliez pas mettre à défaut cette invitation et au final, par rebondissement, on a un événement que vous souhaitiez transférer auprès de l'Agglomération voire d'autres entités, et j'ai bien cru comprendre qu'on avait au final, eu un enterrement de cette manifestation. Donc est-ce que c'est le sort de l'ensemble des points qui sont, comme ça, mis en perspective à un moment donné ? Ou est-ce que dans le cadre d'un modèle repensé, vous pouvez nous donner au moins des perspectives sur l'ensemble de ces sujets et notamment sur la foire, puisque c'est le sujet d'actualité ?

Simon LAPLACE

J'entends très bien la surprise et les doutes qui peuvent accompagner l'annonce de la décision de suspendre la foire cette année. Ils sont légitimes, mais ils donnent lieu quand même à des réactions assez surprenantes. On entend Madame SEGUIN prôner la libéralisation de la foire expo, Madame TRUONG s'étonner du paradoxe qu'il y aurait entre prendre la défense de la foire lors d'un précédent Conseil municipal et annoncer la décision de la suspendre pour 2015. Moi, je n'y vois pas un paradoxe, j'y vois une cohérence : celle de défendre la foire, mais de prendre acte de l'état dans lequel la foire expo est arrivée aujourd'hui. Et est arrivée à cet état, 500 000 € de déficit l'an dernier, à cause de la précédente majorité, c'est peut-être polémique de le rappeler, mais c'est un fait. Quand vous êtes arrivés aux affaires, la foire expo était à l'équilibre, l'an dernier elle était à moins 500 000 €, c'est un trou dont vous êtes responsables, dont nous héritons et qu'il faut bien rectifier. Alors, au risque de rassurer, c'est même bien de rassurer, la foire n'est pas annulée, elle est suspendue, elle reprendra l'an prochain. La fête foraine sera, si je ne me trompe pas, maintenue cette année, d'autres animations également, mais la foire telle qu'elle existe aujourd'hui, reprendra sous une forme différente en 2016. 2015 sera une année de réflexion, de concertation, de réflexion collégiale, participative, qui donnera naissance à une nouvelle foire. 2015 ne sera pas l'année de la mort de la foire, 2015 sera l'année du renouveau de la foire. Alors, il y a une autre accusation, qui est de dire qu'il s'agit d'un fait du prince, d'une décision arbitraire. Quand on sait comment la Ville de Niort était gérée sous la précédente majorité, l'accusation du fait du prince est assez ironique voire grotesque. On peut vous pardonner beaucoup de choses, on peut vous pardonner

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'avoir conduit la Ville au bord de la banqueroute, on peut vous pardonner d'avoir mené la foire au bord de la banqueroute, ce qu'on ne peut pas vous pardonner en revanche, c'est de transformer l'enceinte du Conseil municipal en théâtre de la commedia dell'arte. Et ça, je ne vous le pardonnerai pas.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois que nous avons sur cette décision, déjà recueilli pas mal de choses.

Alain PIVETEAU

Mais on ne peut pas laisser des propos aussi polémiques sans réponse, s'il vous plaît Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Eh bien vous répondrez dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, je pense que les vôtres ont été aussi très polémiques et je ne voudrais pas que ce Conseil municipal se confonde en polémiques. Je crois que la décision que j'ai été amenée à prendre, de façon concertée, relève aussi des responsabilités qui sont les nôtres et que le Débat d'Orientations Budgétaires va parfaitement illustrer. Voilà. Je crois que nous avons déjà pris pas mal de temps pour parler de cette décision, ce qui implique de passer à la délibération suivante, le rapport sur le développement durable.

Josiane METAYER

S'il vous plaît, j'aurais voulu rappeler une autre décision, mes camarades ont été trop rapides. Je souhaitais intervenir si vous le permettez, sur la décision n°31. J'aurais voulu savoir... comment vous pouvez nous expliquer aujourd'hui sur le Clou Bouchet, ce quartier qui a été profondément enjolivé et rénové grâce au PRUS, pourquoi sur le Clou Bouchet désormais la prestation de nettoyage serait confiée au secteur marchand, en l'occurrence vous avez passé un accord avec une société SAS ID VERDE, qui ne pratique pas du tout l'insertion, mais qui est tout simplement une holding qui est liée à des fonds de pensions européens alors qu'on sait que lorsque des agents municipaux travaillent sur un quartier qu'ils ont appris à aimer et sur lequel ils ont plaisir désormais à travailler, eh bien ce ne seront plus eux qui assureront le nettoyage sachant que, qui peut mieux qu'un agent municipal être un lien entre la collectivité et la population, et faire remonter ce qui peut s'y passer. Moi, je trouve que c'est dommage qu'on passe ce marché de nettoyage à une société complètement privée.

Monsieur le Maire

Madame METAYER, vous avez raison sur un point : ça ne sera pas le Clou Bouchet en particulier, en tous cas je ne le souhaite pas. Par contre nos équipes ont besoin de renforts, la propreté de la Ville et l'entretien des espaces verts le mérite, c'est la raison pour laquelle nous avons fait appel sur la propreté à des entreprises d'insertion, et c'est la raison pour laquelle nous avons aussi besoin de ce renfort de prestataires sur un certain nombre d'espaces verts. Ça ne sera pas spécifique au Clou Bouchet dans un

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

avenir proche, mais pour des raisons de saisonnalité de l'activité, eh bien nous avons besoin d'avoir, à des moments précis, des renforts particuliers. C'est la raison pour laquelle nous devons recourir à des prestataires et non pas à des emplois permanents de la Ville. Mais l'activité des agents municipaux est plus que valorisée et vous savez le défi important que nous avons relevé en la matière, puisque là encore nous partons de très loin.

Dominique SIX

Pourquoi confier la prestation de nettoyage de cet espace public ? D'une part, parce que la période de confortement s'est terminée au mois d'octobre, qu'effectivement nous avons récupéré cet espace qui avait été réaménagé au bout de la période de confortement, qu'effectivement on a décidé de passer sur une période d'expérimentation de prestation extérieure et effectivement on est passé plutôt de zones engazonnées à des zones largement végétalisées, ce qui a le mérite d'embellir le quartier sauf que, effectivement, ça génère des charges d'entretien assez importantes et on a souhaité le confier en externe, donc c'est ID VERDE parce que ce sont eux qui ont obtenu le plus de points dans le cadre de l'appel d'offres, maintenant, ça aurait pu être un autre.

Monsieur le Maire

Merci. Maintenant que nous avons vu le recueil des décisions, nous pouvons passer à la délibération présentant le rapport du développement durable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-466

Mission Agenda 21 et Evaluation

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT
DURABLE - ANNÉE 2014**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 mai 2012, approuvant, à l'unanimité, le plan d'actions 2012-2015 de son agenda 21 pour mettre en œuvre la stratégie niortaise de développement durable.

Parallèlement, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un « Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » préalablement au débat d'orientations budgétaires.

La Ville présente le rapport de développement durable qui constitue un état d'avancement de l'action municipale conduite sur le territoire et dans le fonctionnement de la collectivité. Il fait également état des orientations et des programmes de nature à faire évoluer cette situation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour l'année 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2012 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Nos discussions sur le précédent rapport remontent au 18 avril 2014, lorsque je vous présentais le rapport de 2013. Il vous est donc demandé d'entériner le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Niort pour 2014. Ce rapport de la Ville est articulé autour de 2 axes. D'abord, agir contre les émissions de gaz à effet de serre et pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux. Action en faveur de la protection sociale et de la solidarité, épanouissement de tous et modes de production et de consommation responsables. Ensuite le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité, c'est-à-dire : aménagement et entretien de la Ville, éducation, information, coopération, participation et aménagement. C'est dans un contexte financier plus que restreint qui ne manquera pas d'être soulevé lors du DOB que nous souhaitons nous inscrire dans la démarche du Grenelle 2 de l'environnement, c'est-à-dire renforcer la prise en compte des contraintes environnementales dans nos projets d'aménagement et d'urbanisme et notamment en intégrant la trame verte et bleue et le PPRT SIGAP, optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux avec un retour rapide sur investissement, limiter la consommation d'eau par les infrastructures de la Ville, développer les modes de transport comme la création d'un parking à vélo sécurisé pour les agents municipaux, poursuivre l'adaptabilité de la Ville aux personnes en situation de handicap, renforcer l'accès aux droits sociaux, mutualiser les services avec nos partenaires institutionnels, conforter la transversalité des différents services concernés par la problématique environnementale. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le présent rapport 2014.

Amaury BREUILLE

C'est le rapport 2014 des actions menées en matière de développement durable, pour tout dire, ce rapport 2014 qui fait 18 pages, c'est un rapport qui court largement au-delà de 2014, qui remonte largement en arrière parce que sur l'ensemble de ce rapport, j'ai cherché quelles étaient les actions nouvelles, j'en ai trouvé je crois quatre, les visites de l'Hôtel de Ville en matière de patrimoine, c'est une action nouvelle que vous avez engagée, qui n'existait pas auparavant, l'utilisation de la plantation de couvre sols pour 16 000 pieds d'arbres d'alignement donc là c'est une action qui est annoncée mais puisque nous sommes sur un rapport, j'aimerais savoir justement où en est cette action nouvelle, c'est-à-dire : sur 16 000 pieds d'arbres à ce jour, combien ont été plantés de cette façon puisque c'est une action que je trouve sur le principe intéressante. Troisième action, c'est la restauration scolaire du mercredi, là aussi j'ai une question puisque la restauration scolaire du mercredi est aujourd'hui en repas froid, vous annoncez votre intention de passer à des repas classiques, j'aimerais savoir à quelle échéance parce que je pense justement qu'en terme de développement durable ça pose un problème d'offrir des repas froids le mercredi midi aux élèves de nos écoles, c'est une solution qui n'est pas très satisfaisante. Et puis la dernière action, c'est la mise en place d'un sondage concernant l'évolution de la vie participative et

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

puisque vous avez réalisé ce sondage, j'aimerais savoir quelles sont les évolutions envisagées. Je vois certaines actions qui sont mentionnées mais qui ne sont pas des actions nouvelles, donc quelles sont vos intentions pour tirer les conclusions de ce sondage ?

Michel PAILLEY

Vous n'avez pas été très généreux, il en manque quand même. Je ne vais pas les lister, là j'étais en train de les parcourir. Alors il est clair que c'est le rapport de 2014, et qu'une bonne part des actions ont été évidemment mises en œuvre au départ par l'équipe précédente et qu'il n'est pas toujours évident de mettre très rapidement en place les actions en matière de développement durable, donc il faut aussi nous laisser un petit peu de temps. Mais vous n'avez pas parlé du garage à vélo, les poulaillers..., ça a été mis en place cette année, je n'ai pas dit que ça ne venait pas de chez vous, mais vous parlez de cette année. Il y a un certain nombre de choses que vous avez oubliées, alors je ne sais pas si vous voulez me parler de ce que nous avons initié est mis en place dans ces quelques mois de mandat ou de tout ce qui a été fait en 2014, même ce que vous avez initié, auquel cas le rapport est là pour ça.

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY, ne rentrez pas dans ce jeu, la réalité c'est que le développement durable est une affaire qui nous dépasse tous, qui je l'espère, nous unit tous. Il est bien sûr que sur un point comme celui-là, comme sur beaucoup d'autres, il y a une continuité d'actions publiques fort heureusement, et si vous ne voyez pas à travers les lignes, je vois qu'entre la valorisation du patrimoine, entre les consultations et la rénovation des conseils de quartiers, de la consultation publique qui a commencé à être initiée, entre la cantine le mercredi pour bientôt, mais Rose-Marie le dira, progressivement vont être initiés des plats chauds dans cette cantine, mais déjà c'est tout de même un plus de pouvoir faire manger les enfants autour d'un repas équilibré et rapidement, puisqu'en effet il faut toujours du temps pour mettre en œuvre les mesures mais celle-ci a été particulièrement rapide et efficace. Les référents dans les écoles qui ont été titularisés, eh oui, c'est nous qui l'avons fait. Les herbes spontanées, la politique de saisonnalité, qui a encore beaucoup de progrès à faire ça j'en suis persuadé, mais là encore on part de loin, agir pour la propreté urbaine, les campagnes médiatiques, notamment de presse sur les déjections canines, la politique de la Ville, les ouvrages hydrauliques, et voilà un grand nombre de projets, vous devriez saluer ce qui est une continuité parce que si l'on parle de développement durable, il va sans dire que le développement doit dépasser à la fois les chicaneries, les alternances et unir les Niortais, les oppositions et les majorités autour d'un même intérêt général qui est celui de la Ville et de ses habitants.

Rose-Marie NIETO

Concernant la cantine le mercredi, on a commencé déjà depuis le premier mercredi d'après les vacances de la Toussaint à mettre un plat chaud, et dès janvier ce seront des repas chauds comme tous les autres jours de la semaine.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Monsieur PAILLEY, je reviendrai sur ce que vous venez de dire, effectivement c'est un rapport des actions menées en 2014 pour une bonne part, effectivement vous l'avez rappelé, oui c'étaient des actions mises sur les rails, et il y a un certain nombre de nouvelles actions. Moi, ce que je soulignerai dans ce rapport, mais aussi dans les différents débats qu'on a eu dans cette enceinte depuis le début de cette année, depuis le printemps dernier, c'est qu'on ne voit toujours pas l'architecture de votre politique de développement durable, c'est-à-dire : quels sont les grands objectifs que vous tracez. Bien sûr, on a des actions, on a des plus, c'est incontestable et c'est tant mieux, heureusement pour cette Ville que vous faites quelque chose et qu'il y ait des plus, ça c'est très important. Mais quelle est votre perspective ? Quelles sont vos orientations futures ? Lors du débat qu'on a eu sur le PADD, on a très bien vu que vous aviez gommé toute une partie importante des projections sur les mobilités. Alors vous allez nous répondre : gratuité des bus peut-être en 2016, vous allez nous répondre : contournement peut-être un jour, mais pour l'instant il y a le quotidien des Niortais et il n'y a pas forcément de réponse en matière de mobilité et d'intermodalité de transport. Donc la question est aussi : quelle est votre politique, quelles sont vos volontés dans ce domaine ?

Monsieur le Maire

Vous savez, on peut toujours ne pas voir, ne pas entendre, c'est un travail d'opposition qu'on peut mener et qui ne mène pas forcément loin. La réalité, c'est qu'il y a des actions qui se mettent en place, qu'il y a des plans qui sont proposés, on peut les tordre, les détordre, la réalité c'est que ces choses là sont à l'étude. Vous pouvez pleurer pendant six ans si vous voulez sur feu le TCSP, que vous n'auriez pas pu réaliser. Vous pourriez pleurer sur d'autres projets, cela dit il y en avait assez peu. Parce que s'il y a une réalité que je découvre, c'est qu'à la fois les caisses sont vides et que les tiroirs à projets le sont tout autant. Donc il est de notre travail, à la fois de rétablir les finances, on va en parler dans un instant, et de faire sortir les projets. Et ces projets on les fait sortir, je ne vous persuaderai certainement pas ce soir, je ne le crois pas, mais au moins que d'autres l'entendent si ce n'est vous : de cette mandature, il sortira des projets qui ne se feront peut-être pas tous dans le cadre des six ans, mais qui construiront inévitablement Niort dans les prochaines années, jusqu'à un horizon de vingt ans, c'est une certitude. Il y aura de quoi faire pour longtemps, et en plus les finances auront été rétablies.

Elodie TRUONG

Je dirais simplement qu'en terme de projets, les projets politiques d'une équipe sont contenus dans un programme électoral. Vous êtes en place, vous êtes à la tête de cette Ville, et ce sont donc vos projets que nous jugeons, pas les nôtres.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Mais là on est sur le rapport 2014, donc il y en a un tiers pour vous, deux tiers pour nous. Donc on partage. Et j'ose croire que le développement durable sera un projet vraisemblablement partagé.

Romain DUPEYROU

Monsieur BREUILLE, juste pour revenir sur la partie vie participative, concernant cette consultation, on a invité tous les Niortais, vous y compris il me semble, à une grande réunion le 16 octobre, à la CCI, où nous avons expliqué ce que nous allons mettre en place, les projets que nous avons. Donc il ne se passe pas rien, il y a une politique, il y a des choses, on va de l'avant, ne donnez pas l'impression aux gens que c'est du coup par coup, on avance, on a des projets mais effectivement, le temps de les mettre en place, on arrive.

Alain PIVETEAU

Je cherchais l'expression, je ne la trouvais pas, donc je remercie mon collègue, effectivement c'est une impression de choix et de décisions au coup par coup qui nous inquiète et qu'on essaye de souligner en ce moment. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous, et j'aimerais que vous acceptiez le fait qu'on ne soit pas d'accord sans que ce soit mis au passif d'une polémique nouvelle. C'est simplement un désaccord et c'est ce qui nourrit la démocratie. Le développement durable doit se nourrir de ces désaccords et de ces contradictions et de ces contre-propositions. Il ne suffit pas de brandir l'étiquette développement durable avec ses trois piliers pour qu'on soit nécessairement d'accord, et c'est tant mieux. Vous avez exprimé un désaccord profond sur les choix d'investissement en terme d'infrastructures, de transport collectif et pourtant vous vous inscrivez dans le développement durable vous aussi. C'est-à-dire que pour poursuivre cette même finalité, nous proposons des projets différents. On voit bien que vous vous êtes exprimé fortement contre des orientations structurantes et des projets que vous qualifiez de lourds, que nous portions et dont nous continuons à porter les objectifs et les priorités, mais nous ne voyons toujours pas quels sont les équivalents, c'est tout ce qu'on dit. Il n'y a rien de polémique là dedans, c'est le jeu normal d'une assemblée comme la nôtre, merci d'en respecter toute la qualité.

Monsieur le Maire

On respecte.

Elisabeth BEAUVAIS

Je crois que parler du développement durable, vous parlez d'architecture, vous dites que vous ne voyez pas l'architecture, mais il ne faut pas se payer de mot pour ça. Le développement durable, c'est tout simplement un développement harmonieux pour tous les Niortais. Or, quand on entend des gens qui vont travailler dire que là où ils mettaient deux minutes, maintenant ils mettent vingt minutes, je ne sais pas si

. RETOUR SOMMAIRE

vous avez vraiment travaillé au développement durable, et si vous avez travaillé aussi pour éviter la pollution dans notre ville. Et pour rendre le quotidien des Niortais, puisqu'il en est question en permanence, nous faisons tout pour l'améliorer et nous rectifions toutes les erreurs que vous avez faites et qui ont véritablement empoisonné le quotidien des Niortais. Voilà ce qu'est effectivement pour nous, le développement durable.

Alain PIVETEAU

Micro éteint.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU s'il vous plaît, vos esclandres.....

Simon LAPLACE

C'est très bien que les différents groupes ne soient pas d'accord dans cette assemblée. C'est effectivement la condition de la démocratie. Nous sommes tous pour le dialogue, pour l'échange, pour les nouvelles idées, et moi je suis tout à fait preneur de vos nouvelles idées sauf que, le fait est, à part le TCSP dont on n'arrête pas de parler depuis presque un an déjà, vous n'avez apporté aucune contre-proposition lors du débat sur le PADD. Aucun élément nouveau, aucune vision architecturale grandiose, pas même l'ombre d'une proposition concrète que l'on aurait pu débattre dans cette assemblée. Alors, je veux bien que vous réclamiez le droit à la parole et à la contre-proposition, mais ce droit vous l'avez et vous ne vous en servez pas. Alors, servez-vous en et nous serons heureux d'en discuter avec vous.

Monsieur le Maire

Bien dit, Monsieur Simon, et Marianne sait combien nous sommes à l'écoute, nous le prouvons encore ce soir.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Moi, j'ai longtemps cru que l'expression « développement durable » était une vaste rigolade parce que comment un être humain du 20^{ème} et du 21^{ème} siècle peut-il faire autre chose que quelque chose de durable alors que les choses coûtent cher, alors que le bonheur des peuples est loin d'être fait, et je m'aperçois aujourd'hui, en étant jeune conseiller municipal de Niort, que le développement durable ce n'est en tous cas pas ce qui a été fait dans cette Ville depuis très-très-très longtemps. Alors je me réjouis d'un document comme celui qui sort aujourd'hui, qui a l'air plutôt bien fait, qui est agréable et qui a des perspectives et des axes. Je ne vais pas le détailler, je vais faire très court, simplement pour vous dire qu'à la page sur le renforcement de la surveillance des espaces publics, à la page 9, je fais quand même très attention à ça parce que vous savez que je suis un peu plus bercé que certaines autres personnes ici par le sérieux de la vie, à l'heure où on se bat à l'arme blanche dans certaines rues de Niort, je pense que

. RETOUR SOMMAIRE

le renforcement de la surveillance des espaces publics est un programme plus important que celui d'y attacher deux agents municipaux recrutés certes dernièrement, mais je pense qu'il y a un travail de profondeur à faire non seulement avec la police municipale mais aussi avec la police nationale, pour faire en sorte que dans le développement durable, les citoyens puissent vivre en paix, tranquillement, sans avoir de souci. Ça, c'est une toute petite chose à prendre en compte, mais elle est quand même très importante.

Amaury BREUILLE

Il y a par ailleurs des choses qui manquent dans ce rapport de développement durable et qui vont renvoyer à des sujets qu'on a abordés à l'instant. Manque la dimension insertion, je ne la vois pas dans ce document, qui pourtant en matière de développement durable, est une préoccupation essentielle. Et je rejoindrai ce qu'a dit ma collègue Josiane METAYER, c'est vrai que vous avez annoncé publiquement dans la presse que pour ce qui était du renfort aux espaces verts et à la propreté vous feriez recours à des entreprises d'insertion, et on constate que le premier marché qui est passé ne prévoit aucune insertion. Ce qui est regrettable. D'autre part, il y a un autre point qui n'est pas du tout évoqué, c'est la question de la pollution et de la qualité de l'air. Il n'y a pas un mot sur ce sujet là, et ça renvoie à la question de la politique de mobilité. Et non, nous ne pleurons pas le TCSP, simplement, nous avons porté une proposition qui était une solution aux questions de mobilité sur ce territoire, vous ne la partagez pas, moi je respecte ça, mais à vous dans ce cas de faire une autre proposition, vous ne pouvez pas rejeter toute avancée et finalement, qu'est ce que vous proposez à la place, quelle est votre stratégie en terme de mobilité, on n'a aucun élément là-dessus. C'est terrifiant.

Monsieur le Maire

C'est sûr que ce n'est pas un bilan prospectif, c'est un rapport, Monsieur BREUILLE. Bienvenue dans la délibération en cours, on peut parler de tout et de rien, il y a un café du commerce à côté, on peut y aller tout à l'heure.

Christophe POIRIER

Monsieur le Maire, vous nous dites que vous allez bientôt sortir des projets qui nous projetteront dans les vingt ans à venir, en attendant, et pour rebondir sur ce que vient de dire mon collègue Amaury BREUILLE sur la politique de mobilité, j'ai plutôt l'impression qu'on ne se projette pas dans les vingt ans à venir mais qu'on se projette dans le siècle dernier. C'est-à-dire que votre modèle de développement, excusez-moi chère Madame BEAUVAIS, il ne vise pas à nous préserver de la pollution, quand on met en place de la gratuité du stationnement dans l'hyper centre en dépit de tout ce qui se fait, et là en effet je vous rejoins Monsieur le Maire, on n'est pas sur des débats purement droite-gauche, parce qu'il y a un certain nombre de villes qui sont gérées par des équipes de droite, qui ont une autre vision du développement des mobilités que la vôtre, vous, les décisions que vous avez prises aujourd'hui, c'est un appel à plus de voitures dans l'hyper centre. Alors, après, vous renvoyez à des promesses, à des lendemains qui

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

chanteront peut-être pour le développement du transport en commun, mais aujourd'hui, et je l'ai dit lors du débat sur le PADD, vos décisions vont à l'encontre des grands principes que vous édictez, ça c'est un fait.

Je vais rebondir quand même sur ce que vient de dire Monsieur CHARBONNEAU, sur les problématiques de sécurité, vous nous avez annoncé en effet que vous alliez mettre des caméras dans tous les espaces publics centraux, les espaces publics c'est ce qui va grosso modo de la Brèche à la Sèvre, je ne crois pas m'être trompé en ayant entendu ça. Si vous voulez le faire sérieusement, les experts s'accordent à dire que c'est au bas mot vingt-cinq caméras.

Si vous voulez qu'il y ait des hommes derrière ces caméras, il va falloir recruter cinq à six agents de la police municipale, étant entendu que la police nationale ne veut pas gérer cette surveillance. Donc quoi qu'on pense du fond du dossier, et là on pourra peut-être en parler lors du DOB ou du Budget puisque vous en avez fait une priorité, je crois qu'il va falloir chiffrer ça. Personnellement, je suis convaincu que les priorités doivent porter sur autre chose et qu'en tous cas vous allez faire payer extrêmement cher aux Niortais le fait de vouloir les surveiller sur l'espace public.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'on a eu pas mal d'échanges, on va pouvoir passer au vote. Je dirai quand même, Monsieur POIRIER, qu'il est assez piquant que l'ancien Président Directeur Général de la SO SPACE qui a eu à assumer des parkings durant plusieurs années, souhaite que les parkings ne se remplissent pas, c'est assez cocasse. Moi je trouve des parkings vides, je fais une heure gratuite, ils se remplissent et vous me le reprochez !

Christophe POIRIER

Non, je vous reproche votre politique de stationnement en voirie, Monsieur BALOGÉ, qui va exactement à l'encontre de l'objectif.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, s'il vous plaît, on n'en est pas là. C'est quand même assez piquant, je le relevais, mais c'est très piquant et savoureux. Et je vous remercie de terminer sur cette note d'humour ce débat sur le développement durable qui en avait manqué jusqu'à présent.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-467

Direction des Finances

**FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2015 - BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]* ».

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2015 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires 2015 Budget principal et budgets annexes

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je me permets de préciser qu'il y a une modification à l'ordre du jour qu'il convient d'établir pour respecter l'ordre des délibérations, il convient de présenter les trois projets de garanties d'emprunt accordées à la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour l'aménagement de Terre de Sport après l'approbation du compte rendu annuel de la collectivité (CRAC). Aussi, ces trois projets seront présentés après le projet ZAC Pôle Sports page 144 du Cahier bleu. Il s'agit des projets de délibérations des pages 19, 21 et 23. Merci beaucoup. Donc, nous passons à la page 13 avec une délibération importante et un débat important, le débat d'orientations budgétaires 2015. Et avant cela, j'aurai quelques mots à dire de présentation. Le débat qui s'ouvre est un débat qui se tient dans des délais réglementaires, légaux, avant la présentation du Budget Primitif 2015, je souhaiterais dire que les orientations budgétaires de la Ville de Niort s'inscrivent dans une situation de crise financière de notre ville. Crise avec plus de 90 millions d'euros de dette, qui ont triplé en six ans, qui pèsent sur nos comptes. Nous avons désormais atteint le seuil de douze ans. Il s'agit du seuil d'alerte. Crise avec des dépenses de fonctionnement qui ont explosé durant les six dernières années. Crise avec des recettes qui régressent pour la première fois. Crise, enfin, avec une capacité d'autofinancement brute déclinante et désormais insuffisante pour digérer l'amortissement de la dette qui pèse désormais sur les comptes de la ville. Cette crise, c'est la situation qui nous a été laissée. Je le dis très franchement, je le dis même avec un sentiment profond de colère, elle est le fruit de l'inconséquence de l'équipe sortante. Cette crise nous menait tout droit vers un déficit de deux millions d'euros qui se serait accru dans les prochaines années. Aujourd'hui, chers collègues, c'est de notre responsabilité d'y répondre. Nous avons été élus pour cela. Les orientations budgétaires 2015 qui vont vous être présentées préparent donc un budget de redressement, avec plus de 2,5 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en moins entre le voté 2014 et le budget primitif 2015 telles que les orientations le préfigurent, et cela sans augmenter le taux d'imposition, et cela en maintenant une capacité d'investissement pour préparer l'avenir. Politique de la Ville dans laquelle notre municipalité, notre majorité, s'est fortement engagée dès le début de mandat, oui, il faudra attendre juin pour signer le premier contrat de ville. Mais le Pontreau, lui, n'attendra pas 2020 ou 2030 pour bénéficier de travaux. Parc naturel urbain avec la réfection, non seulement de l'hydraulique à Boinot, mais également de l'ensemble qui est aujourd'hui le chaînon manquant et qui reliera tout cet ensemble vert qui formera le parc naturel municipal de Niort, en lien avec le parc naturel du Marais poitevin. La gare, qui a été à nouveau priorisée dans nos projets, elle non plus n'attendra pas 2030. Noron, qui est l'objet de toutes nos attentions. C'est véritablement un effort colossal réalisé par la Ville, et je tiens à saluer le travail des agents et leur mobilisation tout à fait exceptionnelle, à la hauteur des difficultés que nous avons eues à boucler ce budget, leur mobilisation pour répondre à la lettre de cadrage que j'ai rédigée, signée et que je leur ai adressée en juin 2014. Merci à eux. Je dis aux Niortais que la barre de la Ville est enfin tenue. Nous tenons le cap, nous le tenons fermement et nous travaillons sans relâche et avec détermination au redressement des comptes de la Ville. Et ces orientations que vous allez bientôt découvrir, illustrent notre totale détermination et notre volonté d'avancer dans le rétablissement financier de la Ville afin qu'elle puisse à nouveau porter de grands projets. Mesdames, Messieurs, merci, et nous écoutons Alain GRIPPON pour la présentation des orientations budgétaires et ouvrir le débat.

Alain GRIPPON

Merci, Monsieur le Maire. Le sommaire de ce Débat d'Orientations Budgétaires concerne d'abord le rappel rapide du cadre légal, une note sur la situation économique et budgétaire, c'est le contexte économique général, qu'il s'agisse du monde de la zone euro et du territoire national, de la situation financière particulière de la Ville de Niort, de la prospective financière, ce sont les travaux des services pour essayer d'imaginer ce qu'aurait été la suite des opérations comptables et financières si rien n'avait été fait, et si rien n'était décidé. Les orientations budgétaires de la Ville de Niort en 2015, rappel du cadre légal, je vais faire court, c'est l'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui organise et prévoit la tenue d'un débat au sein du Conseil municipal sur les orientations budgétaires. Il s'agit d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune, dans le cadre de la préparation de son budget. Ce DOB tient compte d'éléments hexogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité. Le contexte économique et réglementaire, l'impact sans précédent de la loi de finance 2015 sur le budget des collectivités locales, qui prévoit des restrictions en matière de subventions et de dotations globales, qui mettent à mal les finances locales. Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans ce budget. Concernant le contexte mondial global, l'été 2014 a été caractérisé par la montée des risques géopolitiques avec des conflits sur la quasi-totalité de la planète, mais aussi le risque de déflation sur la zone euro. Par ailleurs, les données macroéconomiques sont restées favorables aux Etats-Unis alors qu'elles se dégradaient sur la zone euro et notamment en France. Sur cette zone euro, les statistiques publiées récemment ont été globalement mauvaises, la croissance a calé au deuxième trimestre malgré la reprise enregistrée sur les quatre trimestres précédents. Les PIB allemand et italien ont reculé de 0,2%, celui de l'Espagne a progressé de 0,6%, tandis que le PIB Français a stagné, sauf au troisième trimestre, mais on peut dire que le troisième trimestre est un peu particulier parce que la croissance du PIB n'a pas été alimentée ni par l'investissement ni par la consommation des ménages, mais par les dépenses de l'Etat. Les perspectives à court terme restent dégradées, les derniers indicateurs de conjoncture ne sont guère réjouissants, l'indice PMI, composite de la zone euro, est en baisse depuis trois mois. Donc le PIB de la zone ne devrait que très faiblement progresser. La situation économique et budgétaire sur le territoire national, des perspectives sombres, des politiques mises en œuvre par le gouvernement visant à réduire le coût du travail par le dispositif du CICE et le pacte de responsabilité, n'ont pas d'effets positifs sur la croissance. De plus, même si la politique monétaire et budgétaire de la zone s'est quelque peu assouplie avec les mesures prises par la banque centrale européenne en juin dernier, elle reste contrainte. De nouveaux reports pour parvenir aux objectifs budgétaires pourraient être éventuellement décidés. La consommation des ménages ne progressera que très modérément, la faiblesse des salaires et de l'emploi, et l'investissement des entreprises ne devrait que faiblement augmenter, ce que nous venons de dire sous une autre forme. La réalisation du budget 2014 et le budget 2015 de la France témoignent de cette situation économique défavorable et d'une politique budgétaire contrainte. Les collectivités locales sont directement touchées par l'effort de retour à l'équilibre budgétaire de l'Etat. On peut dire aussi qu'après

une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités locales baisseront de 11 milliards à l'horizon 2017 à un rythme de 3,7 milliards par an. Et ça va bien évidemment impacter l'ensemble des collectivités dont la nôtre. La répartition de l'effort entre les trois catégories territoriales sera proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement de chacune dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement en préparation pour 2016. Pour la Ville de Niort, la perte de ressources sur ces années pourrait sur trois ans s'élever à 3,5 millions d'euros. L'effort demandé aux collectivités est d'autant plus important pour la Ville de Niort qu'il s'associe à une situation financière très dégradée. Quelques éléments essentiels de cette situation financière : baisse de 3,5 millions d'euros de la dotation globale sur la période 2014-2017, capacité d'autofinancement brute, c'est-à-dire les produits de fonctionnement moins les charges de fonctionnements, réduite : 7 millions d'euros pour 2014, et cette capacité d'autofinancement brute est consommée par l'annuité croissante de la dette et ne permet plus de financer l'investissement par autofinancement. Une capacité d'autofinancement nette pour 2014 qui serait très faible, de l'ordre de un million d'euro. Un encours de dette important qui atteindrait globalement 90 millions d'euros entre le Budget Primitif et le budget de parking Brèche en début d'exercice 2015, avec une annuité de remboursement constante jusqu'en 2018 d'environ 9 millions d'euros. Une capacité de désendettement, Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure, c'est-à-dire encours de dette sur CAF brute, de 12 ans. Pour mémoire, elle n'est que de 4,5 sur la CAN, et 12 ans constituent ce qu'on appelle un seuil d'alerte. Une faible dynamique des bases fiscales, c'est-à-dire des assiettes, vous savez que les impôts locaux sont constitués de taux applicables à une assiette, à une base, et que nous n'attendons pas de notification de bases très substantiellement en augmentation quand bien même de nouveaux contribuables voient leur arrivée sur le territoire. Il faut donc prendre en compte certains points de vigilance, d'abord on peut considérer que des engagements hors bilans sont significatifs et doivent être sécurisés. Les emprunts de la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour l'opération ZAC Terre de Sport, les acquisitions foncières réalisées pour la Ville par l'Etablissement Public Foncier Régional en centre-ville et concernant la Vallée Guyot, et puis des rigidités supplémentaires liées aux budgets annexes, notamment l'emprunt pour le parking de la Brèche ou la délégation de service public avec la SO SPACE pour le parking de la Brèche et Acclameur. Situation financière de la Ville de Niort : les flux de remboursement de la dette, annuités enregistrées ou contractualisées au 31 décembre 2013, sans nouvel emprunt postérieur, eh bien on voit cette espèce de bosse en début de période 2014-2015 qui décroît naturellement mais qui ne prend pas en compte les emprunts qui seraient contractualisés au fil de l'eau, au fur et à mesure des années. La prospective financière résulte des travaux réalisés par les services concernant ce qui se serait passé si rien n'était fait et aucune décision prise. Projection d'après les évolutions constatées et les éléments connus à ce jour. Une baisse de 30% de la DGF, une hausse par l'Etat des bases des impôts des ménages de 1,3%, une stabilité de l'attribution de compensation, le reversement par la CAN lié aux transferts qui ont lieu entre les deux collectivités, à 14,8 millions d'euros. Une augmentation annuelle de 2% des droits de mutation, c'est bien évidemment une prévision puisqu'on ne peut pas anticiper les opérations immobilières qui se dérouleront au cours de l'année, au moins en totalité. Une hausse annuelle de 2% des produits des services et du domaine, et un maintien de la dotation de solidarité urbaine. Donc on voit que cette projection fera apparaître des recettes de fonctionnement en très faible hausse, qui tournent autour de 86,5 millions d'euros, et en 2015 une légère

. RETOUR SOMMAIRE

augmentation à 87,3 millions d'euros. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, il s'agit d'une projection d'après les évolutions constatées et les éléments connus à ce jour, connaîtront une évolution à minima de 1% chaque année de la masse salariale, c'est l'effet de ce qu'on appelle le glissement vieillesse technicité ; une stabilisation des charges à caractère général à hauteur de 17,3 millions d'euros, ce sont les charges courantes de fonctionnement : électricité, assurances, honoraires, fournitures de bureau, fournitures administratives etc., une contribution au CCAS de 5 millions d'euros tout au long de la période étudiée, et une enveloppe supplémentaire de 300 K euros dédiée à l'équilibre des DSP. On voit là clairement sur le graphique, pour la courbe bleue, les recettes de fonctionnement qui rappellent cette stagnation des recettes et par contre des dépenses en rouge qui augmentent de façon significative année après année à hauteur de 6,4%. Le remboursement de la dette, annuité hors budget annexe stationnement, on voit que ce remboursement croît année après année, avec l'hypothèse d'un volume d'investissement de l'ordre de 10 millions d'euros net par an. Ce qui veut dire que 10 millions d'euros net par an moins 5 millions d'euros d'investissement moins 5 millions d'euros d'emprunt, il faudrait que nous fassions ressortir une capacité d'autofinancement de 5 millions d'euros. Le graphique qui suit est un peu plus lourd, un peu plus chargé, mais exprime cette situation, je vous demande de regarder au moins la dernière ligne rouge, où on voit une dégradation de la situation avec une diminution de la capacité d'autofinancement nette qui passe de 2 073 000 € en 2013 à moins 3 900 000 € en 2018. Si rien n'est fait, on a donc une dégradation très sensible jusqu'à 3 800 000 € de cette CAF nette et la situation serait bien évidemment intenable, d'abord en tant que telle mais aussi pour financer des investissements dont je rappelle qu'ils sont absolument nécessaires, qu'il s'agisse de renouvellement ou de nouveaux investissements. Après les mesures correctives que nous allons vous présenter, nous imaginons une solution et une situation qui serait celle figurant page 18, avec toujours ces 5 millions d'euros d'objectifs, mais un décompte d'une estimation de la CAF pour 2013 de 2 700 000 € qui tomberait à 1 000 000 d'€ en 2014 et à 0 en 2015. Pour repartir, mais il est assez difficile d'aller au-delà, voyons d'abord le futur immédiat, en l'espèce 2015 et 2016. Précisons maintenant quelles sont les grandes orientations budgétaires que nous avons retenues. Deux grandes catégories. Tout d'abord, relever le défi financier en maintenant nos engagements. Donc nous confirmons le stop fiscal avec des taux inchangés, la fiscalité évolue par elle-même avec l'augmentation des bases, avec une réduction des dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement brute et en garantir la pérennité d'un service public de qualité, en conservant une capacité d'autofinancement nette positive, en adaptant le volume des investissements pour tenir compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de la dette, et enfin en contenant ce volume de dette. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2015, deuxième chapitre : c'est préparer l'avenir, lancement de nouvelles études d'urbanisme : Boinot, le secteur pôle gare santé, le site de Noron, sans doute et même sûrement en lien avec la CAN. Ce sont les perspectives qu'évoquait Monsieur BALOGÉ tout à l'heure. L'engagement d'une nouvelle politique de la Ville, en lien avec la CAN pour trois quartiers prioritaires que sont le Clou Bouchet, la Tour Chabot/Gavacherie, le Pontreau - Colline Saint-André. Dans un premier temps, il s'agira de réaliser les études nous permettant ensuite de procéder aux investissements nécessaires. Et enfin le troisième objectif : renforcer la mutualisation avec l'agglomération, des études et des travaux sont menés, je dirais quasiment au quotidien, pour trouver des solutions de mutualisations acceptables et génératrices

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

d'économies. Concernant les recettes de fonctionnement, elles seraient de l'ordre de 86 millions d'euros, soit une baisse des recettes, Budget Primitif à Budget Primitif, de 770 000 €, soit 0,9%. Le produit des services du domaine et les ventes diverses seraient en recul de 100 K euros, moins 2%, les impôts et taxes en augmentation de 480 000 euros, je rappelle qu'il ne s'agit pas d'augmenter les taux mais d'augmenter la ressource liée aux assiettes auxquelles on applique un taux. Les dotations, subventions et participations en forte baisse, moins 1 140 000 euros, c'est là l'essentiel de la diminution de nos ressources de financement, et puis des autres recettes non significatives pour 10 K euros. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 80 300 K€ soit une baisse des dépenses de 1,4%, 1 150 K€. Les charges à caractère général subissent une légère diminution de 100 K euros, les autres charges de gestion courante, c'est pour l'essentiel les subventions aux associations et un certain nombre de dotations, SDIS, CCAS et autres, et une diminution des dotations aux associations de 200 K euros de Budget Primitif à Budget Primitif. La stabilisation des dépenses prévisionnelles de personnel, plus 100 K euros de BP à BP, et la stabilité des charges financières avec moins 80 K€ de BP à BP.

La couverture du remboursement de la dette : ces orientations permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut, équivalent à l'amortissement de la dette, ce qui se traduit bien évidemment par une capacité d'autofinancement nette quasi égale à 0, tenant compte d'un montant de travaux en régie pour 1 200 000 €. Je rappelle que les travaux en régie sont des immobilisations produites par les services de la Ville, des charges supportées mais à caractère d'investissement.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif sera par conséquent fortement limité, même en tenant compte du produit des cessions, puisqu'une autre ressource de financement des investissements est prise en compte, ce sont les cessions d'immeubles appartenant à la collectivité, de matériels aussi mais dans une très faible proportion. Les dépenses d'investissement : on a deux types de dépenses, des dépenses d'équipements et des dépenses récurrentes, c'est ce que j'appelle l'entretien du patrimoine, mais à caractère d'investissement.

Les dépenses d'équipement : les grands projets sont l'OPAH-RU, l'ORU, l'habitat essentiellement, l'acquisition de terrains de la Vallée Guyot, les ouvrages hydrauliques de Boinot, la restructuration du Centre Technique Municipal, la vidéo-protection du centre-ville, et puis autres dépenses y compris le Moulin du Roc où un certain nombre d'investissements doivent être faits, d'entretien d'ailleurs, il s'agit notamment des sièges.

Les dépenses dites récurrentes. Pour les espaces publics : 3 000 000 d'euros, c'est le gros morceau. Patrimoine et moyens : 2 700 000 €; le foncier : 1 600 000 €; l'informatique : 1 160 000 €; les équipements des autres services : 540 000 €, et autres dépenses : 100 000 €.

Ces dépenses d'investissement qui s'élèvent globalement à 17 050 000 € sont partiellement financées par des recettes d'investissement, ces recettes d'investissement s'élèvent à 9 300 000 €, en l'espèce des subventions d'investissement pour 2 800 000 €, et des ressources propres que sont les cessions d'immobilisations pour 1 500 000 €, le fonds de compensation de TVA - Dans la mesure où toutes les activités de la Ville ne sont pas soumises à la TVA, l'Etat rembourse forfaitairement une quote-part de la TVA qui n'est pas récupérée par le jeu normal, la taxe d'aménagement pour la construction, les nouvelles constructions et la voirie, et puis les amendes de police.

. RETOUR SOMMAIRE

Le recours à l'emprunt et l'encours de la dette. Le besoin de financement serait dans cette hypothèse complété pour équilibrer le budget par un volume prévisionnel d'emprunt qui se situerait autour de 8 300 000 € contre 4 700 000 € au Budget Primitif de 2014. Faites attention à cette notion de Budget Primitif, puisque vous savez que tous les ans sont ajoutées au budget initial des modifications qui tiennent compte de la réalité de la situation ou de l'existence de nouveaux besoins.

L'encours de la dette du Budget Principal atteindrait au maximum 85 000 000 d'euros en 2015, si les 8 300 000 € inscrits au BP 2015 ainsi que les 2 400 000 € d'emprunts 2014 reportés devaient être mobilisés en totalité en cours d'année, ce qui théoriquement ne devrait pas être le cas. C'est une phrase un peu compliquée pour dire simplement que lorsqu'on décide d'investir, on programme des investissements, on programme également le financement par emprunt, mais il peut y avoir, pour une quantité de raisons qui ne sont pas directement liées à la gestion au quotidien, des décalages tant en matière d'investissement qu'en matière de financement puisqu'il serait contre-productif de contractualiser des emprunts si les investissements n'étaient pas réalisés. Autant les faire coller à l'acte d'investissement. Voilà ce que l'on peut dire en conclusion, sachant que l'encours de la dette inscrit par ailleurs budget annexe stationnement s'élèvera pour sa part à 8 812 000 € en fin d'exercice 2015. Je suis bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou remarques. Les budgets annexes, stationnement parking de la Brèche, l'ouvrage étant achevé, le budget 2015 traduira simplement les conditions financières du contrat de délégation de service public confiant l'exploitation du parking à la SO SPACE, ainsi que le remboursement de 260 K euros pour l'équilibre du budget de la SO SPACE. Pompes funèbres, ce budget concerne l'activité de gestion du fossoyage des cimetières, il n'est pas prévu de réaliser des investissements, et le budget s'équilibre naturellement. Ainsi que pour le crématorium, bien que là des projets d'investissements significatifs soient à envisager. Les budgets annexes toujours, zone d'activités les Champs de l'Arrachis, le lotissement les Champs de l'Ormeau, ces budgets créés en 2009 sont reconduits dans l'attente de la clôture de leur compte, l'aménagement et les cessions étant en passe d'être terminés. A noter pour mémoire qu'un contentieux existe sur les Champs de l'Ormeau concernant un problème de TVA où semble t-il le notaire n'est pas tout à fait de notre avis sur les conséquences de ces opérations. Le parc de Noron, le budget 2015 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du parc, avec une contribution du Budget Principal de l'ordre de 1 000 000 d'euros. Foire expo, je crois qu'on a déjà évoqué longuement le sujet donc je ne suis pas sûr qu'il convienne d'en reparler. Les dépenses à recevoir au budget étaient en cours de chiffrage avant que Monsieur le Maire n'annonce sa décision, et donc vous connaissez maintenant l'estimation de l'effet direct de la décision du Maire, il était initialement prévu une subvention d'équilibre de 333 000 € qui serait réduite à environ 200 / 250 000 €, je n'ai plus le chiffre en tête, pour le personnel, puisque le personnel est attaché au fonctionnement de la foire expo. Chaufferie au bois des Brizeaux, s'agissant d'un équipement géré dans le cadre d'une délégation de service public, le Budget Primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société qui exploite cette chaufferie. Il nous reste le budget de la régie à autonomie financière énergies renouvelables, qui correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur, Jean Jaurès, et la vente corrélative d'électricité. S'agissant d'une autonomie financière pour un service public industriel et commercial, les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un avis du Conseil d'exploitation

comme le

. RETOUR SOMMAIRE

prévoit la réglementation. Il y a un système d'avance remboursable, pour mémoire, deux avances remboursables ont été accordées, l'une de 136 K € votée en avril 2013 lors de la création du SPIC et l'une de 40 K € votée en avril 2014. Pour 2015, la section d'exploitation verrait une production en kWh de 110 000 kWh pour des recettes estimées à 30 000 €, et avec un retour sur investissement estimé de l'ordre de 6 à 7 ans. La section investissement : avec l'autofinancement dégagé à partir de la section d'exploitation, le budget pourra rembourser en 2015 une partie de l'avance faite par le Budget Principal pour un montant de 28 000 €

Rose-Marie NIETO

Nous venons de voir l'état des finances que nous trouvons au niveau de la Ville de Niort, notamment au niveau des investissements, alors encore, si nous avons trouvé une Ville avec un patrimoine qui était dans un bon état, on se dirait très bien, ils ont endetté la Ville mais au moins ça sert à quelque chose, mais là en fait, tout l'endettement qui a été fait pour la Ville de Niort concerne surtout le centre-ville, et tous les quartiers ont été délaissés. On se retrouve avec des écoles qui sont dans un état lamentable pour certaines, des lieux et des salles de classes qui accueillent encore des enfants avec de la moquette murale, des choses comme ça, on se retrouve avec des cours de récréation qui n'ont pas été entretenues, avec des trous partout, pas de tracés au sol, ou tout simplement pas de stores dans les classes pour pouvoir travailler dans des conditions correctes.

Dans des centres socioculturels comme le Clou Bouchet et Champclairot, les radiateurs ne fonctionnent pas depuis deux ou trois ans, et rien a été fait, donc là on se retrouve à prendre des mesures d'urgence parce qu'ils ne peuvent pas travailler, ils travaillent l'hiver avec 10°, et ça depuis deux ou trois ans. Voilà, on trouve une Ville avec non seulement un taux d'endettement très important, mais en plus avec le patrimoine et la vie des quartiers qui étaient complètement délaissés pendant des années.

Jacqueline LEFEBVRE

Je voulais parler quand même d'action sociale dans ce contexte contraint, de budget très contraint et amplifié aussi par une crise économique sérieuse et persistante, et je tenais quand même à dire à cette assemblée que l'action municipale assure la continuité du service public liée aux besoins sociaux. Depuis plusieurs années, le CCAS a, petit à petit, résorbé les excédents financiers des années antérieures. Et depuis le début de cette mandature, nous agissons pour assurer des équilibres financiers sur une réorganisation des moyens en ce qui concerne plus particulièrement les services maintien à domicile et petite enfance. Le service maintien à domicile était en 2013 déficitaire à hauteur de 300 000 €, en 2014 nous aurons résorbé presque de moitié ce déficit, et la modernisation du service aidé par un audit de l'Union Nationale de l'Aide Soins et Services à domicile, va nous permettre de mettre en œuvre cette nécessaire restructuration et mieux gérer ce service, condition sine qua non de sa pérennisation. En ce qui concerne la petite enfance, le taux d'occupation à hauteur de 80% est insuffisant, et pourtant la liste d'attente des familles persiste. La nécessaire souplesse d'accueil dans le contexte actuel nous amène à changer de politique d'accueil et à gérer autrement. Le pôle enfance de l'Orangerie, inauguré l'année dernière, est aux trois-quarts plein, c'est une structure coûteuse et qui pèse lourd sur le budget.

. RETOUR SOMMAIRE

Tout le travail consiste donc à optimiser le taux d'occupation et pour cela, des effectifs complets sont bien nécessaires. Nous travaillons par ailleurs à la prévention de la maladie professionnelle et à la recherche de solutions pour limiter le recours aux remplacements. J'en profite pour saluer le travail absolument admirable de la direction du CCAS et l'implication remarquable des agents. Voilà le challenge que le CCAS et la Ville se donnent à travers ces orientations budgétaires, pour accompagner tous les publics en restant en éveil sur les besoins sociaux de la population. Je pensais que c'était important que vous ayez cette information concernant notre action en matière sociale.

Sébastien PARTHENAY

Je vais être bref, je voulais juste dire qu'avant tout débat, qui j'en ai bien peur, va encore tourner à la chicanerie donc peu constructif, j'ai eu une certaine inquiétude à la lecture de ces chiffres, une profonde inquiétude personnelle - heureusement, les Niortais nous font confiance et sont lucides - et je me pose juste la question de savoir si prochainement il ne faudrait pas que nous donnions un petit cours à certains membres de l'opposition pour revoir les fondamentaux des règles économiques.

Monsieur le Maire

La proposition est lancée. Madame SEGUIN, voulez-vous répondre ?

Nathalie SEGUIN

Je vais faire une intervention sur ce débat d'orientations budgétaires 2015. Vous démarrez ce rapport d'orientations par une analyse de la situation économique et budgétaire mondiale, européenne et nationale. Une lecture rapide pourrait nous conduire au même constat. Au niveau mondial, la montée des risques géopolitiques, au niveau européen le risque de déflation, des perspectives à court terme dégradées et des indicateurs de conjoncture guère réjouissants. En France, la politique mise en œuvre par le gouvernement visant à réduire le coût du travail sans effets positifs sur la croissance, j'ajouterais sans effets positifs sur l'emploi. Vous parlez de situations économiques défavorables et de politique budgétaire contrainte et vous enfoncez le clou en disant que les collectivités locales sont directement touchées par l'effort de retour à l'équilibre budgétaire de l'Etat. Alors oui, pour la France et pour son peuple, les perspectives sont sombres. De là à faire porter l'entière responsabilité de cette situation catastrophique sur les épaules de François HOLLANDE élu depuis deux ans et demi, ce serait lui faire beaucoup d'honneur. Alors je vous concède cependant qu'il n'a pas ménagé sa peine pour poursuivre la casse des grands acquis du Conseil National de la Résistance. Le Président HOLLANDE porte une lourde responsabilité, c'est vrai, mais d'autres avant lui également. Car en effet, depuis plus de trente ans, les mandatures présidentielles se suivent et se ressemblent, c'est l'alternance des étiquettes politiques sans alternative des projets politiques. Abaissement du coût du travail qui génère l'insuffisance de la demande, cadeaux multiples aux entreprises responsables pour une grande partie du déséquilibre budgétaire et de l'accroissement de la dette publique, réformes bancaires insuffisantes alors que la crise de 2007-2008 s'explique par des opérations spéculatives à haut risque et payées en définitive par les contribuables. La BCE, dont vous dites qu'elle a assoupli sa politique monétaire déverse en réalité des milliards d'euros de

. RETOUR SOMMAIRE

liquidités en faveur du système bancaire européen pour lui permettre de continuer à maintenir la croissance des marchés financiers contre le financement de l'économie utile, celle qui fait vivre les citoyens et les collectivités locales. Cette politique, qu'elle soit estampillée droite ou gauche socialiste, nous la condamnons fermement car elle nous a conduits dans une impasse dont il sera très difficile de sortir. Alors, oui, les collectivités n'échappent pas à l'effort pour tenter de réduire le déséquilibre budgétaire de l'Etat. Ni elles, ni les populations. Pour quel résultat ? Aucun. C'est le fiasco total puisque la dette atteint 1.986 milliards d'euros en début d'année 2014 ; entre 2007 et 2011 elle est passée de 1200 milliards à 1800 milliards d'euros. Pour ce qui nous concerne, nous, élus de l'opposition niortaise, nous élus du Front de Gauche, nous comprenons bien qu'en cinq ans nous sommes passés du gel des concours de l'Etat à une baisse cumulée qui représentera 6,5 milliards en 2015 et à laquelle il faudra ajouter 8 milliards d'euros en 2016. Une vraie saignée qui correspond à l'adaptation de nos territoires, aux exigences des marchés et d'un capitalisme sans cesse à la recherche de nouvelles rentabilités. Une vraie saignée qui n'a qu'un seul objectif, satisfaire les appétits de la finance avec son corollaire, la réduction des services publics et sociaux. Oui, la Ville de Niort n'échappe pas à cette évolution mais elle la subit de plein fouet elle aussi. Seule la remise en cause totale et définitive d'une telle politique pourra nous sortir de l'ornière et à ce jour, seul le Front de Gauche s'est exprimé dans ce sens. Et je conclurai mon propos en vous parlant, Monsieur BALOGE, de Monsieur Charles DE COURSON. Alors ce Monsieur Charles DE COURSON, il est député de la 5^{ème} circonscription de la Marne et membre de l'UDI, vous connaissez ? Le mardi 18 novembre, jour du vote du projet de loi de finances 2015 à l'Assemblée Nationale, Charles DE COURSON a regretté que l'exécutif ait remis à plus tard l'engagement pris de ramener dès 2015 le déficit public à 3% du PIB comme l'exige le traité budgétaire européen. Comme ce Monsieur, Charles DE COURSON, vous êtes membre de l'UDI et pour la réduction des déficits publics. Comme nous l'impose Bruxelles, vous vous êtes exprimé en ce sens, clairement en début de mandature. Alors Monsieur BALOGE, quelle crédibilité avez-vous à dénoncer localement ce que vous cautionnez au niveau national et ce que vous encouragez même ? Je vous laisse face à vos insolubles contradictions, quant aux élus du Front de Gauche, ici et ailleurs, nous continuerons à combattre les politiques d'austérité. J'ai délibérément choisi cette intervention pour le débat d'orientations budgétaires et j'aurai l'occasion de revenir lors du vote du budget sur des éléments de détail, il y aura une autre prise de parole sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Merci, ça ne sera donc pas ici et maintenant mais ici et ailleurs. Vous savez, je ne suis pas un homme de parti, en tous cas beaucoup moins que vous et je ne mettais pas en cause le Président de la République, je parlais de vous, je n'ai pas eu de réponse mais si Monsieur DUFORESTEL ou Monsieur PIVETEAU veulent défendre François HOLLANDE, ils ont la parole. Non, pas spécialement ? Monsieur LAPLACE, vous souhaitez parler ; Madame BEAUVAIS ensuite.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Simon LAPLACE

Je remercie Madame SEGUIN pour sa brillante leçon de choses sur l'économie mondiale en particulier européenne et sur le rôle de la BCE. Je serais d'ailleurs heureux de discuter avec elle de ce à quoi sert la BCE et à quoi sert la Banque de France, ça pourrait éclairer un peu sa vision des choses. J'entends qu'elle pourfend l'austérité et la réduction des déficits. Je vais lui faire une révélation qui vous intéressera j'imagine mes chers collègues, et qui intéressera également nos amis de la presse : j'ai visité l'Hôtel de Ville de fond en comble, je l'ai même fait visiter presque de fond en comble, je n'ai trouvé de planche à billets ni dans la cave ni dans le grenier. De sorte qu'un budget qui est en mauvais état, il faut l'assainir et c'est ce que nous faisons dans ce projet de budget 2015 avec une diminution raisonnée des dépenses et la poursuite du stop fiscal sur lequel nous avons été élus. C'est un projet budgétaire responsable de croissance malgré tout et c'est, j'en suis convaincu, le budget qu'il faut à la Ville de Niort pour gérer l'héritage dont on ne manquera pas de rappeler à quel point il est calamiteux.

Elisabeth BEAUVAIS

Je crois, Madame SEGUIN, que vous vous trompez d'assemblée. Vous portez le débat au niveau national, cependant vous avez dirigé la Ville avec les autres dans la dernière mandature et il faut d'abord être élu donc si le Front de Gauche a de si bonnes idées, moi je ne comprends pas que vous ne soyez pas au pouvoir et que nous n'ayez pas plus de députés à l'Assemblée Nationale puisque c'est là qu'on fait effectivement la politique nationale. Vous nous avez fait dans cette enceinte plusieurs fois la morale, vous nous avez même humiliés, parfois même ridiculisés et ça on s'en souvient. Aujourd'hui, on ne veut pas faire la même chose, simplement on veut vous mettre devant vos responsabilités parce que ce qui arrive aux Niortais, c'est de votre responsabilité. Vous avez joué à l'apprenti sorcier, votre équipe, vous avez trompé les contribuables Niortais, vous avez joué avec l'argent public et on se demande même si par moment vous ne l'avez pas fait exprès, conscients que vous ne seriez pas réélus. C'était peut-être pervers mais charger la barque à ce point-là pour qu'elle coule, on peut se poser des questions aujourd'hui parce que la sonnette d'alarme, plusieurs fois nous l'avons tirée et maintes fois vous nous avez enfoncés, ridiculisés. C'est vous qui êtes responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est vous qui portez finalement cette responsabilité de voir nos projets qui ne sont pas arrêtés mais effectivement le budget 2015 ne peut pas permettre la réalisation de, non pas nos promesses parce que cela se réalisera, nous avons six ans donc pendant les deux premières années on assainit les finances et après on agira comme nous l'avons promis aux Niortais et c'est pour ça que les Niortais nous ont élus. Nous devons gérer en fait votre insouciance, on doit aussi gérer votre incapacité à gouverner une ville, nous devons aussi gérer votre irresponsabilité parce que ce que vous avez fait est absolument irresponsable et les Niortais sont particulièrement mécontents, c'est pourquoi ils vous ont balayés, votre équipe dès le premier tour.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

C'est vrai qu'il n'y avait pas de planche à billets mais par contre la précédente équipe utilisait la manne fiscale. Madame GAILLARD, après son arrivée, avait augmenté les impôts de 8 points et là, vu l'état des finances, vous auriez certainement dû les augmenter d'au moins 10 points, c'est vrai que c'est facile : au lieu de réduire les dépenses et d'avoir un budget plus serré, d'être raisonnable, c'est facile de continuer à dépenser, de jeter l'argent public par les fenêtres et d'augmenter les impôts, de toujours faire appel à l'argent des particuliers. C'est une manière de voir les choses, ce n'est pas la nôtre.

Dominique SIX

Pour faire écho aux propos de ma collègue Rose-Marie NIETO, outre effectivement un héritage avec un endettement record et rien dans les caisses, le quotidien des Niortais, c'est quoi ? Ce sont des rues défoncées, ce sont des ouvrages d'art abandonnés que ce soient des ponts ou des murs de soutènement, ce sont des trottoirs inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, c'est de l'éclairage défaillant sur le boulevard de l'Atlantique, c'est un coût de stationnement pour les parkings en concession ou pour la DSP Brèche de près de 900 000 euros, sans compter l'impact sur les comptes de la SO SPACE donc effectivement il est nécessaire aujourd'hui de reprendre les choses en main et de réorienter la dépense pour se donner des marges de manœuvre.

Christophe POIRIER

Très bonne transition. Je voudrais répondre à Monsieur PARTHENAY qui, avec ses interventions courtes, s'est fait une spécialité de l'insulte. Après nous avoir traités de pickpockets la dernière fois, aujourd'hui il veut nous donner des cours d'économie. J'aimerais que Monsieur PARTHENAY nous fasse part de ses propositions, justement au sein de la SO SPACE, et on ne l'entend pas beaucoup. Pour tout dire, je ne l'ai jamais entendu intervenir pour dire quoi que ce soit, donc j'attends vos cours Monsieur PARTHENAY, vos cours d'économie au sein de cette instance. En attendant, je voulais juste poser une question encore une fois par rapport à des décisions que vous avez prises et que vous avez annoncées, il faut m'expliquer en quoi la gratuité du stationnement sur la voirie va inciter les usagers du centre ville à stationner leur voiture dans les parkings en surface ou en ouvrage, c'est effectivement la Brèche mais pas que la Brèche, il était question des concessions, Monsieur SIX en parlait, il y a un certain nombre de parkings qui ne sont pas encore pleins, c'est le moins qu'on puisse dire, donc je trouve, et c'était le sens de mon intervention tout à l'heure, que votre politique en la matière est complètement incohérente et c'est un peu la politique de la double peine, ça pénalise bien sûr les finances de la Ville, ça fait reposer sur le seul contribuable et non sur les usagers votre politique de stationnement, votre politique du tout voiture mais je peux peut-être terminer, double peine je disais, pour les finances de la Ville et pour le contribuable, vous qui êtes si attentifs à la préservation de ses intérêts, là vous le pénalisez lourdement puisque vous ne faites pas payer les usagers qui viennent de l'extérieur de Niort et double peine aussi pour les comptes de la SO SPACE qui est le délégataire des parkings. Alors il faut m'expliquer en quoi rendre attractif le stationnement sur voirie va inciter les usagers à emprunter plutôt les parkings qui ont fait l'objet d'investissements importants.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Juste pour votre gouverne, pour éviter que vous fassiez des frais qui n'ont pas lieu d'être, l'heure gratuite est sous la Brèche, en voirie hélas vous paierez en fonction de la tarification verte et rouge. Monsieur Fabrice DESCAMPS.

Fabrice DESCAMPS

Je pensais à ce que disait Monsieur POIRIER. Personnellement j'habite en plein centre ville, je n'ai qu'une voiture, je me déplace essentiellement à pied, en bus ou en train, je suis obligé aujourd'hui très simplement de prendre ma voiture pour aller à l'extérieur de Niort pour y trouver un certain nombre de magasins que je ne trouve plus en ville. C'est la seule réponse que l'on puisse donner à Monsieur POIRIER. Ensuite, Monsieur POIRIER se plaint de soi-disant insultes etc. Je trouve qu'il suffit de regarder le bilan de Monsieur POIRIER et de son équipe, ce n'est pas la peine d'aller chercher ni quoi, ni qu'est-ce, il suffit de voir le bilan, il est déjà en soi assez consternant, ce n'est pas la peine de polémiquer là-dessus. Je dirais simplement, je serai bref, que je suis extrêmement fier d'être dans une équipe qui va redresser les finances de cette Ville, ça c'est un projet en soi.

Christelle CHASSAGNE

Pas grand-chose, juste deux phrases. 90 millions d'euros de dette et 12 ans pour le remboursement, moi ça me parle.

Yvonne VACKER

Pour l'heure gratuite de la Brèche, quand on parle aux commerçants, il y a plus de monde en ville, nous l'avons constaté, ils sont satisfaits, les gens aussi, je ne vois pas pourquoi on polémique encore.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Ce serait comique tout ça si on ne se rappelait que Niort a été une ville très riche avec une politique axée essentiellement sur les mutuelles, que les précédentes équipes ont fondé leur richesse là-dessus et ont délaissé le restant des entreprises parce que s'il nous manque de la recette ça vient aussi des entreprises. J'entendais quelqu'un, excusez-moi chers collègues, l'autre jour au Conseil d'agglomération à la CAN, dire que vous dérouliez le tapis rouge aux entreprises mais quoi de plus naturel que de dérouler le tapis rouge aux entreprises sans leur faire évidemment de cadeaux, ce sont les entreprises qui sont la richesse d'un pays. Ce ne sont pas les administrations, ce sont les entreprises. Alors, je pense que la politique économique doit être guidée par le pragmatisme, il semblerait que votre équipe, Monsieur le Maire, en face preuve, et non pas d'idéologie comme ça a été trop longtemps dans cette ville comme je ne cesse de le dire car je suis sans cesse plus étonné encore avec les chiffres que vous nous communiquez de l'effondrement, puisque je pense qu'effectivement nous sommes bien ruinés. Je ne préjuge pas de mon action concernant les votes des différents budgets bien évidemment puisque nous

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

n'en sommes pas là, mais j'aurai encore un peu plus tendance à dire et expliquer à nos compatriotes qui doivent le comprendre, qui ont compris que la foire exposition ne pouvait pas durer, qu'il y a des tours de vis à se donner mais qu'on se les donne tous les tours de vis et que ça ne soit pas comme aujourd'hui dans l'Etat, dans la fonction publique où on voit des parachutes dorés où tout le monde profite encore d'un certain niveau. Donc c'est à tous les niveaux, au niveau urbanistique, au niveau économique bien sûr, au niveau architectural, au niveau de la circulation parce que nous n'aurions même pas la force, au train où vont les choses, de pouvoir déconstruire ce qui a été construit de mauvais, comme l'expliquait notre collègue qui ne peut plus circuler ou qu'il n'y a plus de commerces en centre ville. Donc la foire exposition, les parkings, tout ça c'est bien. Il conviendra de resserrer, je voudrais Monsieur le Maire, que vous teniez le pari et je souhaite que vous le conduisiez, qu'il n'y ait pas de surprise à aucun moment, parce qu'on ne pourra pas cumuler des années de dette et on ne pourra plus continuer comme ça, donc sur ce paradoxe d'une Ville qui a été riche, je vous félicite de votre lucidité ainsi que celle de votre équipe. Je ne suis pas au niveau national et vous avez vu qu'à chaque fois je me suis abstenu de toute discussion politique nationale, il y aurait plein de choses à dire, ne serait-ce au moins sur la zone euro, Monsieur le rapporteur des Finances souligne la gravité de tout cela mais occupons-nous de ce qui vient à Niort en faisant le maximum pour restreindre les dépenses et freiner les dettes.

Eric PERSAIS

Simplement une petite intervention pour dire que Monsieur POIRIER, ancien Président de la SO SPACE, veuille nous donner des leçons pour la gestion des parkings, je trouve ça assez fort de café.

Alain PIVETEAU

Contribution essentielle au débat donc je vais essayer d'en faire une, merci encore une fois Monsieur GRIPPON pour la présentation, pas pour reprendre les premières pages nationales ou européennes, en regardant le document je me disais que – et nous ne l'avons pas fait – c'est juste une proposition, jamais le contexte local finalement n'est caractérisé. Or c'est ce contexte local, on parle d'emplois, on parle d'attractivité, nous ne sommes pas d'accord, on parle d'entreprises en difficulté, de politiques qui peuvent appuyer leur présence et leur développement sur place, on a des éléments de contextes européens, on a des éléments de contextes nationaux, essayons d'ajouter ensemble peut-être pour les années qui viennent des éléments de contextes locaux, ça permettra, en tous cas je l'espère, de pacifier les débats entre nous, qui encore une fois ont une raison d'être importante et les Niortais écoutent nos échanges. Alors j'entends, nous n'avons pas été réélus c'est un fait, nous n'avons récolté pour ce qui nous concerne que 20% des électeurs, c'est un autre fait, mais ces 20% là existent et avaient et ont encore au moins pour une partie, on verra plus tard, une autre vision à la fois du bilan et des propositions pour les années à venir. Nous essayons modestement de défendre cette vision là de l'amender, de l'ajuster, il n'y a rien d'autre dans les interventions que nous faisons que cela. Alors ça m'amène à différentes questions. Concernant d'abord la construction du DOB, on entend et on comprend, en tous cas je comprends, que la situation extrêmement difficile de la Ville de Niort au regard de l'ensemble des collectivités locales ne permette pas de donner suffisamment tôt le document à l'ensemble de l'assemblée. Alors je me souviens

. RETOUR SOMMAIRE

de nombreuses discussions avec Marc THEBAULT en commission ressources, qui de façon paisible mais ferme, nous faisait remarquer que le document n'avait pas été distribué assez tôt à chaque fois, là il me semble, ce n'est pas moi qui représentait notre groupe, cette fois-ci je ne le pouvais pas, il n'a tout simplement pas pu être distribué, c'est dommage. Pour les fois suivantes, si vous voulez qu'on participe encore plus en amont au débat d'orientations budgétaires, essayez de faire un peu mieux. Alors, nous avons un document qui arrive tard, qui ne permet pas de travailler suffisamment en amont mais surtout nous avons un document qui, lorsqu'il est distribué, est déjà obsolète donc j'en viens maintenant au fond. L'obsolescence du document, c'est qu'on voit que vous êtes sur des propositions liées à l'urgence du contexte et de la situation financière mais des décisions extrêmement fragiles, ça a été dit sur un ensemble de points tout à l'heure, je ne relance pas le débat sur la foire en soi mais tout de même, il nous a été dit qu'un des points d'équilibre budgétaire du Parc de Noron c'était le maintien de la foire, ça c'était il y a un mois, comment aujourd'hui comptez-vous équilibrer budgétairement Noron et est-ce que le chiffre d'un million qui est inscrit en page 30 – je commence par la fin – reste d'actualité ou pas ? C'est une question simplement puisque les conditions de dépenses ou de soutien public à cette structure très importante ont changé. Si ce n'est plus un million, quid de l'avenir du Parc de Noron puisque nous savons que des infrastructures de ce type sont fragiles, même sur une année. Donc là, pourquoi j'insiste sur ce plan, parce que nous manquons cruellement d'éléments non pas de contexte, non pas de mise à jour de la situation budgétaire qui n'est pas contestée par nous en l'état, c'est son origine qui fait l'objet de débats entre nous et juste un point là-dessus, si on injecte trois millions dans votre prospective en recettes supplémentaires, reconnaissez que les résultats sont différents. Ces trois millions, ce n'est pas le produit de la gestion passée, c'est le produit d'une politique publique sur laquelle je ne m'étais pas mais qui consiste aujourd'hui dans une situation aussi considérée comme urgente, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, à mettre en place une très large participation des collectivités locales à une réduction, qui à mon avis ne donnera pas les résultats attendus, du déficit public. Cette politique d'empêchement budgétaire en terme d'investissement pour l'ensemble des collectivités locales, organisée par contrainte par l'Etat qui lui-même a hérité d'une situation, vous met et nous met dans une situation où le choix ne consiste pas à savoir ce qui pourra être financé de nouveau, le choix ne consiste plus, Madame BEAUVAIS l'a dit au moins, dans les deux ans qui viennent je reprends son calendrier, à savoir quelle partie de votre programme sera appliquée puisque ce n'est déjà plus le cas pour les deux ans à venir où l'objectif très clairement annoncé ici consiste à restaurer les dépenses, le débat entre nous consiste à savoir quelles dépenses, comment, avec quels effets sur le service public. Or à ces trois questions là, je n'ai dans le DOB aujourd'hui que des propositions qui portent sur des niveaux de nomenclature extrêmement agrégés du budget. Je prends un exemple, les dépenses de personnel, j'entends bien la proposition qui est faite, elle est logique. C'est plus de 50% aujourd'hui, je me tourne vers le spécialiste, plus de 50% aujourd'hui des dépenses de fonctionnement de la Ville. 1% c'est à peu près le GVT si j'ai bien lu le document. Votre prospective, après effet correctif, fait que cette masse salariale des dépenses de personnel va tourner autour d'une croissance de 1% par an. Ça veut donc dire très concrètement ou un peu plus mais c'est une question, très concrètement vous êtes en train de faire un choix sous contrainte, je me permets d'insister lourdement pour ne pas relancer la polémique mais je ne sais pas aujourd'hui, reconnaissez le, quels vont être les choix faits en terme de personnel, en terme de

. RETOUR SOMMAIRE

remplacements. Est-ce que nous sommes sur une politique de réduction, pas souhaitée, subie de réduction des effectifs ? Et si oui, comment vous y prenez-vous ? C'est-à-dire : est-ce que vous comptez réduire la palette d'interventions et de dépenses publiques qui est celle habituellement de la Ville de Niort où est-ce que vous comptez la maintenir en mettant à contribution, c'est plutôt ce qu'à présenté Madame CHASSAGNE, l'ensemble des lignes budgétaires, en gros tout le monde ou tous les secteurs contribuent à cette réduction, avec quel effet prévu encore une fois sur les services publics ? Nous n'avons pas aujourd'hui les réponses à ces questions. Donc, autant le constat est clair et encore une fois il ne s'agit pas d'ignorer la photographie et les difficultés à venir, autant une fois de plus, les choix prioritaires qui sont faits en matière de réduction de dépenses, je ne parle pas de volume de dépenses, nous sommes à un peu plus d'un million en dépenses de fonctionnement ne sont pas clairs aujourd'hui. Ils seront sans doute beaucoup plus affirmés au moment du vote du budget mais concrètement, les orientations données au budget et donc à l'avenir des services publics en 2015, ce qu'attendent concrètement les Niortais, aujourd'hui nous ne le savons pas dans le débat d'orientations budgétaires, ce qui nous inquiète puisque nous voyons que la situation est tellement compliquée qu'à un mois d'intervalle, vous êtes Monsieur le Maire, obligé de prendre une décision qui n'était pas celle que vous souhaitiez puisque vous nous aviez affirmé, et aux Niortais aussi, et il n'y a pas de procès d'intention là dedans, un simple constat, que vous vouliez faire la foire. Qu'est-ce que vous vouliez faire et que vous ne pourrez pas faire demain, je n'ai pas là non plus la réponse. Et puis pour terminer, en matière d'investissement, vous avez trois projets importants. Alors la mutualisation c'est important, je le mets de côté, on aura l'occasion d'en reparler. Il reste deux projets, deux orientations significatives soutenues par votre document. La première concerne le pôle gare et l'autre concerne ce que vous appelez la politique de la Ville. Une question simple, quels moyens budgétaires seront consacrés à ces deux politiques dans les années à venir ? J'ai bien compris, Monsieur GRIPPON, que les études étaient lancées, est-ce que ça veut dire que les projets ne démarreront que sur une future possible mandature ou est-ce que ça commence avant ? Avec quels moyens ? Vous êtes aujourd'hui sur une proposition de prospective à 10 millions de dépenses d'investissement par an, ce qui correspond pour 2015 page 26, non pas à la partie des projets structurants qui sont en haut de tableau et qui vous amènent non pas à un budget de 10 millions mais déjà à un budget de 17 millions qui vous oblige à avoir un recours de plus de 8 millions à l'emprunt ou là aussi ce n'est pas votre choix, on voit bien que vous travaillez sous contrainte, entendez la musique, d'autres équipes avant vous ont travaillé sous contrainte avec les mêmes difficultés. Donc l'important aujourd'hui, c'est effectivement que ces choix soient clairs. Moi, ce que je vois, c'est que le financement des investissements annoncés au vu simplement du DOB de 2015 parce nous manquons encore d'informations, ne nous paraît pas aujourd'hui concrétisé. Donc on reste en gros dubitatifs et dans l'attente, c'est un peu un fil rouge depuis le début de la mandature.

Monsieur le Maire

C'est un état d'esprit chez vous, il faut croire. Je vais vous répondre sur trois points tout de même pour ne pas vous laisser sans réponse. Sur le parc des expos, un budget se doit d'être sincère, il y aura des décisions modificatives peut-être mais si du temps était pris, c'est qu'une décision se mûrit, se compte,

. RETOUR SOMMAIRE

s'assure, c'est le choix que j'ai fait en responsabilité, nous avons fait en sorte justement de préparer la décision et de faire que le parc soit moins déficitaire que l'an passé. Donc c'est un enjeu, il le sera moins, paradoxalement peut-être, mais rendez-vous au compte administratif puisque vous ne voulez pas voir ni entendre encore une fois. Dépenses de fonctionnement ? Un budget et même un débat d'orientations budgétaires se doivent d'être sincères. Si j'affiche des dépenses qui n'ont pas encore eu lieu, les dépenses que vous voyez en matière de fonctionnement, ce sont des dépenses que nous avons déjà commencé à réaliser, l'effort ne date pas d'aujourd'hui, il n'est pas repoussé à demain, il a commencé dès le mois d'avril, dès le 29 mars. Enfin sur la politique de la ville, vous vous impatientez, écoutez, vous savez ce que c'est qu'un contrat de ville, vous en avez bénéficié en 2008, il avait été signé en 2007, il dure six ans, nous signons un contrat de ville normalement en juin 2015, nous y travaillons, un comité de pilotage a été installé en Préfecture, il y a des relations régulières avec l'Etat sur ce sujet et d'autres collectivités donc il n'y a aucun problème pour que l'investissement soit porté durant ces six années donc ne faites pas celui qui ne veut pas savoir, c'est la réalité. Maintenant, Monsieur PIVETEAU, je vais vous dire quelque chose qui vous concerne. J'ai entendu pendant six ans vos théories sur la dette, qu'on pouvait s'acheter la belle voiture, construire la très grande maison, dépenser sans compter. Même si certains disaient « *on n'a pas un rond* », allons-y, la dette, la dette, la dette, l'endettement, oui, on pouvait s'endetter. Autant ? Non ! Est-ce qu'on pouvait sacrifier la capacité d'autofinancement brute à ce point là, autant, non ! Vous avez mis la Ville dans la panade, vous avez été adjoint aux Finances, je vous le dis en toute sincérité et encore une fois avec une vraie colère parce qu'aujourd'hui, c'est sur moi et sur l'ensemble de l'équipe que pèse la charge de rétablir les comptes et ce n'est pas toujours une partie de plaisir, je vous le garantis. Vous avez été pendant six ans le mauvais génie de la dette et franchement, comme Maire de Niort je vous le dis, la Ville ne vous est vraiment pas reconnaissante de ce travail.

Amaury BREUILLE

Ah, que nous avons entendu de leçons et d'indignations ce soir. Je réagis d'abord à l'intervention d'Yvonne VACKER tout à l'heure sur ces commerçants qui sont heureux d'avoir des clients, oui, sûrement, je suppose mais peut-être que je me trompe, mais le fait d'avoir un centre ville qui a été réaménagé, une aire piétonne, des jardins à la Brèche, n'y sont peut-être pas pour rien et dans le développement de notre Ville, ça n'est pas tout à fait à négliger. Je reviens sur les orientations budgétaires qui nous sont présentées. Le point le plus frappant c'est que les recettes stagnent. Je ne vois pas comment Monsieur le Maire, vous et votre équipe pourriez vous en émouvoir, vous avez défendu le stop fiscal. Il se trouve que l'Etat pratique la même politique et ne va pas augmenter ses dotations, ça me paraît difficilement critiquable de votre part en tous cas. Après, la situation est simple et même redoutablement simple. Des recettes qui stagnent et dans le même temps vous avez fait une campagne pendant laquelle vous avez tout promis. Vous promettiez le contournement Nord, vous promettiez la foire, vous promettiez toujours plus de service public dans tous les domaines, vous promettiez à tous les électeurs les travaux de proximité partout. Voilà, vous êtes la seule liste à l'avoir fait, toutes les autres ont été extrêmement raisonnables dans leurs propositions. Moi, je constate que vous avez vendu aux électeurs du toujours plus avec toujours moins de recettes et ça, pardon Monsieur

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

on veut parler de fondamentaux, de l'économie et du budget, je pense que tout le monde peut le comprendre, qu'évidemment ça ne marche pas, évidemment que c'est irréaliste de promettre toujours plus avec toujours moins de recettes, voilà ! Donc depuis plusieurs mois maintenant, systématiquement vous passez plus de temps à rechercher des excuses à votre inaction ou à vos revirements qu'à agir. Ecoutez, c'est un fait, écoutez, arrêtez, on y assiste à chaque Conseil municipal où il est question de budget, on assiste à la même Commedia dell'arte si je veux reprendre les termes de Simon LAPLACE. Moi, je n'ai qu'une question à vous poser, Monsieur le Maire, sur quelle planète habitait le candidat BALOGE ? Visiblement pas sur la même que le Maire BALOGE aujourd'hui !

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voudrais revenir d'abord sur l'intervention de Monsieur PIVETEAU. Moi, je suis un type un peu fruste, vous le savez donc je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais quand même. Au départ, dans le fond, il faut injecter trois millions, j'ai interprété ça sans doute à tort, peut-être faudrait-il un peu revoir le problème des impôts locaux. En tout cas sur les impôts, on est déjà 30% au-dessus de la moyenne de la strate par habitant et le vrai risque qu'on aurait en les augmentant, il y a plusieurs risques en fait, serait, d'une part, comme les impôts sont liés à l'habitation sur la Ville, que beaucoup de gens qui sont en état de les payer aillent s'installer ailleurs ou dans les environs voire en proche Vendée et d'autre part, c'est un risque qu'on observe aussi sur un plan national : on a augmenté les impôts au plan national et les recettes ne rentrent pas du tout autant qu'on l'aurait souhaité parce que l'on a quand même toujours un problème qui est qu'un certain niveau d'impôt tue l'impôt. Alors, c'est vrai que nous n'avons pas choisi cette solution là, je m'en félicite. Nous avons choisi une solution qui se résume par une locution qui ne fait sans doute pas partie de votre vocabulaire actif c'est-à-dire qu'on va faire des économies et ce n'est pas marrant de faire des économies, c'est clair. La quantité qu'on fera dans les différents secteurs sera exprimée lors du débat de façon précise, je ne vais pas commencer à parler de ce domaine mais que ce soit dans le domaine de la masse salariale, comme vous l'avez vu dans notre BP, on la prévoit quasiment à la hauteur du budget primitif de l'année dernière et il faudra un peu y revenir parce que deux mois après elle était augmentée de 150 000 euros et qu'il n'était pas tenu compte d'un certain nombre de factures qu'on devait régler au Centre de Gestion, on en reparlera plus tard. Donc nous, le budget primitif que nous faisons là, c'est celui que nous tiendrons et nous prendrons les mesures pour le faire. Alors c'est vrai qu'il y a un certain nombre de secteurs qui vont en subir un peu les conséquences, mais je pense qu'il fallait qu'on remette un peu de sérieux et en tout cas de raison dans les différentes dépenses que nous sommes amenés à faire, aussi bien dans les dépenses de fonctionnement qu'en terme d'investissement, et il y en aura quand même beaucoup moins. Vous nous aviez expliqué en son temps que quand on faisait de gros investissements, ça créait des dépenses de fonctionnement donc celles là devraient disparaître. Il y a peut-être aussi moins de personnes qui seront amenées à les suivre donc il faudra sans doute redistribuer un peu les tâches en sachant qu'on met dans le débat que ce qu'on souhaite, c'est garder au moins le même niveau de service public que celui que les agents apportent actuellement, et moi je leur fais confiance pour que nous y parvenions. Beaucoup de choses seront expliquées sans doute plus

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

précisément lors du budget, ce qui était important c'était de voir le débat, quelles étaient les bases sur lesquelles on se posait pour définir ensuite et expliquer le budget de façon un peu plus précise.

Rose-Marie NIETO

Ecoutez, pour des gens qui sont inactifs, je trouve que nous avons commencé à faire pas mal de choses, ne serait-ce qu'en six mois. On a remis la cantine le mercredi, on lance la concertation sur les rythmes scolaires comme nous l'avions promis pendant la campagne et je ne parle que de ma délégation et c'est la même chose dans de nombreuses délégations, on remet effectivement un peu de conditions saines au niveau du CCAS, au niveau de la voirie on essaie de faire de nombreuses choses et puis on facilite l'accessibilité au centre-ville et les commerçants nous en remercient déjà, alors certes nous ne sommes pas aidés au niveau des transports en commun, mais enfin je vous rappelle quand même que c'est vous qui avez déshabillé les quartiers il y a deux ou trois ans quand les nouveaux transports ont été développés à la CAN, c'est quand même grâce à vous que nous avons moins de transports dans les quartiers, donc il ne faut pas nous rejeter ce que vous avez fait il y a deux ou trois ans, sachant que c'est un sujet sur lequel nous allons travailler, Marc THEBAULT travaille déjà sur le sujet mais c'est une délégation de la CAN donc ça viendra en son temps, quand le contrat de DSP prendra fin, en juin 2016.

Yvonne VACKER

L'augmentation des dépenses, ça fait six ans que ça dure, nous, ça ne fait même pas un an que nous sommes élus. Les promesses de campagne, nous commençons à les tenir et nous les tiendrons mais on ne nous juge pas sur six ans, on est en train de juger le Maire et son équipe sur six huit mois et il faudrait qu'on soit au point et qu'on ait tout fait déjà. Il faut peut-être attendre, c'est tout. On ne peut pas tout faire en six mois.

Sylvette RIMBAUD

Je voudrais répondre à Monsieur BREUILLE. Bien sûr, vous saviez vous que les caisses de la Ville étaient dans l'état dans lequel nous les avons trouvées. Vous n'alliez pas risquer de faire des promesses, vous et vos collègues.

Elodie TRUONG

Nous ne jugeons pas, Madame VACKER, nous questionnons, c'est normal, c'est notre travail aussi dans cette enceinte. Je dirais qu'on a entendu parler de théâtre, on nous a reproché d'éventuellement faire de cette enceinte un théâtre. Je suis très surprise parce que moi, je trouve qu'à chaque fois justement sur le budget, il y a une véritable mise en scène de l'exposé de la dette, de sa gestion antérieure et de sa gestion future donc je trouve que c'est un procès un peu facile et cette surprise sans cesse répétée de découvrir la situation budgétaire de la Ville, je trouve que ça a un temps, forcément, il faudra passer à autre chose à un moment. Ensuite il y a des procès d'intention, il y a des railleries et moi ce que j'entends dans ces railleries, chers collègues, quand j'entends ces chicaneries, ces leçons, ces noms d'oiseaux comme pickpocket ou autres, j'entends aussi le mépris que vous avez des 20% de Niortais qui ont porté leur vote sur notre équipe et qui malgré tout ont droit au respect de leurs opinions et non pas au mépris.

. RETOUR SOMMAIRE

Donc je vous invite à plus de mesure parce que je trouve que ce n'est pas à votre honneur, tout simplement. Ensuite, je vois qu'effectivement la gestion de la dette vous tient lieu de programme et de futur. On voit peu de choses apparaître dans ce document mais on voit une chose, une ligne d'investissement qui apparaît nettement, que vous distinguez des autres, qui est la vidéo-protection en centre-ville. Alors, vous avez parlé des dépenses d'investissement qui n'inviteraient pas à de nouvelles dépenses de fonctionnement, précisément, la vidéo-protection en centre-ville, ça suppose des dépenses de fonctionnement donc j'imagine que nous les verrons au moment du budget, mais j'aurais bien aimé avoir quelques précisions sur ce champ concret de la vidéo-protection. Nous avons 350 K euros d'investissements, nous aurons certainement de la formation donc il y aura des frais de fonctionnement sur cette opération. Là, je souligne que c'est 350 K euros d'investissement pour la Ville, ça suppose aussi des investissements de l'Etat, qui restent de l'argent public. Donc, je voudrais savoir comment est prévue la dépense de fonctionnement afférente.

Monsieur le Maire

Vous savez, Madame TRUONG, la dette, ce n'est pas qu'un chiffre, même un nombre, 90 millions d'euros. La dette, ce sont des conséquences logiques, c'est dire : que va-t-on faire de telle personne dont le contrat arrive à échéance ? Comment va-t-on résoudre tel problème ? C'est quotidien. La dette de ceux avec lesquels vous avez travaillé, c'est quotidiennement des décisions très difficiles à prendre. Ce n'est pas un chiffre avec lequel on puisse faire de la comédie et si aujourd'hui vous avez peut-être le sentiment que le ton est un peu trop grave et que la colère est au rendez-vous, c'est parce que la dette, c'est ça au quotidien et franchement, je vous laisse deviner la suite.

Simon LAPLACE

Je serai rapide car je vais devoir quitter le Conseil. J'entends depuis le début de ce débat d'orientations budgétaires, une opposition qui pour masquer ses errements passés et sa responsabilité dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui, se réfugie dans le questionnement, dans les indignations plus ou moins sincères et dans les attaques ad hominem de Monsieur POIRIER. J'ai l'impression, face à cela, d'avoir en face de moi ces cousins un peu sans gêne qui débarquent dans les fêtes de famille, qui vident le frigo, qui rayent les meubles et qui partent en disant que franchement, l'accueil est un peu chiche, un peu radin. Quand ce sont des cousins sans gêne, c'est pénible mais attendrissant, quand ce sont des élus du peuple, c'est juste pitoyable.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, Monsieur DESCAMPS et puis nous arrêtons peut-être le débat à ce moment-là, Monsieur DESQUINS.

Amaury BREUILLE

Première chose, Madame NIETO, lorsque vous dites que nous avons déshabillé le service public en matière de transport dans les quartiers, deux choses : la première, regardez l'évolution de fréquentation

. RETOUR SOMMAIRE

des bus depuis la nouvelle délégation de service public. Je vais vous dire, les usagers ils votent avec leurs pieds donc vous voyez l'évolution, elle est très claire, il y a une évolution très significative. Par contre, vous venez de décider de remettre les horaires de vacances dans le réseau de transport de bus, ce qui est extrêmement problématique parce que ça veut dire que tous les actifs qui avaient fait le choix de renoncer à se déplacer en voiture pour le domicile-travail pour choisir le bus, un certain nombre de semaines par an, ils n'ont plus le service public qu'ils ont le reste de l'année. Et ça c'est un vrai problème pour permettre aux gens de choisir les transports en commun. Je reviens sur le débat budgétaire. Madame RIMBAUD dit : « vous saviez » ! Mais pardon, nous savions tous, nous savons tous chaque année quelle est la situation budgétaire de la Ville, elle est publique. Je ne crois pas, ou alors il va falloir me le dire, Madame RIMBAUD ou Monsieur BALOGÉ, je ne crois pas que vous accusiez qui que ce soit dans cette assemblée d'avoir falsifié les budgets primitifs ou les comptes administratifs de la Ville, sinon là c'est carrément le pénal et il faut attaquer, il faut le dire. Si ce n'est pas le cas, ça veut dire que tout le monde ici savait quelle était la situation et que lorsque vous avez écrit votre programme, vous le saviez, lorsque nous, nous avons écrit notre programme, nous le savions et je vais vous donner deux exemples de vrais choix de politique budgétaire. L'équipe qui est arrivée en 2008 a fait le choix de dire : il y a beaucoup à faire en terme d'investissements, il y a beaucoup à faire en terme de service public et elle a fait le choix d'augmenter les impôts significativement. Ce n'est jamais agréable d'augmenter les impôts, ce n'est jamais agréable pour personne donc c'était un choix, il faut faire beaucoup et il faut dégager des recettes en face. En 2014 je vais prendre l'exemple de la liste que je conduisais, ce que nous avons dit, nous avons dit : il faut arrêter l'augmentation de la fiscalité et nous avons dit : il faudra faire des économies en arrêtant la foire expo, il faudra faire des économies sur la communication. Voilà ce que nous avons dit et ça, c'est crédible, c'est honnête et c'est respectable. Ce qui ne l'est pas, encore une fois, c'est de dire : il faut arrêter la fiscalité et en même temps de dire il faudra tout faire, c'est ça que je conteste chez vous et vous l'avez fait en connaissance de cause.

Monsieur le Maire

Fabrice DESCAMPS, Dominique DESQUINS et puis on arrêtera là, je crois.

Fabrice DESCAMPS

Il y a des choses que je ne comprends pas. On nous reproche de ne rien faire et puis on propose la vidéo protection et on nous reproche de le faire. Nous avons fait des choix effectivement, nous les assumons, nous essayons de tirer les budgets pour notamment profiter des aides de l'Etat pour faire les choses qui nous tiennent à cœur de façon la plus juste possible. Nous avons en effet des choix politiques, nous les assumons, la sécurité des citoyens niortais, j'en ai encore un exemple hélas bien triste ce soir, c'est aussi leur liberté, ça fait aussi partie de choix importants, on ne peut pas mettre en balance la sécurité face à d'autres choses, il y a effectivement des priorités, il y a effectivement des choix et nous les assumons. Ça c'est le premier point. Deuxième point : dire que nous connaissions les chiffres, non, justement nous ne connaissions pas la réalité totale des chiffres puisque ils n'ont pas été publiés juste avant la clôture de la campagne électorale. Bien sûr que non, nous ne les avons pas. On ne peut pas laisser dire ça, nous

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

n'avions pas la réalité des chiffres consolidés et en effet il y a un certain nombre de réalités que nous ne subodorions pas en tous cas dans leur gravité.

Monsieur le Maire

Merci. Il y a une dernière demande de Dominique DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Oui, Monsieur le Maire. Je vais employer une métaphore. L'équipe municipale est sur la nef Argo, la mer est plus difficile que prévu, il faut naviguer entre les deux écueils : Charybde, l'augmentation de la dette ; Scylla, la réduction des investissements et du service public. Jason est à la barre, tous les Argonautes sont aux rames et les Niortais en sont bien conscients.

Monsieur le Maire

Nous terminerons sur ce rapport à la mythologie grecque antique. On ne peut pas éterniser le débat, il a déjà duré longtemps, je crois que nous avons bien parlé. Il s'agit de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal et le budget annexe et de prendre acte également, puisqu'il a été présenté, du débat d'orientations concernant la régie à autonomie financière : énergies renouvelables.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-468

Direction des Finances

**FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2015 - BUDGET DE LA RÉGIE À
AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES
RENOUVELABLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 18 novembre 2014.

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...] ».

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2015 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables ;
- du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris acte du débat d'orientations budgétaires 2015 Budget de la régie à autonomie financière énergies renouvelables

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014**

Délibération n° D-2014-469

Direction des Finances**CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN
NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le Budget Principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Trésorier Principal concernent la période de 2002 à 2014 et correspondent essentiellement :

- à des redevables dont la dette est inférieure à 50 € (au regard de la délibération du 23 octobre 2006 fixant le seuil de poursuite) ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'Instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le trésorier sont les suivants :

Au Budget Principal, une somme de 60 729,99 euros TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et à la fourrière automobile, dans une moindre mesure à l'occupation du domaine public, l'activité du refuge, les droits de voirie ou de parking.

Au Budget Principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 3 873,60 euros TTC.

En conséquence, le Trésorier Principal de Niort Sèvres sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non valeur et inscrire une dépense au compte 6541 les sommes proposées par Monsieur le Trésorier Principal Niort Sèvres, soit :
- . 60 729,99 euros TTC au Budget Principal ;
- . 3 873,60 euros TTC (TVA à 5,5% incluse) au Budget Principal ex régie de l'eau.

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des admissions en non valeur constaté, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer à la délibération suivante portant sur les créances irrécouvrables avec une correction qui doit être ajoutée, il s'agit de modifier le dernier paragraphe du projet de délibération en remplaçant TVA à 5,5% en plus par TVA à 5,5% incluse.

Alain GRIPPON

Il s'agit de certaines sommes en recettes qui n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal et l'ex-régie de l'eau de la Ville de Niort. Ce sont des créances irrécouvrables, pour faire simple, ce sont des créances que détient la Ville de Niort sur des usagers ou des ménages et qui ne peuvent pas faire l'objet de recouvrement donc le trésorier principal nous a informé que concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 3 873,60 euros TTC devait être considérée comme non valeur et que pour le budget principal, une somme de 60 729,99 euros correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire, ne saurait être admise comme recouvrable.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-470

Direction des Finances

**AVIS SUR DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE -
RÉGIE DE RECETTES DE LA PATINOIRE**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les régies de recettes et d'avances font parfois l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par le Monsieur le Comptable public de la Trésorerie Niort Sèvre. Ces déficits sont le plus souvent consécutifs à des vols, des erreurs de caisse, des faux billets.

Conformément au décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, un ordre de versement a été établi à l'encontre du régisseur titulaire, à concurrence du déficit constaté.

La régie de recettes de la patinoire est concernée par un déficit de caisse d'un montant de 312,50 € suite à un vol avec effraction en date du 20 avril 2014. Le régisseur titulaire a demandé la remise gracieuse.

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur, avant la décision de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur pour le déficit de caisse de la régie de recettes de la patinoire pour un montant de 312,50 € suite à un vol avec effraction en date du 20 avril 2014.

**E CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Le régisseur titulaire de la patinoire de Niort a demandé une remise gracieuse suite à un vol qui a été commis, pour 312,50 euros, dans la mesure où il pourrait être mis en débet pour le recouvrement de cette somme c'est-à-dire qu'on pourrait la lui réclamer.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-471

Direction des Finances

**BUDGET CHAUFFERIE BOIS - FIXATION DES
DURÉES D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET
INCORPORELLES**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal de création du budget annexe Chaufferie Bois Quartier des Brizeaux, en date du 12 octobre 2009,

La Ville de Niort a créé un nouveau service de distribution d'énergie calorifique avec la construction d'une chaufferie collective bois / gaz ainsi qu'un réseau de chaleur pouvant desservir les différents bâtiments de ses partenaires dans le quartier des Brizeaux.

L'instruction budgétaire et comptable M4 précise que les budgets de ce type doivent prévoir l'amortissement de certains biens corporels et incorporels.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- appliquer les durées d'amortissement fixées dans l'annexe jointe à la présente délibération pour les immobilisations imputées au Budget Chaufferie Bois ;
- préciser que l'amortissement est limité aux biens dont l'amortissement est obligatoire ;
- fixer le seuil unitaire dit de faible valeur à 1 000 euros pour les biens acquis.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

La Ville de Niort a créé un nouveau service de distribution d'énergie calorifique avec la construction d'une chaufferie collective bois gaz ainsi qu'un réseau de chaleur pouvant desservir différents bâtiments. L'instruction budgétaire et comptable M4 précise que les budgets de ce type doivent prévoir l'amortissement de certains biens corporels et incorporels. Il est donc demandé au Conseil municipal d'appliquer les durées d'amortissement figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération. Il m'était fait observer à l'examen en commission des finances qu'un bien était retenu pour une durée d'amortissement de 70 ou 80 ans. J'ai dit que s'agissant de l'application d'une norme comptable qui concerne les établissements publics, je ne voyais aucun inconvénient à ce qu'on adopte cette durée d'amortissement.

Monsieur le Maire

Merci, des remarques ? Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Les délibérations page 19, 21 et 23 seront votées un peu plus tardivement à l'issue du CRAC Terre de Sports. Nous passons directement à la délibération page 25.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-472

Direction des Finances

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER MUNICIPAL

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 modifié dans son article 1 par décret n°2005-441 du 2 mai 2005, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (JO du 17 février 1983) prévoit que, outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Considérant que, en référence à la réponse du Ministère du Budget du 30 juin 2011, une collectivité locale a la liberté de décider de verser ou non l'indemnité de conseil allouée au Trésorier, celle-ci n'est pas la contrepartie de la qualité de service que toute collectivité est en droit d'attendre des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), mais de l'engagement personnel, souvent consenti en dehors des horaires habituels de travail, du comptable ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ne pas verser l'indemnité de conseil facultative à Monsieur Jean-Pierre SALES, Trésorier Principal des Finances Publiques Niort Sèvre et Amendes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-473

Direction des Finances

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGES DU 3 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts ;
- la décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 3 novembre 2014.

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a pour rôle d'élaborer un rapport sur l'évaluation des charges transférées des communes membres à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et de la CAN aux communes membres afin de déterminer le montant de « l'attribution de compensation ». Elle est appelée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de charges. Elle est composée de représentants de chaque Conseil municipal. Pour rappel, il s'agit de Monsieur Eric PERSAIS pour la Ville de Niort.

Le rapport de la CLETC du 3 novembre 2014 doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des dé-transferts liés aux retours de compétences territorialisées sur le territoire de Plaine de Courance ;
- L'évaluation des transferts au 1^{er} janvier 2014 (Germond-Rouvre).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 3 novembre 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jérôme BALOGE

Il s'agit pour moi de vous demander l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges du 3 novembre 2014 qui concerne l'évaluation des dé-transferts liés aux retours de compétences territorialisées sur le territoire de Plaine de Courance et qui a été soumis au dernier Conseil communautaire, ainsi que l'évaluation des transferts au 1^{er} janvier 2014 pour Germond-Rouvre. Y a-t-il des remarques ? Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Il s'agit, en fait, de la conséquence budgétaire dans les relations entre la CAN et les communes concernées et donc la nouvelle structure mise en place par Claude ROULEAU participe d'une dynamique que nous avons contestée, à laquelle nous sommes opposés à la CAN, donc sur cette délibération nous nous abstiendrons mais pour une raison plus technique, c'est-à-dire que le document fourni est à la fois détaillé, difficilement lisible, il faut une paire de lunettes et il y a des éléments qui sont tellement nombreux notamment dans le calcul des amortissements, je n'ai pas bien compris l'écart entre les recommandations pré-CLETC et ce qui est finalement décidé, ce qui ne nous permet pas aujourd'hui d'avoir un avis autorisé sur des éléments aussi techniques, or nous savons que les calculs de transfert et dé-transfert sont extrêmement délicats à mener et peuvent le cas échéant, regardez par exemple avec la ville de Chauray, laisser des traces importantes dans les années à venir donc nous nous abstiendrons pour ces deux raisons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Ces transferts ont fait l'objet d'une double évaluation, à la fois par les services de la CAN et par un cabinet conseil, et elles étaient concordantes. Les estimations de la CAN qui vous sont proposées étaient même inférieures à celles du cabinet conseil et donc les éléments ont été proposés au dernier Conseil communautaire en version un peu plus large.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-474

Direction du Secrétariat Général

SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - MODE DE DIRECTION - REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIONS

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.1524.5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'administration des SEM ;

Vu les statuts des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ;

Lors de sa séance du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé le mode de gouvernance de la SEM des Halles en substituant au directoire et au conseil de surveillance un conseil d'administration en confiant à une seule personne la qualité de Président Directeur Général.

Considérant qu'il convient de procéder à la substitution au PDG d'un Président et d'un Directeur général, il vous est proposé de modifier la délibération n°2014-461 en ce sens.

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 modifiée par délibération du 26 mai 2014, par laquelle le Conseil municipal a désigné les représentants de la Ville de Niort aux conseils d'administration et de surveillance des SEM.

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Agnès JARRY au Conseil d'administration de la SEMIE.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier la délibération n°2014-461 du 13 octobre 2014 pour dissocier les fonctions de Président et de Directeur général pour le mode de gouvernance de la SEM des Halles en conseil d'administration ;
- mandater les représentants de la Ville pour se prononcer au sein du conseil d'administration en faveur de la désignation d'un Président et d'un Directeur général ;
- procéder au remplacement de Madame Agnès JARRY au Conseil d'administration de la SEMIE ;
- désigner Madame Catherine REYSSAT au Conseil d'administration de la SEMIE.
- rectifier l'annexe de la délibération n°214-191 du 26 mai 2014 en conséquence ;
- approuver l'annexe corrigée jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je ne vous ai pas présenté la délibération de modification de représentation dans les organismes extérieurs et de mode de direction qui était sur les tables, je me permets de le faire maintenant, à la seule modification près que Monsieur LAPLACE est remplacé par lui-même et que madame JARRY est remplacée par Madame Catherine REYSSAT.

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-475

Direction Ressources Humaines

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

DIRECTION GENERALE

Direction générale

Fermeture de poste

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 3 postes de directeurs
- 2 postes d'ingénieurs en chef de classe normale
- 3 postes d'ingénieurs principaux
- 1 poste d'adjoint administratif principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Direction relations extérieures

Suppression de poste

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Direction projet renovation urbaine et sociale

Suppression de poste

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe

POLE VIE DE LA CITE

Direction de l'éducation

Fermeture de poste

- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint animation 2^{ème} classe

Projets solidaires

Suppression de poste :

- 1 poste d'attaché principal

Direction des Vies Participatives

Suppression de poste :

- 1 poste de rédacteur

Festival TECIVERDI

Suppression de poste :

- 1 poste de directeur

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

POLE RESSOURCES

Direction des systèmes d'information

Fermeture de poste

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Direction Commande publique et Logistique

Fermeture de poste

- 1 poste d'adjoint du patrimoine

POLE CADRE DE VIE

Direction des Espaces Publics

Suppression de poste :

- 1 technicien
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe

Fermeture de poste :

- 1 poste d'agent de maitrise

Direction Patrimoine et Moyens

Suppressions de postes

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe

Direction Développement Urbain Habitat

Suppression de poste

- 1 poste de technicien

Direction Gestion Urbaine Réglementaire

Suppression de poste

- 1 poste de rédacteur

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

La délibération suivante consiste en la mise à jour du tableau des effectifs. Nous avons un certain nombre de fermetures de poste dues à des personnes qui ont entre-temps évolué, ce sont celles que nous voyons à la Direction générale. Une suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe aux Relations extérieures suite à un départ en retraite. De la même façon, une suppression de poste de technicien principal 1^{ère} classe suite à une évolution. Dans le pôle Vie de la cité, les fermetures de poste concernent des évolutions de personnes qui ont été recrutées en qualité d'adjoint d'animation principal et promu suite à des CAP. Le projet solidaire c'est également une suppression de poste via un départ en retraite. La direction des vies participatives, un contrat qui n'a pas été renouvelé. Festival TECIVERDI c'est la suppression du poste de directeur dont on a voté il y a quelques temps le contrat pour un an pour créer un nouveau festival. La direction des systèmes d'information, fermeture d'un poste d'une personne qui a été nommée attaché suite à la CAP. Fermeture de poste également à la commande publique et logistique suite à une réussite au concours. Pôle cadre de vie, suppression de poste d'un technicien et d'un adjoint technique 2^{ème} classe partis en retraite. Fermeture d'un poste d'agent de maîtrise d'une personne qui a eu le concours de technicien. Direction patrimoine et moyens, un certain nombre de postes ont été supprimés suite à des départs en retraite, il y a eu aussi un décès au mois de mai, et des départs en mobilité de personnes qui n'ont pas été remplacées. A la direction du développement urbain et habitat, la suppression d'un poste au terme d'un contrat et à la direction de la gestion urbaine et réglementaire, un poste de rédacteur d'une personne qui était en fin de contrat au mois d'août, donc je vous demande de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie dans la délibération.

Josiane METAYER

Vous l'avouerez, c'est une délibération un peu abrupte qui initie semble-t-il de sombres perspectives pour le personnel municipal. En effet, alors qu'au début du Conseil, Monsieur le Maire, vous nous disiez que désormais les agents municipaux seraient valorisés par vous, quelle réponse apportez-vous à cette assertion sinon une première diminution très forte : seize suppressions, des fermetures dont beaucoup de contrats CDD non renouvelés, beaucoup de départs à la retraite non remplacés soit douze directions touchées. Pouvez-vous nous dire quelles sont vos priorités politiques et vos perspectives ? Quelles concertations avez-vous véritablement menées avec les personnels et les syndicats ? Mais bien sûr, vous allez encore une fois nous faire la leçon dans votre réponse puisqu'à chaque question que nous osons poser, vous nous répondez par des rodomontades véritablement insupportables. Nous sommes très inquiets de voir toutes ces suppressions de postes qui ne vont que vers la baisse de la satisfaction des missions de service public.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je ne vais pas vous rassurer, effectivement il y a un certain nombre de suppressions de postes, certaines étaient d'ailleurs effectives depuis que nous sommes arrivés et sont présentées maintenant, pour faire face à la situation dont nous avons débattu, je parle des suppressions de postes, les fermetures de

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

postes c'est une action purement administrative. Et effectivement, il faut que nous menions cette action pour arriver à rétablir des équilibres qui n'existaient plus et posaient de vrais problèmes financiers. Ceci dit, comme je le disais tout à l'heure, il y a des postes qui se justifient un peu moins dans la mesure où il y aura beaucoup moins de travaux qui seront entrepris et cela va devoir être accompagné d'une forte action de formation pour adapter un certain nombre de personnes à de nouvelles activités. De la même façon, nous aurons d'autres actions que nous décrirons d'ici deux à trois mois pour vous montrer, d'une part comment nous respectons les agents qui travaillent avec nous et d'autre part comment nous voyons la façon de maintenir le service public.

Monsieur le Maire

Quand je disais que la dette, ce ne sont pas que des chiffres ou des nombres, ceci est un exemple. Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ?

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-476

Direction Ressources Humaines

**EMPLOIS OCCASIONNELS - CRÉATIONS DE
POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupe de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 7 janvier au 3 juillet 2015, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants dont la rémunération a été fixée après des négociations avec les partenaires sociaux :

- 2 postes de directeurs,
- 2 postes de directeurs adjoints,
- 40 postes d'animateurs,

répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	598/504
Directeur Adjoint	2	509/438
Animateur	40	477/415

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 7 janvier au 31 juillet 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-477

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES POUR LE
RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Comme chaque année, les opérations de recensement de la population se dérouleront en janvier et février prochains et nécessiteront le recrutement de personnel temporaire composé de 15 agents recenseurs (maximum) et de 2 contrôleurs chargés de leur encadrement.

La Ville de Niort prend en charge la rémunération des agents recrutés et reçoit de la part de l'Etat une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle doit supporter.

Dans ce cadre, il est proposé de créer pour une durée de 3 mois maximum, les postes ci-dessus mentionnés, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Les 2 emplois de contrôleurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des rédacteurs et les 15 agents recenseurs sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs de 2ème classe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 15 emplois temporaires d'agent recenseur et de 2 emplois temporaires contrôleurs pour une durée de 3 mois dans les conditions définies ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-478

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES À LA
PATINOIRE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La patinoire accueille un public jeune, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution de patins, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents, notamment pendant les pics d'activités des week-ends et lors des compétitions.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée d'un an, sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié, 9 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des adjoints d'animation de 2^e classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 9 emplois occasionnels d'agents d'accueil à la patinoire pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour assurer dans les meilleures conditions l'accueil d'un public jeune durant les week-ends et les vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents et dans ce but, il est proposé de créer pour une durée d'un an sur la base du même article cité plus haut neuf emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires. Ils seront rémunérés sur la base du premier échelon de la grille des agents d'animation de 2ème classe et les crédits nécessaires sont prévus au budget. Je vous demande de bien vouloir accepter la création des neufs emplois occasionnels.

Elodie TRUONG

Je profite juste de cette délibération pour une question parce qu'il est beaucoup question de mutualisation entre la Ville et la CAN. Nous avons là un équipement qui est un équipement communal, un équipement sportif qui profite à un territoire très large, qui a beaucoup de succès, je trouve que c'est très bien et très intéressant, ça répond à une demande des jeunes qui est importante. Je m'interroge sur l'opportunité de la mutualisation de cet équipement. Est-ce que vous avez envisagé quelque chose sur ce point ?

Monsieur le Maire

C'est une très bonne question et nous aurons bientôt à discuter du schéma de mutualisation, je vous invite à y participer et à nous faire part de vos propositions. D'autres remarques ? Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-479

Direction Ressources Humaines

**LOGEMENTS DE FONCTION - LISTE DES EMPLOIS
OUVRANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'UN
LOGEMENT DE FONCTION**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis la parution du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 et l'arrêté du 22 janvier 2013 portant réforme du régime des concessions de logement du Code général de la propriété des personnes publiques, les conditions d'attribution des logements de fonction sont modifiées, réservant ces concessions aux agents par nécessité absolue de service et accordant une convention d'occupation précaire avec astreinte aux agents tenus d'accomplir un service d'astreinte.

Ce décret rappelle que « *l'organe délibérant des collectivités territoriales a compétence pour établir la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué, gratuitement ou moyennant redevance, en raison notamment des contraintes liées à leur exercice* ».

Il convient par conséquent, pour apprécier les contraintes liées à un emploi et déterminer ainsi le caractère gratuit ou onéreux de la concession de logement, de se référer notamment à la distinction entre « concession de logement par nécessité absolue de service » et « convention d'occupation précaire avec astreinte » posée par les articles R.2124-65 et R 2124-68 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Le logement est alors concédé à titre gratuit. L'agent devra toutefois payer les charges liées à la consommation des fluides (eau, chauffage, gaz, électricité), les charges locatives et les charges générales (taxe d'habitation, frais d'entretien, assurance habitation).

Lorsque l'agent exerce des fonctions nécessitant la réalisation d'astreintes, il bénéficie d'une convention d'occupation précaire avec astreinte. L'agent doit verser une redevance égale à 50% de la valeur locative du logement et s'acquitter de toutes les charges citées ci-dessus.

Un état des lieux contradictoire aura lieu lors de la prise de possession des locaux et lors du départ de l'agent.

L'agent bénéficiant d'un logement de fonction dispose comme tout citoyen du principe de l'inviolabilité du domicile. La collectivité bénéficie cependant du droit de visiter le logement de fonction en tant que de besoin et n'est soumise qu'à des règles de convenances.

Il peut être mis fin à la concession du logement de fonction dans les cas suivants : retraite, radiation des cadres, mutation, détachement, mise à disposition, disponibilité, congé de longue maladie et congé de maladie de longue durée, décharge de fonction, fin de détachement sur un emploi fonctionnel.

Considérant qu'il convient de se mettre en conformité avec le décret n°2002-752 au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2015.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 octobre 2014.

Les crédits prévus à cet effet sont prévus au budget.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer la liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit ;
- fixer la liste des emplois de la collectivité ouvrant droit à l'attribution d'un logement pour service d'astreinte moyennant une redevance mensuelle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-480

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CCAS DE NIORT
ET L'ADAPEI 79 ORGANISME GESTIONNAIRE DU
CAP EMPLOI DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au titre de l'activité financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), Cap emploi contribue à l'insertion professionnelle de personnes handicapées au sein des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la convention qu'ils signent avec l'Etat, l'AGEFIPH et le FIPHFP, en tant qu'Organismes de Placement Spécialisés, les Cap emploi sont chargés de l'accompagnement vers l'emploi durable des personnes handicapées dans le secteur privé et public.

Leur intervention se situe dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, organisé par l'Etat, dans le cadre du pilotage de la politique d'emploi des travailleurs handicapés, avec le service public de l'emploi, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Il est proposé que la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Niort conventionnent avec l'ADAPEI 79, organisme gestionnaire du Cap emploi des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2015, pour une durée d'un an renouvelable.

La convention a pour objectif de favoriser le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap dans la collectivité en permettant, dès que cela est possible, d'intégrer des candidatures de personnes en situation de handicap lors des entretiens de recrutement.

La Ville et le CCAS de Niort peuvent également solliciter Cap emploi, dans le cadre de l'offre de services à l'employeur pour la mise en place d'actions de sensibilisation au handicap. Notamment dans le cadre de la semaine de l'emploi des personnes handicapées, il pourra être mis en place des immersions de personnes en situation de handicap dans différents services de la collectivité.

Ce projet de conventionnement a été présenté au Comité Technique Paritaire de la Ville et du CCAS le 5 novembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort, le CCAS et l'organisme gestionnaire du Cap emploi des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-481

Direction Ressources Humaines

**CONVENTION AVEC LE FONDS POUR L'INSERTION
DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA
FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) PROJET
HANDIC'APTE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un établissement public.

Ses fonds proviennent des sommes collectées auprès des employeurs publics qui ne respectent pas l'obligation légale d'emploi de personnes en situation de handicap, dont le taux est fixé à 6% du nombre de personnes employées.

La gestion de ce fonds est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce fonds peut attribuer des aides à des agents en situation de handicap.

Ces aides sont personnalisées et destinées à améliorer les conditions de travail de la personne ou de l'équipe.

Tout agent bénéficiant d'une prescription médicale (médecine de prévention) peut en bénéficier.

Ces aides portent aussi bien sur la formation (exemple : reconversion), que sur le matériel (adaptation ou aménagement de poste), ou les bâtiments (accessibilité).

Ces aides peuvent aussi concerner des actions d'information ou de sensibilisation.

La Ville et le CCAS de Niort ont entamé une démarche de conventionnement avec cet organisme.

La durée de la convention est de 3 ans. Elle débuterait au 1er janvier 2015.

L'intérêt du conventionnement est de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées dans la convention.

Les actions prévues s'articulent autour des thèmes suivants :

- informer, communiquer et sensibiliser ;
- maintenir dans l'emploi ;
- favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Le nom du projet a fait l'objet d'une large concertation interne sous forme de « brainstorming » lors de la phase d'élaboration de la convention.

Il est dénommé « Handic'apte », nom qui démontre la volonté de mouvement de la collectivité dans le sens de l'intégration et de la banalisation des regards sur les situations de handicap.

Le dossier a été présenté le 30 septembre 2014 au comité local paritaire du FIPHFP (Région Poitou-Charentes) qui regroupe, sous la présidence du Préfet de Région ou son représentant, des représentants des trois fonctions publiques, des représentants des organisations syndicales régionales, ainsi que des personnes qualifiées. Il a émis un avis favorable à l'unanimité sur son contenu.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il a également fait l'objet d'une présentation aux instances paritaires de la Ville et du CCAS (Comité Technique Paritaire, Comité d'Hygiène et de Sécurité).

Le montant total des aides demandées pour la période de conventionnement (3 ans) est de 355 732 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la passation d'une convention d'une durée de trois ans avec le FIPHFP et le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-482

Direction Ressources Humaines

**PRIME DE VACANCES VERSÉE AUX PERSONNELS
MUNICIPAUX EN ACTIVITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE
2015**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 111 de la loi de 1984 modifiée stipulant que « par exception à la limite résultant du premier alinéa de l'article 88, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités locales et leurs établissements publics ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement » ;

Par délibération du 15 novembre 2013, le Conseil municipal a fixé le montant de la prime de vacances 2014 des personnels municipaux en activité à 752,37 €.

Celle-ci peut être revalorisée chaque année dans les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires, à savoir dans la limite de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

En 2014, les traitements de la fonction publique n'ont pas été revalorisés. En conséquence, le montant de la prime de vacances 2014 doit être reconduit pour l'année 2015.

Les crédits prévus à cet effet sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité en 2015 à 752,37 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est la prime de vacances versée aux personnels municipaux en activité au titre de l'année 2015. Il est demandé de reconduire cette prime à hauteur de ce qui a été versée en 2014, c'est-à-dire une prime de 752, 37 euros.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Ça concerne combien de personnes ?

Monsieur le Maire

Ça concerne tous les agents de la Ville.

Lucien-Jean LAHOUSSE

S'ils ont été présents toute l'année, ils ont la prime en totalité, s'ils n'ont été présents qu'une partie de l'année, c'est au prorata et à ce moment-là elle n'est pas versée en juillet mais en décembre. Au total il y a 990 agents, si on compte 200 agents au CCAS, nous sommes 1200.

Nathalie SEGUIN

Est-ce qu'on peut nous apporter des éléments sur cette prime de vacances pour faire comprendre que c'est quand même quelque chose de légal ? C'est pour rassurer Monsieur CHARBONNEAU, qu'il ne soit pas inquiet, ce n'est pas une fleur, ce n'est pas quelque chose de local.

Lucien-Jean LAHOUSSE

La délibération indique bien sur quel article de loi cette délibération s'appuie.

Monsieur le Maire

Voilà qui est rappelé, Madame SEGUIN. D'autres remarques ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Délibération suivante.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-483

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**PRESTATIONS TÉLÉPHONIQUES SERVIES À LA
TRÉSORERIE MUNICIPALE DES DEUX-SÈVRES PAR
LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA VILLE DE NIORT
- CONVENTION**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2000, la Trésorerie Principale de Niort Sèvre dispose gracieusement d'un autocommutateur qui est la propriété de la Ville de Niort. A ce titre, la Ville de Niort a assumé les charges financières inhérentes à l'exploitation de ce matériel (Maintenance, abonnement et coût de télécommunication).

Afin de poursuivre cette mise à disposition qui a toujours été gérée par la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) de la Ville de Niort, il convient d'établir une convention entre la Ville de Niort et la Trésorerie Principale de Niort Sèvre.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires au fonctionnement de l'autocom ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, de l'entretien ;
- la contractualisation d'un marché de maintenance.

En contrepartie, la Trésorerie versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies à l'article 3 de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Trésorerie Principale de Niort Sèvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-484

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**ACQUISITION AUPRÈS DE L'UGAP D'UN LOGICIEL
DE TYPE ORDONNANCEUR POUR LA GESTION DU
SYSTÈME D'INFORMATIONS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort souhaite améliorer l'efficacité, la fiabilité et l'efficacité de son système d'information (SI).

Pour ce faire, elle doit mettre en place un outil d'ordonnancement permettant l'automatisation et le contrôle des nombreux traitements récurrents (échanges de données entre applications, transferts de fichiers de données, sauvegardes, optimisation des bases et des serveurs, ...).

Cette brique supplémentaire est également indispensable pour favoriser la réalisation de certains projets de la collectivité tels que l'évolution règlementaire comme le nouveau protocole d'échanges standards avec la trésorerie (PESV2), un outil de gestion des marchés et la relation numérique avec le citoyen.

Après l'étude détaillée et comparative de différents produits, il est proposé de faire l'acquisition auprès de l'UGAP de la solution OpCon (SMA solutions).

Le montant estimatif de la première année est de 40 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché à venir ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-485

Direction de la Commande Publique et Logistique

MATÉRIELS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET NATURELS - APPROBATION DE MARCHÉ

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de maintenir un niveau de service de qualité et d'adapter le matériel existant aux nouveaux besoins d'exploitation, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel des services espaces verts naturels et sportifs et d'acquérir de nouveaux matériels plus polyvalents et performants.

Afin de répondre à ce besoin un marché alloti a été passé selon une procédure adaptée.

La commission des marchés s'est réunie le 6 novembre 2014 pour avis sur la désignation de l'attributaire de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci après :

	Titulaire	Montant TTC
Lot 1 Broyeur à rotor horizontal	SARL MOD79 Espace Emeraude 79410 ECHIRE	5 690 € TTC
Lot 2 Tracteur et tondeuses	Groupement : AREPE (mandataire) 79000 NIORT et CENTRAL GARAGE SAS 79185 CHAURAY	<u>Tranche ferme</u> : Tracteur agricole 70/80 cv avec chargeur et pince multifonction : 60 000 € TTC Reprise : 14 500 € Net <u>Tranche conditionnelle 1</u> : Tondeuse frontale autoportée avec bac de ramassage-150 cm : 31 140 € TTC Reprise : 2 500 € Net <u>Tranche conditionnelle 2</u> : Tondeuse frontale autoportée-150 cm : 14 940 € TTC Reprise : 1 500 € Net

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-486

Direction de la Commande Publique et Logistique

MARCHÉ DE COORDONNATEUR ET ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES CHANTIERS BTP - APSI - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a passé un marché à bons de commande avec la société APSI pour des missions de coordinateur et assistant à maitre d'ouvrage hygiène et sécurité des chantiers BTP, sur une période courant du 22/10/2008 au 21/10/2011.

Le marché prévoyait un minimum en valeur de 60 000 € TTC par an.

Les commandes de la Ville de Niort n'ont pas permis d'atteindre le minimum du marché plusieurs années consécutives.

Dans ce cas de figure le cahier des clauses administratives générales en vigueur prévoit une indemnisation du titulaire du marché à hauteur de la marge nette non réalisée sur le montant correspondant à la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le minimum de commandes prévu.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole transactionnel à souscrire avec la société APSI s'élevant à 4 707,67 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-487

Direction de la Commande Publique et Logistique

GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE DE CARBURANT EN VRAC - ACCORD CADRE - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 25 juin 2012, la Ville de Niort a décidé d'adhérer à un groupement de commandes regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré / Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN dont la Ville de Niort pour l'achat de carburant en vrac (Fioul domestique, Gasoil, Gasoil non routier, Super sans plomb 95 et 98).

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous forme d'accord cadre mono attributaire. Le Conseil municipal en sa séance du 15 octobre 2012 a approuvé l'accord cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la SAS PETROLES OCEDIS, 352 avenue Jean Guiton, 17000 LA ROCHELLE. Il a commencé au 1er janvier 2013 et prendra fin le 31 décembre 2016.

Le marché subséquent n° 4 est conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2015. Comme pour les précédents marchés subséquents, la consultation du titulaire de l'accord cadre a porté uniquement sur la partie fixe du prix (coût logistique), qui est resté identique depuis le début de l'accord cadre. La partie variable est révisable à chaque commande selon une formule de calcul indexée sur les cours mondiaux des carburants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire :
SAS PETROLES OCEDIS
352 avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-488

Direction du Secrétariat Général

**REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS - MODIFICATION**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 désignant les délégués de la Ville de Niort au sein des associations ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Michel PAILLEY, représentant la Ville de Niort à l'association du Réseau Grand Ouest pour la commande publique et le développement durable ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE pour représenter la Ville de Niort à l'association du Réseau Grand Ouest pour la commande publique et le développement durable.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-489

Direction de l'Education

**PROJETS FÉDÉRATEURS 2014/2015 -
SENSIBILISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À
DESTINATION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
PUBLIQUES NIORTAISES**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée, depuis de nombreuses années, à soutenir financièrement les initiatives pédagogiques présentées par les enseignants dans le cadre des classes à projets artistiques et culturels. Chaque année, ces initiatives s'articulent autour de plusieurs projets proposés aux Directeurs d'école.

Ces projets fédérateurs sont coordonnés par des conseillers pédagogiques de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DDSEN). La gestion administrative et financière est assurée par l'Association de Circonscription pour l'Animation Pédagogique et la Documentation Professionnelle (A.C.A.P.D.P.) située à l'école Ernest Pérochon.

Pour l'année 2014/2015, deux projets sont proposés aux Directeurs d'école :

- un projet histoire et histoire des Arts dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale : « Sur les chemins de la grande guerre ... Découvrir, dire et composer ».

A partir d'œuvres patrimoniales touchant à divers domaines artistiques, l'enseignant et ses élèves de cycle III s'engagent dans une activité de création soit littéraire soit musicale après un temps de sensibilisation et une étude du contexte de l'époque. Une restitution publique commune aux 4 classes clôturera ce projet au cours du mois de juin.

- un projet littérature et arts visuels « Cabinets de curiosités » ayant pour objectif de sensibiliser les enfants de cycles II et III à la création contemporaine, de développer leur sensibilité artistique et leurs capacités d'expression. Pour ce faire, ils auront la possibilité de visiter des expositions et d'écouter des lectures de littérature jeunesse sur la thématique du « bizarre ». Ce projet aboutira à la création de boîtes de curiosités et/ou d'albums liant textes et illustrations.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice 2015.

La liste des écoles niortaises retenues pour l'année scolaire 2014/2015, s'établit comme suit :

intitulé	Ecole	classes	Nombre d'élèves
Sur les chemins de la grande guerre... Découvrir, dire et composer Histoire et éducation musicale	1. Jules Ferry	CM1 /CM2	26
	2. Jacques Prévert	CM2	24
	3. Les Brizeaux	CM1/CM2	27
	4. Les Brizeaux	CM1	27
		Total : 4 classes	Total : 104 enfants

intitulé	Ecole	classes	Nombre d'élèves
Cabinets de curiosités Littérature et Arts visuels	1. Jean Macé	CE2	27
	2. La Mirandelle	GS/CP	26
	3. La Mirandelle	CE1/CE2	25
	4. La Mirandelle	CE2/CM1	27
	5. Emile Zola	CP	22
	6. Emile Zola	CP/CE1	21
	7. Emile Zola	CE1	23
	8. Emile Zola	CE2	22
	9. Emile Zola	CLIS	12
	10. Ferdinand Buisson	CP/CE1	24
	11. Ferdinand Buisson	CE2	31
	12. Edmond Proust	CE1/CE2	25
	13. Edmond Proust	CP	24
	14. Paul Bert	CE1	19
	Total : 14 classes	Total : 328 enfants	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter une participation financière de 6 000 € pour l'ensemble des projets fédérateurs pour l'année scolaire 2014/2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % à l'ACAPDP, puis le solde après la réalisation du projet sur présentation d'une attestation visée par la DDSEN.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-490

Direction du Secrétariat Général

**PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC
LES ORGANISMES DE GESTION DES
ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES
D'ENSEIGNEMENT (OGEC)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort compte sur son territoire cinq établissements d'enseignement privés du premier degré ayant passé avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.

Aux termes de l'alinéa 4 de l'article L.442-5 du Code de l'éducation : « *Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* ».

Il découle de cet article que les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association constituent une dépense obligatoire des communes.

Cette participation est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune.

A ce titre, le forfait versé par la Ville de Niort a été fixé à 359,63 euros par délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2001 puis réévalué à 539,41 euros par délibération du 23 mars 2007 et à 590,73 euros par délibération du 14 mars 2011.

Les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'Enseignement (OGEC) ont refusé de signer la convention correspondant au dernier montant voté et ont adressé à la Ville de Niort, en juin 2011, des demandes indemnitaires en vue de la réparation du préjudice qu'ils considèrent avoir subi sur la période couvrant les années scolaires 2006/2007 à 2010/2011.

Le montant des indemnités réclamées s'élevaient, pour les cinq écoles, à 2 051 457,40 euros correspondant à la différence entre le coût par élève sur la base duquel leur était versée la participation et celui calculé par eux et estimé à 1 402 euros.

Suite au rejet de leur demande par la Ville de Niort, les cinq OGEC ont saisi le Tribunal administratif de Poitiers de leur demande indemnitaire. Parallèlement, l'OGEC de l'école Sainte-Thérèse a saisi le même tribunal d'une requête en référé demandant la désignation d'un expert ayant pour mission d'évaluer le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Niort afin d'en déduire la participation due par la commune aux OGEC. Le Tribunal Administratif ayant rejeté sa requête, l'OGEC Sainte-Thérèse a fait appel devant la Cour administrative de Bordeaux qui y a fait droit et a, en conséquence, désigné un expert.

L'expert a remis son rapport le 7 juillet 2014 et a fixé le montant de la participation à 760,69 euros pour l'année 2008 avec une actualisation pour les années suivantes selon l'indice INSEE des prix à la consommation.

Sur la base de ce montant, les OGEC et la Ville de Niort souhaitent donner une issue transactionnelle au litige par le biais de la signature de protocoles d'accord pour la période 2006/2007 à 2013/2014.

Aux termes de ces protocoles, la Ville de Niort s'engage à verser aux OGEC, les indemnités suivantes :

- OGEC Sainte-Thérèse : 218 721,35 euros,
- OGEC Saint-Joseph : 242 425,50 euros,

. RETOUR SOMMAIRE

- OGEC Saint-Florent : 129 077,48 euros,
- OGEC Saint-Hilaire : 208 277,20 euros,
- OGEC Sainte-Macrine : 46 539,52 euros

Soit un total de 845 041,05 euros qui sera réglé par tiers sur trois années.

Les protocoles prévoient également que la Ville de Niort prend à sa charge les frais d'expertise d'un montant de 8 281,94 euros et, qu'en contrepartie, les OGEC se désistent des instances en cours devant le Tribunal administratif de Poitiers et renoncent aux intérêts moratoires et à leur capitalisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les cinq protocoles d'accord transactionnels entre la Ville de Niort et les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'Enseignement (OGEC Sainte-Thérèse, OGEC Saint-Joseph, OGEC Saint-Florent, OGEC Saint-Hilaire et OGEC Sainte-Macrine) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser les indemnités afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

La Ville de Niort compte sur son territoire cinq établissements d'enseignement privé du premier degré qui ont passé un contrat avec l'Etat. Le Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat constituent une dépense obligatoire des communes. Cette participation est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement des écoles publiques de la commune. A ce titre, le forfait avait été fixé par la commune de Niort à 590 euros en 2011, or les OGEC considéraient que ce forfait était insuffisant et avaient évalué le coût à 1 400 euros. Ils avaient donc refusé la subvention qui leur avait été accordée, ils ont engagé un contentieux et un expert a été désigné par la Cour administrative d'appel, cet expert a remis son rapport le 7 juillet 2014, fixant le montant de la participation à 760,69 euros pour l'année 2008 avec une actualisation prévue sur l'indice INSEE des prix à la consommation. Sur la base de ce montant, les OGEC et la Ville de Niort souhaitent donner une issue transactionnelle au litige par le biais de signatures de protocoles d'accord pour la période 2006/2007 jusqu'à 2013/2014, ce qui entraîne un coût total de 845 041,05 euros qui sera réglé - heureusement nous avons réussi à obtenir un accord - sur trois ans. Donc, voilà encore un bel héritage dont nous nous serions bien passés. Les protocoles prévoient que la Ville de Niort prenne à sa charge les frais d'expertise d'un montant de 8 281,94 euros et qu'en contrepartie les OGEC se désistent des instances en cours devant le Tribunal administratif et renoncent surtout aux intérêts moratoires et à leur capitalisation. Heureusement, ça nous évite de dépenser davantage. Il vous est demandé d'approuver les cinq protocoles qui sont cités dans la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à les signer et à verser les indemnités afférentes.

Elodie TRUONG

Je voudrais avoir un renseignement. Les enfants dont on parle pour lesquels nous allons verser cette subvention, ce sont des enfants qui résident sur Niort ? comment ça se déroule, en fait ?

Rose-Marie NIETO

Uniquement les enfants qui résident sur Niort. Pour les enfants hors Niort, nous ne payons pas de subvention.

Isabelle GOUDEAU

Une intervention du Front de gauche par rapport à l'école privée, donc contre. Le principe de la séparation des églises et de l'Etat a été codifié par la loi du 9 décembre 1905. Une masse financière considérable de fonds publics, 8 milliards d'euros, est déversée chaque année à l'enseignement privé, à plus de 90% catholique. A l'origine de ces financements, la loi Debré, au mépris des principes républicains, a donné à l'enseignement privé confessionnel le statut de service public d'enseignement. Cette loi du 31 décembre 1959 constitue une brèche béante dans la laïcité de l'école et de l'Etat. La législation fait peser sur les

. RETOUR SOMMAIRE

collectivités locales les coûts de fonctionnement et d'entretien des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, les écoles élémentaires privées pour les communes. Cette dépense grève les budgets déjà souvent mis en péril par la situation actuelle d'austérité. Grâce en partie à ces fonds publics, l'Eglise catholique et ses oeuvres gèrent plus de 9 000 établissements, 17% des élèves. Ces établissements conservent un caractère propre au moyen duquel ils perpétuent sous des formes souvent très subtiles une morale découlant des dogmes. Cette loi sur laquelle repose toutes les autres dispositions scolaires anti-laïques a créé une situation de concurrence déloyale et faussée qui étouffe l'école publique. S'inscrivant dans la tradition républicaine qui veut que la seule école de la République soit l'école publique, l'école laïque ouverte à tous les enfants, nous poursuivons l'action des presque 11 millions de signataires de la pétition contre la loi Debré et des 350 000 citoyens jureurs rassemblés pour le Serment de Vincennes en 1960 pour que tous les fonds publics aillent à la seule école publique, et à l'école privée des fonds privés. Dans un contexte de crise économique et budgétaire, la priorité doit être l'école de la République. N'oublions pas que les écoles privées sont financées également par les familles, par les dons privés déductibles des impôts ou par la fondation Saint-Matthieu reconnue d'utilité publique donc ouvrant droit aussi à des réductions d'impôts alors que l'école publique n'a que le budget alloué par la commune. Le nôtre n'est pas élastique. Où trouver ces presque 850 000 euros dont le tiers doit être payé avant le 31 décembre 2014, soit plus de 280 000 euros ? En amputant sur le budget de l'éducation, sur celui de la culture ? Adopter cette délibération va entraîner une augmentation des charges communales et avoir des conséquences vraiment néfastes. Nous savons que des bâtiments scolaires niortais ont besoin d'être rénovés, que des projets déjà commencés ont du être abandonnés ou revus à la baisse. Nous réaffirmons notre attachement à l'école publique, laïque et républicaine, l'école du vivre ensemble, la seule garante de l'égalité des droits pour tous et de la mixité sociale. Nous refusons que l'enseignement privé soit favorisé par des fonds publics. En outre, nous nous demandons si tout a été fait pour en minimiser le coût. En conséquence, nous voterons non à cette délibération.

Yvonne VACKER

Ce n'est pas un débat de fond là, nous sommes obligés légalement de le faire, nous ne pouvons pas faire autrement. Ce n'est ni la faute du Maire, ni celle de la majorité, nous sommes obligés.

Monsieur le Maire

Je me permettrai de rajouter qu'au terme de désaccords importants, en 1984, un gouvernement, qui je crois était encore de l'union de la gauche, a perpétué cette loi de 1959 donc je crois qu'aujourd'hui il y a une concorde républicaine autour de ces grandes lois, celle de 1905 et celle de 1959, et évidemment les actions des années 80, et aujourd'hui c'est la loi que nous appliquons à Niort et rien d'autre et pour vous rassurer, l'estimation qui a été proposée par l'expert a été très proche de celle de la Ville. C'est pour cela que nous avons souhaité la ratifier.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Madame GODEAU, je ne comprends pas bien votre intervention. Pourquoi voulez-vous être aussi clivante ? Pour avoir vécu dans une collectivité gérée par une gouvernance communiste, il y avait un établissement privé et ça ne leur a jamais posé problème de financer ce qu'ils devaient aux établissements privés. Et d'autre part, je voudrais m'inscrire en faux sur le fait que les frais de scolarité puissent faire l'objet de déductions d'impôts, ça c'est faux, c'est complètement à la charge des familles.

Monsieur le Maire

En tous cas il s'agit d'enfants niortais et c'est une bonne chose que tout puisse rentrer dans l'ordre pour le service commun de l'éducation qui reste une éducation nationale. Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Délibération suivante.

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-491

Direction Animation de la Cité

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CSC
CHAMPCLAIROT/CHAMPOMMIER DANS LE CADRE
DE L'APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA
JEUNESSE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique au CSC Champclairot/Champommier pour la mise en place du projet participatif artistique de quartier dans le cadre de la fête de fin d'année en partenariat avec les écoles du quartier, les lycées, les parents d'élèves, Habitat Sud Deux-sèvres et le foyer de vie des « Genêts ». Les jeunes s'associent à la mise en œuvre de ce projet en tant que bénévoles pour préparer cet événement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC Champclairot/Champommier ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 1 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-492

Direction Animation de la Cité

**MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DU CENTRE
EQUESTRE MUNICIPAL ET DE LA STATION DE
MONTE À L'ASSOCIATION EQUI'SÈVRES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition le Centre Equestre Municipal et la station de monte à l'association Equi'Sèvres. Cette association organise l'animation des activités ayant trait à l'équitation et aux sports équestres sur le site du Centre Equestre Municipal.

La convention arrivant à échéance, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention qui définit les conditions de mise à disposition, d'organisation des activités et de gestion, pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 octobre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive du Centre Equestre Municipal et de la station de monte avec l'association Equi'Sèvres pour une durée de trois ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-493

Direction Animation de la Cité

**CENTRE EQUESTRE - FACTURATION DE
L'ASSAINISSEMENT DU SITE - CONVENTION À
SOUSCRIRE AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET
L'ASSOCIATION EQUI'SEVRES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant qu'une très forte proportion de l'eau fournie au Centre Equestre ne retourne pas à l'assainissement (abreuvoir, arrosage carrière, ...), il apparaît nécessaire de reposer la facturation sur les volumes repartant réellement dans le réseau d'assainissement. Saisi à cette fin, le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) a procédé à la pose de sous compteurs divisionnaires pour évaluer sur un an les m³ d'eau à facturer en assainissement.

Il convient dès lors de définir les règles de facturation en approvisionnement et en assainissement de l'eau au Centre Equestre.

La convention annexée à la présente délibération expose les modalités de facturation de la part assainissement sur les différents compteurs concernés et rappelle les obligations respectives des parties, entre autres les relèves des compteurs et sous-compteurs réalisées par le SEV, la facturation des volumes consommés, et assainis pour la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la facturation de l'assainissement collectif du Centre Equestre, à souscrire entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association EQUI'SEVRES ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-494

Direction Animation de la Cité

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON
EXCLUSIVE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP
79 ET À L'ASSOCIATION ASALEE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Comité départemental UFOLEP 79 et l'Association ASALEE, regroupement de médecins et d'infirmiers du Centre Hospitalier de Niort, souhaitent mettre en place un programme d'activités physiques et sportives à destination des séniors de plus de 45 ans atteint de pathologies telles que le diabète ou les problèmes cardiaques.

Le département des Deux-Sèvres a été choisi au plan national pour être un territoire test. Trois villes des Deux-Sèvres ont été retenues pour mettre en place cette expérience unique en France : Niort, Parthenay et Mauzé-sur-le-Mignon.

L'idée est de mettre en avant, pendant 18 semaines (deux séances par semaine) les bienfaits du sport sur la santé des séniors.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite relative à la mise à disposition non exclusive de la salle de danse du complexe des Gardoux au Comité départemental UFOLEP 79 et à l'Association ASALEE pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-495

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS SPORTIVES -
UNION CYCLISTE NIORTAISE - EQUI'SÈVRES-CLUB
HIPPIQUE NIORTAIS - ASSOCIATION DU GOLF CLUB
DE NIORT - UA ST FLORENT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre des manifestations :

- L'Union Cycliste Niortaise pour l'organisation de 3 courses cyclistes : 700 € ;
- Equi'Sèvres - Club Hippique Niortais pour l'organisation de compétitions de CSO, Dressage et voltige :
12 500 €

Au titre du fonctionnement :

- Association du Golf Club de Niort : 5 000 €

A titre exceptionnel :

- L'UA St Florent pour la maintenance de leur défibrillateur installé sur le site du Stade de Massujat :
300 €

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Union Cycliste Niortaise	700 €
Equi'Sèvres - Club Hippique niortais	12 500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association du Golf Club de Niort la subvention afférente d'un montant de 5 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association UA St Florent la subvention afférente d'un montant de 300 €

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-496

**Parc des Expositions et Foire
Exposition**

**DEMANDE DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DU
CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION
AU PROFIT DU LIONS CLUB NIORT DOYEN**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Centre de Rencontre et de Communication est régulièrement utilisé par les associations niortaises pour des manifestations.

Les 5 et 6 décembre 2014, le Lions Club Niort Doyen organise la mise en place d'un centre de promesses de dons à l'occasion du Téléthon 2014. Cette manifestation accompagne l'action de l'Association Française contre les Myopathies.

Considérant le caractère humanitaire et caritatif de cette initiative, la Ville de Niort souhaite l'accompagner en mettant gratuitement à disposition le Centre de Rencontre et de Communication.

La mise à disposition de cet équipement incluant le coût estimé de la main d'œuvre, est valorisée à hauteur de 10 810,93 € HT soit 12 973,12 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition gracieuse du Centre de Rencontre et de Communication au Lions Club Niort Doyen, les 5 et 6 décembre prochains, pour l'organisation d'un centre de promesse de dons à l'occasion du Téléthon 2014.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Dominique DESQUINS n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-497

Direction Animation de la Cité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;

- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;

- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-après ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique	
E.Go	20 000 €
ID	2 800 €
Troupes de théâtre et autres créations	
Cirque en Scène (chapiteau)	5 000 €
Associations d'art plastique et autres activités artistiques	
hORS cHAMPS (acompte)	20 000 €
Associations culturelles non classées ailleurs	
D4B	2 000 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Scop Les Matapeste (acompte manifestation Très Grand Conseil Mondial des Clowns)	50 000 €

LE CONSEIL ADOpte

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de subventions aux associations culturelles. Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient des associations autour de plusieurs axes. Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques. Nous avons des demandes de plusieurs associations : E.GO, ID, Cirque en scène, hORS CHAMPS, D4B et les Matapeste. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver ces subventions.

Nathalie SEGUIN

Je voulais revenir tout à l'heure sur le dépliant dont vous avez parlé, qui présente la saison culturelle, c'est bien le dépliant vert que nous avons pu voir ?

Christelle CHASSAGNE

Ce n'est pas un dépliant, c'est un programme comme vous en aviez déjà un pour - je vous réponds puisque vous aviez posé une question...

Nathalie SEGUIN

Non, attendez, je n'ai pas terminé...Oui, mais c'est moi qui quand même ai la parole, c'est Monsieur le Maire qui me l'accorde donc j'en profite. Donc je termine. C'était juste pour vérifier que nous parlions bien du même document puisque la question a été posée tout à l'heure et vous y avez répondu. Je voulais vous signaler qu'il y avait une énorme faute d'orthographe dans l'édition et dans la phrase en gras que vous avez écrite, Madame l'adjointe à la culture. J'aurais pu le faire tout à l'heure devant les journalistes, voyez, je suis sympa !

Christelle CHASSAGNE

Donc il n'y a aucun rapport avec la délibération, je suppose que vous approuvez ? Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-498

Direction Animation de la Cité

CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE NIORT ET DE SA RÉGION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE - AVENANT N°4

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre d'Action culturelle de Niort et de sa région Le Moulin du Roc Scène Nationale, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville pour les années 2013 à 2016.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec Le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2013 à 2016.

Pour l'année 2014 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 1 008 000 € a été versée au Moulin du Roc Scène Nationale.

Cependant, Le Moulin du Roc traverse une période financière difficile liée à un déficit circonstanciel au premier semestre 2014 dû à une baisse des produits d'activités.

Afin de soutenir la Scène Nationale dans son plan de redressement, l'Etat et la Région souhaitent accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 € chacun.

Il vous est proposé que la Ville de Niort contribue également à ce soutien par le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 €. Cette aide viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement de l'année 2015 et de l'année 2016.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 à la convention financière signée avec l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association de gestion de la Scène Nationale Le Moulin du Roc une aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 € conformément aux dispositions prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de la convention financière entre la Ville de Niort et l'association du centre d'action culturelle de Niort et de sa région, Le Moulin du Roc, Scène nationale. Pour l'année 2014 pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 1 008 000 euros a été versée au Moulin du Roc - Scène nationale. Afin de soutenir la Scène nationale dans son plan de redressement, l'Etat et la Région souhaitent accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 15 000 euros chacun. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°4 à la convention financière signée avec l'association.

Jean-Romée CHARBONNEAU

C'est une subvention annuelle ?

Christelle CHASSAGNE

1 008 000, oui, mais les 15 000 ...

Jean-Romée CHARBONNEAU

Les années précédentes, de quel ordre était la subvention de fonctionnement du Moulin du Roc ?

Christelle CHASSAGNE

La même chose.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-499

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**SEM DES HALLES - RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU
SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU
CONSEIL DE SURVEILLANCE - ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit, chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 6 novembre 2014.

L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de Luc DELAGARDE, Jeanine BARBOTIN, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS et Pascal DUFORESTEL.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2013 ;
- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil de Surveillance de la SEM des Halles, pour l'année 2013, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-500

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**ZAC POLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE
D'AMÉNAGEMENT - APPROBATION DU COMPTE
RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ
(RÉALISATIONS 2013 - PRÉVISIONS 2014)**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Le document qui reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2013 et les prévisions 2014 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports s'équilibre en dépenses à 37 809 000 € HT et en recettes à 37 809 000 € HT.

Pour l'exercice 2014, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 4 972 000 € HT consacrés majoritairement à l'achèvement des acquisitions foncières et des travaux de la phase 2. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 707 000 € HT.

Plus spécifiquement, concernant la participation financière de la Ville de Niort, concédante de l'opération, celle-ci se décompose en 2 postes :

- la participation d'équilibre initiale de 718 000 € HT à verser à l'opération en 2016 ;
- une participation complémentaire de 3 008 000 € HT à payer en 5 versements de 601 600 € HT entre 2016 et 2020.

En dépenses 2014 :

- Foncier = 2 911 000 € HT
 - les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 1 792 000 € HT.
 - frais d'acquisition : 190 000 € HT.
 - une provision pour actualisation des montants suite aux jugements d'expropriation de 929 000 € HT a été prévue. Suite à trois jugements en première instance présentant des indemnités largement supérieures à l'évaluation des biens fournie par les services fiscaux, une procédure d'appel a été engagée. A ce jour, deux jugements rendus en appel ont confirmé la valeur proposée en première instance.
- Travaux = 1 041 000 € HT correspondant à la finition des travaux de la rue de l'Aérodrome, aux travaux de démolition, dépollution et de mise en état des sols, et à l'aménagement des arrêts et abris bus.
 - reste à réaliser sur la phase 1 (DCE 1) : 85 000 € HT ;
 - reste à réaliser sur la phase 2 (DCE 2) : 526 000 € HT ;
 - une ligne « autres travaux et aléas » de 430 000 € HT.

. RETOUR SOMMAIRE

- Honoraires sur travaux = 170 000 € HT.
- Frais financiers = 571 000 € HT.
- Frais honoraires de maîtrise d'ouvrage = 171 000 € HT.
- Frais de commercialisation = 5 000 € HT.
- Frais divers = 103 000 € HT.

En recettes 2014 :

- Recettes de locations = 5 000 € HT.
- Cession de terrains à des tiers = 611 000 € HT.
- Cession de terrains à la Ville de Niort = 0 € HT. Les dernières acquisitions de terrains équipés ont été faites par la Ville de Niort fin 2013, il n'est plus prévu de cession foncière à la collectivité.
- Autres participations = 91 000 € HT correspondant à la participation de la CAN définie par convention relative à la réalisation des arrêts de bus sur la ZAC.

En terme de financement :

Pour permettre la poursuite de l'opération, Deux-Sèvres Aménagement a contracté jusqu'en 2013, 9 prêts bancaires pour un montant total de 14 800 000 € dont 5 000 000 € sont d'ores et déjà remboursés. 9 800 000 € restent à rembourser d'ici 2016 dont 1 200 000 € en 2014.

Pour poursuivre les acquisitions foncières dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée et la réalisation des travaux nécessaires aux aménagements de l'avenue de Limoges et de la ZAC, une avance de trésorerie d'un montant de 1 400 000 € a été versée par la Ville de Niort en juillet 2013. Cette avance a été remboursée en juillet 2014.

Il n'est plus prévu de procéder au versement d'avance de trésorerie par la collectivité.

En 2014, les modalités de financement suivantes seront mises en place :

- De nouveaux financements par emprunts bancaires seront sollicités à hauteur de 10 000 000 € sur 6 ans. Ils feront l'objet de garanties d'emprunt par la collectivité.
- Un découvert de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 2 500 000 € a été obtenu jusqu'en janvier 2015. Il sera renégocié pour le même montant pour couvrir l'année 2015.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 de la ZAC Pôle Sports faisant état des réalisations 2013 et des prévisions 2014 ci-annexé.

Le Conseil municipal a pris acte de la communication du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous abordons maintenant la question de la ZAC Pôle Sports avec la convention publique d'aménagement et l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour les réalisations 2013 et les prévisions 2014. Le document reprend des éléments financiers fixés au bilan de l'opération. Le bilan de la ZAC Pôle Sports s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 809 000 euros hors taxes. Pour l'exercice 2014, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 4 972 000 euros consacrés majoritairement à l'achèvement des acquisitions foncières et des travaux de la phase 2. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 707 000 euros. Plus spécifiquement, concernant la participation financière de la Ville concédante de l'opération, celle-ci se décompose en deux postes : la participation d'équilibre initiale de 718 000 euros hors taxes à verser à l'opération en 2016, une participation complémentaire de 3 008 000 euros hors taxes à payer en cinq versements de 601 600 euros hors taxes entre 2016 et 2020. Il apparaît donc en dépenses 2014 au titre du foncier le montant de 2 911 000 euros hors taxes ; pour les travaux : 1 041 000 euros hors taxes correspondant à la finition des travaux de la rue de l'aérodrome, aux travaux de démolition, de dépollution et de mise en état des sols et à l'aménagement des arrêts et abris de bus. Les honoraires sur travaux sont d'un montant de 170 000 euros hors taxes. En recettes 2014, il apparaît les montants suivants : recettes de location, 5 000 euros hors taxes ; cession de terrains à des tiers : 611 000 euros hors taxes ; cession de terrains à la Ville de Niort : 0 euro hors taxes, les dernières acquisitions ont été faites fin 2013 et il n'est pas prévu de cession foncière à la collectivité à nouveau. Et enfin, 91 000 euros hors taxes qui correspondent à la participation de la CAN définie par la convention relative à la réalisation des arrêts bus sur la ZAC. Pour permettre la poursuite de l'opération, Deux-Sèvres Aménagement a contracté jusqu'en 2013 neuf prêts bancaires pour un montant total de 14 800 000 euros dont 5 000 000 sont d'ores et déjà remboursés, 9 800 000 euros restent à rembourser d'ici 2016 dont 1 200 000 en 2014. Pour poursuivre les acquisitions foncières dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée et la réalisation des travaux nécessaires aux aménagements de l'avenue de Limoges et de la ZAC, une avance de trésorerie d'un montant de 1 400 000 a été versée par la Ville de Niort en juillet 2013, cette avance a été remboursée en juillet 2014. Il n'est plus prévu de procéder au versement d'avances de trésorerie par la collectivité. En 2014, les modalités de financement suivantes seront mises en place : de nouveaux financements par emprunts bancaires seront sollicités à hauteur de 10 000 000 d'euros sur six ans, ils feront l'objet de garanties d'emprunt par la collectivité. Un découvert de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 2 500 000 euros a été obtenu jusqu'en janvier 2015, il sera renégocié pour le même montant pour couvrir l'année 2015. Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au Code général des collectivités territoriales et après avoir pris connaissance du compte rendu annuel d'activités à la collectivité de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement, de bien vouloir prendre acte de la communication du compte rendu annuel à la collectivité 2014 de la ZAC Pôle Sports en faisant état des réalisations 2013 et des prévisions 2014 qui ont été plus largement annexées à cette délibération. Mais les montants méritaient d'être soumis à la sagacité publique, ce que je ne manque pas de faire. Y a-t-il des remarques sur cette délibération et ce compte rendu annuel à la collectivité ?

Monsieur PIVETEAU.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Ce n'est pas une remarque, c'est une question. Où en sont les perspectives de commercialisation et comment intégrez-vous cette ZAC dans l'ensemble de l'aménagement de la ville en correspondance avec les débats que nous avons eu en début de séance ?

Marc THEBAULT

Les perspectives avancent. Vous connaissez un petit peu le dossier pour l'avoir pratiqué dans un passé récent, vous n'ignorez pas qu'un certain nombre de difficultés externes ont vu le jour sur plusieurs gros dossiers mais nous avons bon espoir de purger l'ensemble des situations et réaliser des installations assez rapidement. Les réunions de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) sont d'ailleurs prévues très prochainement sur plusieurs dossiers donc effectivement nous sommes plutôt dans la phase de dépenses, de viabilisation, d'installation et après il y aura la phase des recettes, c'est pourquoi ce décalage doit être compensé par les prochaines délibérations que va présenter Monsieur GRIPPON.

Monsieur le Maire

D'autres remarques ? Ça fait partie évidemment d'une situation que nous avons également à gérer comme cela a été rappelé en début de débat d'orientations budgétaires, et que nous sommes en train de gérer. Il s'agit de prendre acte. Nous passons aux autres délibérations que nous avons légèrement décalées pour tenir compte de ce préalable.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-501

Direction des Finances

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT
SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRE
DE SPORT**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 26 août 2014 par la SEM Deux-Sèvres Aménagement tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer les aménagements de la ZAC Terre de Sport à Niort.

Vu les articles L. 1523-1, L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier,

Conformément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sports présenté par Deux-Sèvres Aménagement et compte tenu des éléments financiers évoqués dans ce bilan financier de l'opération, il a été proposé et accepté que Deux-Sèvres Aménagement contracte un ou des emprunt(s) afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sports » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L.1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % du montant global du prêt (de 4 500 000 euros) consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres soit un montant total de 3 600 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour le remboursement de la somme de 4 500 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et jusqu'à concurrence de 80 % de ce montant soit 3 600 000 euros.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres sont les suivantes :

Montant du Prêt :	4 500 000 €
Montant du Prêt garanti	3 600 000 €
Durée de la période d'amortissement	72 mois

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Périodicité des échéances :	Annuelles
Index :	Taux fixe de 2,16 %
Profil d'amortissement :	Echéances constantes
Base de calcul des intérêts	360/360

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et l'emprunteur et/ou l'acte de cautionnement solidaire dudit contrat.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-502

Direction des Finances

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT
SOUSCRIT AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN
POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRE DE SPORT**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 26 août 2014 par la SEM Deux-Sèvres Aménagement tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer les aménagements de la ZAC Terre de Sport à Niort.

Vu les articles L. 1523-1, L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier,

Conformément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sports présenté par Deux-Sèvres Aménagement et compte tenu des éléments financiers évoqués dans ce bilan financier de l'opération, il a été proposé et accepté que Deux-Sèvres Aménagement contracte un ou des emprunt(s) afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sports » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L.1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 80% du montant global du prêt (de 1 000 000 euros) consenti par le Crédit Mutuel Océan soit un montant total de 800 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour le remboursement de la somme de 1 000 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel Océan et jusqu'à concurrence de 80% de ce montant soit 800 000 €.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par le Crédit Mutuel Océan sont les suivantes :

Montant du Prêt :	1 000 000 €
Montant du Prêt garanti	800 000 €
Durée du prêt	72 mois

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Périodicité du capital	In fine
Périodicité des intérêts :	Annuelles
Index :	Taux fixe de 2,63%
Base de calcul des intérêts	1 ^{ère} échéance : 360/365 Les autres échéances : 360/360

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Mutuel Océan, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Mutuel Océan et l'emprunteur et/ou l'acte de cautionnement solidaire dudit contrat.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-503

Direction des Finances

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SEM
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UN PRÊT
SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'EPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES POUR
L'AMÉNAGEMENT DE TERRE DE SPORT**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 13 octobre 2014 par la SEM Deux-Sèvres Aménagement tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer les aménagements de la ZAC Terre de Sport à Niort.

Vu les articles L. 1523-1, L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier,

Conformément au Compte Rendu Annuel à la Collectivité de l'opération ZAC Pôle Sports présenté par Deux-Sèvres Aménagement et compte tenu des éléments financiers évoqués dans ce bilan financier de l'opération, il a été proposé et accepté que Deux-Sèvres Aménagement contracte un ou des emprunt(s) afin de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sports » actuellement engagée.

Conformément aux articles 16-2 et 19 de la Convention Publique d'Aménagement signée entre Deux-Sèvres Aménagement et la Ville de Niort en juillet 2005, cette dernière doit accorder sa garantie au service des intérêts et au remboursement des emprunts contractés par l'aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et en application des principes posés par l'article L. 1523-1 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 80% du montant global du prêt (de 4 500 000 €) consenti par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soit un montant total de 3 600 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour le remboursement de la somme de 4 500 000 euros que cette dernière se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et jusqu'à concurrence de 80% de ce montant soit 3 600 000 €.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes sont les suivantes :

Montant du Prêt :	4 500 000 €
Montant du Prêt garanti	3 600 000 €
Durée du prêt	66 mois [arrêt du prêt fin juin 2020 comme la concession publique d'aménagement (CPA)]

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Périodicité du capital	In fine
Périodicité des intérêts :	Annuelles
Index :	Taux fixe de 2,69%
Base de calcul des intérêts	30/360

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et l'emprunteur et/ou l'acte de cautionnement

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-504

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, cinq dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de cinq logements de propriétaires occupants. Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subvention totale
Logement 1	13 500,00 €	2 500,00 €	16 000,00 €
Logement 2	9 283,75 €	2 152,50 €	11 436,25 €
Logement 3	7 577,15 €	1 664,90 €	9 242,05 €
Logement 4	8 835,50 €	1 567,10 €	10 402,60 €
Logement 5	2 694,50 €	538,90 €	3 233,40 €
TOTAL	41 890,90 €	8 423,40 €	50 134,30 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 8 423,40 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-505

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU GROS
GUÉRIN - EMBLACEMENT RÉSERVÉ AU PLU ET
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT POUR
PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA VERTE VALLÉE
JUSQU'AU CARREFOUR DE LA GRAND-CROIX**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au PLU de la Commune figure l'Emplacement Réservé (ER) n° 11 correspondant au projet de création de la voie de prolongement de la Verte Vallée jusqu'au carrefour de la Grand Croix/Crématorium, par la rue du Gros Guérin. L'orientation d'aménagement/entrée de Ville (OA.EV) prévoit également la création d'un chemin de desserte agricole pour permettre aux agriculteurs de continuer à exploiter les parties de parcelles hors emprise.

La future voie sera de nature à soulager la circulation automobile du secteur.

Les propriétaires du terrain ZP n° 101, d'environ 1700 m² (superficie exacte déterminée ultérieurement par géomètre expert), touché par l'ER et l'OA EV ont donné leur accord pour le vendre à la Ville au prix de 23 800 €, l'exploitant actuel du terrain étant conservé par la Ville.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle ZP n° 101p d'environ 1700 m² au prix de 23 800 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-506

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UN TERRAIN DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - CHEMIN
DES CÔTEAUX DE RIBRAY**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des travaux du PRUS portant sur le réaménagement du site de l'ancienne usine Erna-Boinot Chemin des Côteaux de Ribray, le nouveau pôle de la petite enfance a été créé et la Ville a procédé à la démolition de l'ancien Relais Assistance Maternelle (RAM). Le RAM était composé d'un bâtiment appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et d'un autre bâtiment appartenant à la Ville mis à disposition du CCAS.

L'espace libéré par la démolition est aménagé en espace public, et à ce titre, il conviendrait d'acquérir auprès du CCAS le terrain nu cadastré section BH n° 875 de 278 m², pour l'incorporer ensuite au domaine public.

L'acquisition interviendrait à l'euro symbolique, les frais d'acte étant supportés par la Ville.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du terrain nu cadastré section BH ° 875 de 278 m² du CCAS à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-507

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

CESSION DE PARCELLE RUE DE L'AÉRODROME

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire d'une parcelle sise rue de l'Aérodrome cadastrée section HK N° 148 pour une superficie de 225 m².

Cette parcelle formait à l'origine, deux parties de délaissés de voirie cédés par l'Etat. Elles ont été déclassées du domaine public communal, suite à la nécessité de les inclure dans un ensemble de terrains vendu dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Terre de Sport.

Après négociation, cette parcelle est cédée au profit de l'aménageur de la ZAC Terre de Sport pour le prix de 540,00 € conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'aménageur de la ZAC Terre de Sport la parcelle cadastrée HK N° 148 pour 225 m², pour le prix de 540,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de géomètre.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-508

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

CESSION DE PARCELLES MARAIS DE BESSINES

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles dans le Marais de Bessines acquises dans le cadre du Cheminement du III Millénaire et non aménagées à ce jour.

Par délibération du 13 mai 2005, il avait été conclu la cession d'un ensemble de parcelles acquises dans le cadre de ce projet, mais non affectées au cheminement, et en conséquence pouvant être cédées à l'exploitant du secteur.

L'acte authentique constatant cette cession n'a pu être réalisé suite à cette délibération, et l'exploitant de l'époque a pris sa retraite et cédé ses droits à son fils exploitant dans le même secteur.

A ce jour, le Plan Vélo du Marais poitevin porté par le Conseil général emprunte le cheminement dans ce secteur, mais par suite de la modification du tracé, deux parcelles précédemment destinées aux aménagements et incluses parmi les parcelles objet de la précédente cession, resteraient propriété de la Commune de Niort, sans intérêt pour elle.

Par suite de la reprise du dossier, le nouvel exploitant est d'accord de donner suite à la cession initiale et d'y ajouter les deux parcelles restantes.

Ces terrains sont cadastrés comme suit : Section Z

N° 512 pour une contenance de	34 a 89 ca
N° 1026 pour une contenance de	15 a 20 ca
N° 1028 pour une contenance de	1 a 24 ca
N° 1029 pour une contenance de	0 a 77 ca
N° 1031 pour une contenance de	22 a 67 ca
N° 1027 pour une contenance de	6 a 19 ca
N° 1025 pour une contenance de	1 a 07 ca
N° 1030 pour une contenance de	<u>2 a 80 ca</u>
Soit une superficie totale de	84 a 83 ca

La présente vente a été négociée sur la base de 3 000 €/ha représentant le prix de DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTS (2 544,90 €) conformément à l'avis de France Domaine.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du 13 mai 2005 ;
- céder à l'exploitant actuel des terrains, l'ensemble des parcelles ci-dessus désignées pour le prix de 2 544,90 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-509

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES
D'ALIGNEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles cédées au titre des alignements ou voirie et espaces verts.

L'ensemble de ces parcelles est listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau annexe, au domaine public communal ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-510

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET
RÉSEAUX - RUE DE LA TOUR CHABOT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil municipal a instauré le principe de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal, conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Lors de sa séance du 20 septembre 2010, le Conseil municipal a fixé les règles d'application de la participation pour voirie et réseaux en fonction du caractère des voies ;

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a fixé les modalités de recouvrement de la participation pour voirie et réseaux ;

L'aménagement d'une voie permettant le désenclavement d'un cœur d'îlot où est envisagé un premier projet de lotissement, nécessite également la réalisation de travaux d'équipements publics dans l'emprise de cette voie afin de desservir cette première opération ainsi que de futurs programmes de lotissements ou de construction de logements. Cette voie nouvelle se situe rue de la Tour Chabot, face à l'allée des Frères Lumière.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

* Aménagement de voirie et trottoir

* Réseaux publics :

- Eaux pluviales ;
- Eclairage Public ;
- Eau potable ;
- Electricité ;
- Télécommunication.

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour voirie et réseaux prévue par les articles L 332-11-1 et 2 du Code de l'urbanisme.

La distance prise en considération pour définir le périmètre d'application est de 80 m de part et autre de la future voie créée.

Cette participation sera portée dans les futures autorisations de construire (demande de permis d'aménager ou permis de construire).

Des conventions pour le préfinancement pourront être souscrites avec les pétitionnaires.

Le programme d'équipements publics est estimé à	249 896,93 €
La participation des concessionnaires est estimée à	0,00 €
Les travaux à la charge de la Ville de Niort sont estimés à	249 896,93 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimée à	150 613,18 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

L'ensemble des terrains desservis (périmètre de péréquation) représente une surface de	22 696,00 m ²
La base de calcul Péréquation (montant imputable aux bénéficiaires de l'aménagement)	217 439,19 €
La participation calculée au m ² de surface de terrain ressort à	9,58 €/m ²
La recette prévisible est estimée à	150 613,18 €
Le montant prévisible restant à la charge de la Ville de Niort est estimé à	99 283,75 €

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21 – S/C 8221 – compte 2151 ;
- les recettes issues de la PVR : chapitre 13 – S/C 8221 – compte 1346.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la PVR tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux jointe en annexe 2 et au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement et la réalisation des travaux ;
- confier la réalisation des travaux d'électricité au concessionnaire de réseau du secteur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014**

Délibération n° D-2014-511

**Direction Urbanisme et Action
Foncière****PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIES ET
RÉSEAUX - RUE DES BRISSONNIÈRES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil municipal a instauré le principe de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal, conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Lors de sa séance du 20 septembre 2010, le Conseil municipal a fixé les règles d'application de la participation pour voirie et réseaux en fonction du caractère des voies ;

Lors de sa séance du 16 janvier 2012, le Conseil municipal a fixé les modalités de recouvrement de la participation pour voirie et réseaux ;

L'aménagement d'une portion de voie, partie de l'emplacement réservé n° 1-63 du PLU destiné au désenclavement d'un cœur d'îlot où est envisagé un projet de lotissement, nécessite également l'extension du réseau électrique. Cette amorce de voie nouvelle se situe à l'extrémité de la rue des Brissonnières dans le quartier de Sainte Pezenne.

Le programme d'équipements publics est le suivant :

- * Aménagement de voirie et trottoir
- * Réseau public d'électricité

La réalisation de ces travaux de voirie et réseau entre dans le champ d'application de la participation pour voirie et réseaux prévue par les articles L 332-11-1 et 2 du Code de l'urbanisme.

La distance prise en considération pour définir le périmètre d'application est de 100 m à l'intérieur du cœur d'îlot.

Cette participation sera portée dans les futures autorisations de construire (demande de permis d'aménager ou permis de construire).

Des conventions pour le préfinancement pourront être souscrites avec les pétitionnaires.

Le programme d'équipements publics est estimé à	28 185,30 €
La participation des concessionnaires est estimée à	0,00 €
Les travaux à la charge de la Ville de Niort sont estimés à	28 185,30 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimée à	11 790,07 €
L'ensemble des terrains desservis (périmètre de péréquation) représente une surface de	13 609 m ²

RETOUR SOMMAIRE

La base de calcul Péréquation (montant imputable aux bénéficiaires de l'aménagement)	24 988,49 €
La participation calculée au m ² de surface de terrain ressort à	1,84 €/m ²
La recette prévisible est estimée à	11 790,07 €
Le montant prévisible restant à la charge de la Ville de Niort est estimé à	16 395,23 €

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas.

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21 – S/C 8221 – compte 2151 ;
- les recettes issues de la PVR : chapitre 13 – S/C 8221 – compte 1346.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la PVR tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux jointe en annexe 2 et au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement et la réalisation des travaux ;
- confier la réalisation des travaux d'électricité au concessionnaire de réseau du secteur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-512

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**PRUS TOUR CHABOT/GAVACHERIE : CESSION DE
PARCELLES DE TERRAIN RUE MAX LINDER ET RUE
DE LA TOUR CHABOT POUR LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE À LA
PROPRIÉTÉ**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) du quartier de la Tour Chabot/Gavacherie, l'opérateur retenu par la Ville le 21 mai 2014 va déposer le permis de construire pour les constructions pouvant être réalisées rue Max Linder et rue de la Tour Chabot, soit 7 maisons groupées (T4) et 22 logements collectifs (T2 – T3 – T4), permettant l'accession sociale aux jeunes couples, jeunes familles, familles monoparentales et séniors.

Il s'avère par conséquent nécessaire de lui vendre à l'euro symbolique, conformément à la délibération de principe du 20 juin 2011, les terrains cadastrés section BE n° 301 et 342 d'une superficie de 1506 m², et BH numéros 540p, 541p, 542, 543 et 544, dont la superficie globale est égale à 2294 m².

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la vente à l'euro symbolique avec dispense de paiement à Nexity – SAS George V Val de Loire ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, des parcelles cadastrées BE n° 301, 342, BH 540p, 541p, 542, 543 et 544 sises rue Max Linder et Tour Chabot ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse unilatérale de vente s'y rapportant, qui fera ensuite l'objet d'un acte notarié dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-513

Direction de Projet Environnement et Handicap

HANDICAP - ACCESSIBILITÉ - CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE NIORT

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'article 11 de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Vu l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D2011-0419 du Conseil municipal de Niort du 19 septembre 2011 relative à la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;

Vu la Charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité au Conseil municipal du 14 octobre 2013 ;

La Ville de Niort est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, la Charte Ville Handicaps constitue une feuille de route, en identifiant des objectifs précis pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des établissements recevant du public, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap...

Aussi, en lien avec les acteurs externes, la Ville de Niort anime depuis plusieurs années, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Par son expertise d'usage, cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville et les services municipaux dans la mise en accessibilité progressive du cadre bâti, des espaces publics mais également dans tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap. Ses rapports annuels, présentés chaque année en Conseil municipal, attestent de son investissement et des projets développés : sensibilisation du grand public, des services municipaux au handicap, visites d'accessibilité sur sites.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, cette commission est modifiée dans sa dénomination, sa composition et ses missions. Ces modifications interviennent dans un contexte particulier :

- la compréhension de l'accessibilité généralisée, au bénéfice de tous et non seulement des personnes en situation de handicap ;
- la création des Agendas d'Accessibilité Programmée, document de programmation budgétaire des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public, permettant à tout exploitant ou propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son équipement après le 1er janvier 2015 dans le cadre d'un calendrier précis.

Aussi, l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales indique les éléments suivants :

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées est remplacée par la Commission Communale pour l'Accessibilité ;
- la Commission Communale pour l'Accessibilité est composée de représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la Ville ;
- la Commission Communale pour l'Accessibilité a pour rôle de :
 - dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
 - faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
 - être consultée quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité ;
 - établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal ;
 - informer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de ses travaux, afin d'assurer leur cohérence au niveau territorial.

Enfin, la Commission Communale pour l'Accessibilité prend une place déterminante dans le suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée. Elle est destinataire :

- des Agendas d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public situés sur le territoire de la commune de Niort et de leurs documents de suivi.
- des schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée des transports ferroviaires.

Par ailleurs, elle tient à jour par voie électronique :

- la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- la liste des établissements recevant du public, accessibles aux personnes en situation de handicap.

Conformément à la législation, la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité sera dressée par arrêté municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- supprimer la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée par délibération n° D20110419 du Conseil municipal de Niort du 19 septembre 2011 ;
- créer la Commission Communale pour l'Accessibilité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Handicap et accessibilité est un sujet d'actualité avec la semaine que nous venons de passer, c'est un sujet très important mais je vais résumer parce que nous arrivons en fin de Conseil. Suite à l'ordonnance du 26 septembre 2014, la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est modifiée dans sa dénomination, sa composition et ses mission. Il s'agit donc de la création de la commission communale pour l'accessibilité. Elle est assortie de la notion d'accessibilité généralisée au bénéfice de tous et de la création des ADAP, Agendas D'Accessibilité Programmée, un document de programmation budgétaire des travaux de mise en accessibilité des établissements et des installations recevant du public permettant à tout exploitant propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son équipement après le 1er janvier 2015, assorti d'un calendrier. Cette commission est composée de représentants de la commune, d'associations représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques et autres usagers de la Ville. Elle dressera le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle sera appelée à faire des propositions, elle sera consultée, un rapport annuel sera présenté au Conseil municipal et elle informera de ses travaux la commission intercommunale pour l'accessibilité. Il y a encore d'autres missions mais je vous laisse le soin de les lire et conformément à la législation, la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité sera dressée par arrêté municipal. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir supprimer la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées créée par délibération le 19 septembre 2011 et de créer la commission communale pour l'accessibilité.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une délibération importante en effet dans un contexte législatif qui évolue sur le sujet.

Jacqueline LEFEBVRE

Absolument. Il y a encore des décrets qui vont sortir.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-514

Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SIGAP OUEST

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a pour but d'encadrer l'urbanisation existante et future aux abords du site industriel générateur des risques technologiques, dans l'objectif de limiter l'exposition des personnes aux effets d'un accident majeur qui dépasserait les limites du site.

Arrivé au terme de la phase d'élaboration, à laquelle la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais notamment ont été associées, Monsieur le Préfet demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de PPRT qui vous est présenté.

Le projet de PPRT SIGAP OUEST est constitué des 4 pièces suivantes :

- une note de présentation ;
- un règlement ;
- un plan de zonage réglementaire ;
- un cahier de recommandations.

Ce projet sera mis à enquête publique début 2015 pendant 1 mois. Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le PPRT SIGAP OUEST vaudra servitude d'utilité publique. Il sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Niort. Les servitudes imposées par le PPRT seront alors opposables aux tiers.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable au projet de Plan de prévention des risques technologiques relatif au site industriel SIGAP OUEST, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :
- demander aux services de l'Etat de s'assurer au terme du délai de 5 ans que l'industriel a bien réalisé les travaux prescrits par arrêté préfectoral en date du 18 mars 2014, et d'en tenir informée la collectivité ;
- demander aux services de l'Etat de préciser que les collectivités qui auront à procéder à l'implantation en périphérie de la zone de danger de la signalisation de danger, auront aussi à leur charge l'entretien respectif de leurs équipements ;
- demander aux services de l'Etat de s'assurer de la réalisation des travaux d'implantation de ces équipements de sécurité ;
- demander aux services de l'Etat de mettre en place une procédure de contrôle périodique du fonctionnement de la signalisation de danger par analogie à ce qui est fait pour les sirènes de site ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- demander aux services de l'Etat de retirer la préconisation concernant les modes de circulation (il sera recherché des itinéraires alternatifs permettant d'éviter de traverser les zones rouges) difficilement applicable et de préciser les possibilités de construction et de rénovation de clôtures dans toutes les zones.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-515

Direction Patrimoine et Moyens

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE NIORT D'UN
IMMEUBLE À USAGE DE BUREAUX APPARTENANT
AU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES -
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Général des Deux-Sèvres est propriétaire d'un immeuble à usage de bureaux situé 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du Guesclin à Niort pour une superficie utile totale de 2 409 m².

La Ville de Niort est déjà occupante d'une partie des lieux pour y loger sa Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications conformément à une convention d'occupation en date du 25 juin 2009.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2013, s'est engagé à se porter acquéreur de cet ensemble immobilier au prix de 930 000,00 € conformément à l'estimation de France Domaine. Ce montant devait être réglé en deux fois, 130 000,00 € à la signature de l'acte authentique et le solde libérable au 1^{er} janvier 2015.

Afin de tenir compte des difficultés financières actuelles, le Conseil Général, à la demande de la Ville, a accepté de lisser le paiement de la somme de 800 000,00 € sur deux exercices budgétaires soit 400 000,00 € en 2015 et 400 000,00 € en 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition auprès du Conseil général de l'ensemble immobilier sis 6/8 rue Emile Bêche et 7 rue Du Guesclin, cadastré respectivement section B0 n° 127, 128 et 132, selon les nouvelles modalités de paiement à savoir :

- . 130 000 € à la signature de l'acte authentique
- . 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2015
- . 400 000 € sur l'exercice budgétaire 2016

- modifier la délibération du 20 décembre 2013 en conséquence.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Le Conseil municipal de Niort s'est engagé à acheter dans sa séance du 20 décembre 2013 un immeuble à côté de la Mairie, il s'agit d'une partie de l'immeuble Bèche. La direction des systèmes d'information et de télécommunication y est déjà présente avec une convention d'occupation et il pourrait abriter d'autres services et ainsi libérer des espaces dans le cadre du schéma directeur immobilier. La surface totale achetée par la Ville est de 1 990 m² et si cette délibération est de nouveau présentée, c'est parce que le plan de financement prévu initialement a été modifié. Il était d'un montant de 930 000 euros avec un paiement de 130 000 au moment de la signature et 800 000 au 1^{er} janvier 2015, nous passons à une division par deux du paiement de cette dernière somme avec 400 000 en 2015, 400 000 en 2016. Nous remercions le Président du Conseil général d'avoir accepté ce plan et nous vous demandons de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement et la modification de la précédente délibération.

Jean-Romée CHARBONNEAU

On a beau être fauché, ruiné, on trouve quand même 900 000 euros pour s'acheter l'immeuble d'en face.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre très rapidement, Monsieur CHARBONNEAU, c'est une réaction que l'on peut avoir à la lecture de la délibération. C'est juste qu'avec cet achat, nous économisons des locations beaucoup plus onéreuses et nous permettons ainsi d'éviter des travaux lourds d'accessibilité de bâtiments qui ne le sont pas, en fait c'est une opération rentable et c'est la raison pour laquelle elle aboutit. Là aussi, il y a des choix à faire et il faut les faire, ça a été longuement étudié, retourné, ce n'est pas anodin, je vous le concède mais c'est nécessaire et j'ai notamment pris l'engagement avec le Conseil général et demandé au Président de bien vouloir étaler car c'est aussi ça la gestion de la dette, c'est étaler au maximum certaines dépenses que nous ne pouvons faire en une seule année.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-516

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA
CHAMOISERIE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE -
APPROBATION DE L'AVENANT N°3**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal (CTM) de la Chamoiserie, le Conseil municipal a :

- autorisé le 20 septembre 2010, le programme de réhabilitation afin de répondre aux exigences actuelles pour l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de sécurité des agents ;
- approuvé le 25 octobre 2010, le plan de financement et les premières demandes de subventions pour la chaufferie bois ;
- attribué le 14 mars 2011, le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Sophie BLANCHET ;
- accepté le 19 septembre 2011, le dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- approuvé le 16 décembre 2011, l'Avant Projet Détaillé (APD) et la rémunération définitive pour l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- approuvé le 16 septembre 2013, l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'ouvrage a souhaité maintenir le garage sur site jusqu'au déménagement sur le site communautaire qui n'a pu avoir lieu qu'en juin 2014. Ce retard a impacté le marché de maîtrise d'œuvre en cours. Un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre est donc nécessaire.

Le marché de maîtrise d'œuvre est désormais établi de la manière suivante :

Montant marché (€HT)	Montant Avenant précédent (€HT)	Montant avenant (€HT)	%*	% TOTAL	Montant total de marché (€HT)	Montant Tranche ferme (€HT)	Montant Tranche Conditionnelle 1 (€HT)	Montant Tranche Conditionnelle 2 (€HT)
242 550	73 461,80	13 600,16	14,02	35,89	329 611,96	315 681,05	5 520,77	8 410,14

*par rapport à la fixation de la rémunération définitive.

L'avenant étant supérieur à 5 % de la rémunération initiale, il fait l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 13 novembre 2014.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- d'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-517

Direction Patrimoine et Moyens

**AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN -
CONVENTION PORTANT SUR LES SERVICES
MÉTÉOROLOGIQUES À LA NAVIGATION AÉRIENNE -
AVENANT N°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est prestataire de services de la navigation aérienne pour le compte de l'Etat, pour assurer le service d'information de vol et d'alerte au bénéfice des aéronefs évoluant dans la circulation aérienne de l'aérodrome de Niort. Dans ce cadre, les agents AFIS en tour de contrôle, délivrent des informations et des données météorologiques, à l'attention des pilotes d'aéronefs, transmises par Météo France.

A la demande de Météo France, il apparaît nécessaire de faire évoluer, par avenant, la convention portant sur les services météorologiques à la navigation aérienne sur les points suivants :

- réévaluation du coût de cette prestation avec visibilité mesurée ;
- modalités d'intervention en cas de panne sur les installations du parc météo.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention portant sur les services météorologiques à la navigation aérienne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-518

Direction Patrimoine et Moyens

**RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE
SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES
ACTES AUTHENTIQUES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est sollicitée par GEREDIS pour le passage de réseaux électriques souterrain sur deux propriétés de la collectivité.

Ces installations, listées ci-après, constituent des servitudes de passage (et créent ainsi un droit réel) qui doivent faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière.

ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	TYPE DE SERVITUDE	OPERATEUR
50 rue de la Levée de SEVREAU Complexe sportif des GARDOUX	LB 1	Réseau électrique souterrain	GEREDIS
50 rue Charles Darwin Terre de Sport	II 73	Réseau électrique souterrain	GEREDIS

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les servitudes listées dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes authentiques relatifs à ces deux servitudes ;
- préciser que les frais d'acte sont à la charge du fournisseur d'électricité GEREDIS.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-519

Direction Espaces Publics

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CLAPETS DES
VIEUX PONTS - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA MODIFICATION DE
L'ARTICLE 18 : LA COMPARAISON ENTRE RÉALITÉ
ET TOLÉRANCE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En cours d'exécution des travaux pour la rénovation des clapets des Vieux Ponts, le Conseil municipal en date du 21 décembre 2012 a autorisé la passation d'un avenant n°1 avec l'entreprise Verchéenne pour un montant de 144 380,00 € HT soit 172 678,48 € TTC.

Ces travaux imprévus étaient liés à une forte accélération des désordres sur le perré du parking du Moulin du Milieu constituant une véritable menace en cas de rupture définitive. Il a donc été décidé d'anticiper la prise de mesures conservatoires d'urgence et de procéder aux travaux en les intégrant au marché en cours.

Ces sujétions techniques imprévues ayant été constatées après la procédure de passation des marchés de travaux, elles ne peuvent être imputables au maître d'œuvre car il ne pouvait pas prévoir la situation, ainsi que l'ampleur des travaux supplémentaires et ses conséquences, en phase d'étude.

A ce titre, il est proposé, à travers cet avenant, de modifier l'article 18 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre qui précise les modalités de calcul du coût constaté des travaux pour faire ressortir le montant des pénalités éventuelles après dépassement du seuil de tolérance autorisé. En effet, la rédaction actuelle ne permet pas de prendre en compte le principe des aléas non imputables à la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des clapets des Vieux Ponts ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-520

Direction Espaces Publics

**EFFACEMENT DE RÉSEAUX SUR LA RUE DE LA
MIRANDELLE - DEMANDE DE PARTICIPATION
FINANCIÈRE AUPRÈS DU CTER**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Mirandelle et pour faire suite à une précédente délibération du 15 novembre 2013 approuvant le programme des travaux d'effacement de réseaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement, qui s'élevaient à 6 407 € à la charge de la commune, ponctuée par un refus de la Commission Travaux Paysage sur le programme 2014, la Ville de Niort a de nouveau sollicité l'ensemble des opérateurs de réseaux, par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux), pour l'effacement des lignes aériennes situées dans l'emprise du projet entre le chemin des Vallées et la rue Annie Girardot.

Le CTER a étudié ce dossier, éligible au titre du programme « Syndicat Environnement ».

Le résultat des nouveaux estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement de la tranche 1. Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en Euros	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	96 911 €	94 004 €	0 €	2 907 €
Réseaux téléphoniques*	7 595 €	0 €	6 768 €	827 €
Total	104 506 €	94 004 €	6 768 €	3 734 €

**N.B. : L'estimation téléphonique ne tient pas compte d'éventuels coûts en génie civil (à charge de la commune).*

A réception de la présente délibération le CTER étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Les crédits seront proposés au budget 2015 en fonction de la réponse de la Commission Travaux Paysage du CTER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de ces effacements, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :
 - solliciter, auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme "Syndicat Environnement" 2015, la présente délibération valant engagement de la commune ;
 - solliciter une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public ;
 - établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-521

Direction Espaces Publics

**AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À FEUX AVENUE
DE PARIS / RUE EDMOND PROUST - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de la création d'une nouvelle agence bancaire au 224 avenue de Paris, la Ville de Niort a demandé à la Caisse d'Épargne de lui céder une parcelle de terrain le long de la rue Edmond Proust afin d'améliorer l'accessibilité de cette dernière.

En contrepartie, la Caisse d'Épargne demande que la Ville de Niort procède au déplacement de l'armoire de commande des feux tricolores située au droit de son établissement pour lui garantir une meilleure visibilité. La Ville de Niort envisage, pour sa part, des travaux de mise aux normes de ses équipements.

Il est convenu entre les parties que la charge des travaux liés à ce déplacement est répartie de façon équitable entre la Ville de Niort et la Caisse d'Épargne. Le montant des travaux directement liés à ce déplacement est de 7 224 € TTC.

La Ville de Niort sollicite donc la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes pour une participation financière forfaitaire de 3 612 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de participation financière avec la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes relative aux travaux de déplacement de l'armoire de commande des feux tricolores avenue de Paris ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-522

Direction Espaces Publics

**AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE SPÉCIALE DE TOURNE
À GAUCHE ET DE QUAIS DE BUS - QUARTIER DE
BUFFEVENT - CONVENTION DE TRANSFERT DE
MAÎTRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT DE
L'OPÉRATION**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Suite aux nombreuses sollicitations de l'association des habitants du quartier de Buffevent mettant en exergue la dangerosité du carrefour entre l'avenue de Nantes et les rues de Buffevent et des Vallées de Buffevent, il est apparu nécessaire d'envisager un aménagement de sécurité à cet endroit.

Les riverains ont mis en avant la dangerosité de la traversée des piétons, des mouvements de tourne à gauche pour les véhicules, et des deux arrêts de bus implantés à proximité du carrefour.

S'agissant d'une voie départementale, le Conseil général a réalisé un diagnostic de sécurité routière qui a permis de proposer l'aménagement d'une voie centrale de tourne à gauche pour sécuriser les mouvements tournant vers les deux rues perpendiculaires, accompagnée d'îlots centraux, de deux arrêts de bus bordurés hors chaussée, de deux traversées piétonnes protégées par les îlots centraux, et de trottoirs reliant les arrêts de bus aux traversées piétonnes.

Le coût du projet est estimé à 220 000,00 € TTC (183 333,33 € HT).

L'aménagement se situant sur une voie départementale au carrefour avec deux voies communales, et les arrêts de bus étant de compétence communautaire, le Conseil général, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais sont concernés par le projet.

Dans un souci de cohérence du projet, il est proposé que le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour le compte des trois entités. Un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Niortais vers le Conseil général des Deux-Sèvres est donc nécessaire.

Par ailleurs, un partage financier est proposé, à hauteur de 70 % du montant de l'opération pour le Conseil Général, soit 154 000,00 € TTC (128 333,33 € HT) et de 15 % pour la Ville soit 33 000,00 € TTC (27 500,00 € HT) et 15 % pour la Communauté d'Agglomération du Niortais, soit 33 000,00 € TTC (27 500,00 € HT). Chacune des parties bénéficiera du FCTVA au prorata du montant de sa participation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet d'aménagement présenté ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- approuver la répartition financière proposée ;
- approuver la convention tripartite de transfert de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à signer tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2014

Délibération n° D-2014-523

Direction Espaces Publics

**GESTION DES OUVRAGES D'ART SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU NIORTAIS**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Commune de Niort dispose d'un patrimoine d'ouvrages d'art important qui est évalué à 230 ponts et 300 murs de soutènement.

La gestion des ouvrages d'art répond à une obligation réglementaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, à travers l'Instruction Technique de Surveillance et d'Entretien des Ouvrages d'Art (ITSEOA) de février 2011.

Dans le cadre de cette gestion, et conformément à la jurisprudence en vigueur qui détermine le gestionnaire des ouvrages d'art, la commune est investie de deux types d'intervention :

- elle est gestionnaire du réseau routier soutenu, elle a l'obligation de surveiller et de procéder à toutes les mesures d'entretien et de conservation de ce celui-ci ;
- elle n'a pas la qualité de gestionnaire du réseau soutenu, elle à l'obligation de surveiller les ouvrages présents sur son territoire ; elle doit informer le gestionnaire en cas de désordre ou de défaillance.

Par ailleurs, au titre des pouvoirs de police du Maire, elle peut procéder à l'établissement des mesures de sécurité et d'éloignement du public en cas de défaillance grave d'un ouvrage mettant en péril la sécurité des usagers du domaine public.

L'ITSEOA détermine une série de visites nécessaires à la surveillance des ouvrages et permet de diligenter les opérations d'entretien et de réparation. Elle définit trois types de visites qui sont les suivantes :

- la visite annuelle qui représente une inspection rapide sous forme de patrouille ;
- la visite triennale, qui s'effectue au moins tous les trois ans, qui permet de repérer les désordres ou pathologies pouvant être néfastes à la longévité de l'ouvrage ;
- l'inspection détaillée qui est exécutée par un Inspecteur d'Ouvrages d'art avec des moyens techniques et scientifiques permettant d'identifier les problèmes. Cette visite a lieu tous les six ans.

Les services techniques de la commune de Niort (Cellule Ouvrages d'art et Hydrauliques) assurent la surveillance annuelle et triennale, l'inspection détaillée est exécutée par des prestataires spécialisés.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Niortais dispose d'une vingtaine d'ouvrages d'art en sa qualité de gestionnaire du réseau routier, qui se situent dans les zones d'activités économiques (ZAE) et industriels (ZI) ou axes suivants :

- ZAE Mendès France ;
- ZAE de Noron ;
- ZI de Saint Florent ;
- boulevard Willy Brandt.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La CAN souhaite bénéficier des compétences et du savoir-faire présents sur la commune de Niort dans l'exercice de ses missions de surveillance et de gestion.

La convention annexée à la présente délibération organise et précise les modalités d'intervention des agents de la Ville de Niort pour les visites annuelles et triennales sur les ouvrages d'art de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle précise aussi les modalités de remboursement des frais engagés par la Ville de Niort pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La convention est conclue pour une durée maximale de six ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de conseil dans la gestion des ouvrages d'art ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

L'ultime délibération concerne la gestion des ouvrages d'art sur le territoire de la commune de Niort pour le compte de la Communauté d'agglomération du Niortais. La commune de Niort dispose d'un patrimoine d'ouvrages qui est évalué à 230 ponts et 300 murs de soutènement. Il y a un certain nombre de contrôles périodiques à faire, type visite annuelle, visite triennale et des inspections détaillées. La Ville de Niort est en capacité avec ses services techniques d'assurer les visites annuelles et les visites triennales. La Communauté d'agglomération disposant d'ouvrages sur notre territoire, souhaite bénéficier des compétences et du savoir faire présents sur la commune de Niort pour l'exercice de ses missions de surveillance et de gestion. Nous vous soumettons une convention de partenariat. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de prestation et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Monsieur le Maire

Merci. Des remarques peut-être ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Merci. Bonne soirée à toutes et à tous et à bientôt.